



HAL
open science

La culture de la surveillance. Une étude entre l'Albanie et la France.

Ana Kumria

► **To cite this version:**

Ana Kumria. La culture de la surveillance. Une étude entre l'Albanie et la France.. domain_shs.info.comm. 2022. mem_04266421

HAL Id: mem_04266421

https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_04266421

Submitted on 31 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE LYON 2

Master 2 MUSE

Mention Information-Communication

La culture de la surveillance. Une étude entre l’Albanie et la France.

Ana KUMRIA

Sous la direction de : Julia BONACCORSI

Juillet 2022

La culture de la surveillance. Une étude entre l'Albanie et la France.

Ana KUMRIA

sous la direction de : Julia BONACCORSI

Université Lyon 2

Résumé :

La surveillance est un objet de recherche qui après son analyse par l'auteur Michel Foucault et l'architecture carcérale imaginée par le philosophe utilitariste Jeremy Bentham est devenu un sujet qui montre des nombreuses contradictions mais aussi des préoccupations des citoyens. Ce travail de recherche vise à comprendre comment la surveillance se banalise et comment elle devient une pratique naturelle pour les citoyens. A travers l'étude de deux cas différents, la plateforme « Jeta Osht Qef » JOQ en Albanie et le dispositif Voisins Vigilants en France cette étude évoque les pratiques de surveillance au quotidien et en même temps une analyse de la culture de la surveillance.

Mots-clefs : surveillance, culture, vigilance sécuritaire, dénonciation, banalisation, naturalisation, voisins vigilants, JOQ Albania

Abstract :

Surveillance is an object of research which, after its analysis by the author Michel Foucault and the prison architecture imagined by the utilitarian philosopher Jeremy Bentham, has become a subject which shows numerous contradictions but also the concerns of citizens. This research work aims to understand how surveillance becomes commonplace and how it becomes a natural practice for citizens. Through the study of two different cases, the "Jeta Osht Qef" JOQ platform in Albania and the neighbourhood watch system in France, this study evokes daily surveillance practices and at the same time an analysis of the culture of surveillance.

Keywords : surveillance, culture, security vigilance, denunciation, trivialization, naturalization, neighbourhood watch , JOQ Albania

Dans ce mémoire je veux remercier d'abord Dieu qui m'a donné la volonté et l'envie de réaliser ces deux années de master à l'Université Lyon 2.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma directrice de mémoire, Julia Bonaccorsi qui avec sa bienveillance, m'a guidé et orienté dans les idées que j'avais sur ce travail et surtout pour ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je remercie mes très chers parents, mes sœurs et mon frère qui simplement par leur présence dans ma vie me rendent heureuse.

Je remercie mon grand-père qui a été mon plus grand soutien durant les trois premières années en licence, il me manque beaucoup et je sais qu'il se sent fier de moi.

Et enfin un grand merci à mon conjoint qui m'a soutenu depuis le début. J'ai eu la chance de l'avoir près de moi pendant cette période.

Table de matières

Résumé	2
Table de matières	4
Description du stage	6
Introduction	8
I- APPROCHE THÉORIQUE DE LA CULTURE DE LA SURVEILLANCE	13
1.1. La notion de la surveillance	14
1.1.1. Qu'est-ce que la surveillance ?	14
1.1.2. La surveillance et Michel Foucault	16
1.1.3. Le Panoptique de Jeremy Bentham	17
1.2. Vie privée et banalisation de la surveillance	19
1.2.1. L'atteinte à la vie privée	19
1.2.2. La surveillance porteuse de nombreuses significations	22
1.2.3. Naturelle surveillance	24
1.2.4. Surveillance participative	25
1.3. La culture de la surveillance	28
1.3.1. Une lecture de David Lyon	28
1.3.2. Attirés par la surveillance	30
1.3.3. La surveillance comme outil de domination, de contrôle et de soumission au sein des sociétés totalitaires.	34
1.3.4. La surveillance dans le contexte de la culture post-communiste	37
II- DEUX ETUDES DE CAS : JOQ (JETA OSHT QEF) ALBANIA ET LES VOISINS VIGILANTS EN France	41
2.1.1. Deux études de cas	42
3.1. JOQ Albania (Jeta Osht Qef)	43
3.1.1. Journalisme citoyen en Albanie	43
3.1.2. JOQ Albania	46
3.1.3. Signalement, l'enquête et la traque.	49

4.1. Les voisins vigilants en France	56
4.1.1. Les voisins vigilants en France	56
4.1.2. L'énonciation du voisin vigilants sur des sites officielles des maires en France.	60
4.1.3. L'organisation du réseaux Voisins Vigilants.	62
4.1.4. Le concept du risque.	64
4.1.5. La surveillance des voisins vigilants un élan pour créer du lien social.	65
4.1.6. La frontière entre surveiller et intervenir	68
4.1.7. Le matériel linguistique	69
5.1. Analyse de discours	71
5.1.1. Europresse et Factiva notre base de données	71
5.1.2. Le logiciel Tropes et notre grille de lecture	72
5.1.3. Les indices référentiels	77
5.1.4. Les indices énonciatifs	79
5.1.5. L'organisation discursive	80
Conclusion	84
Bibliographie	86
Annexes	93

Description du stage

Dans le cadre de la deuxième année du master Information Communication Médiation Urbaine, Savoir et Expertise (MUSE), j'ai réalisé mon stage, durant trois mois (03/2022 -05-2022), dans un projet de recherche-action appelé « ADOPRIVACY: Sensibiliser les jeunes à la protection de la vie privée sur les plateformes numériques ».

Cette recherche répond à l'appel à projet de recherche du Défenseur des droits avec l'INJEP 2021 sur l'accès aux droits de jeunes, connaissance des droits et des recours, usage d'internet et dématérialisation et inégalité d'accès aux droits des jeunes. Le projet est porté par l'Université Paris 8 et regroupe 14 chercheurs de divers disciplines (science de l'Information et de la Communication, science de l'éducation, droit, psychologie cognitive) répartis en 5 équipes (deux à Paris, Rennes, Toulouse, Lyon) accompagnés par des enseignants, le CLEMI et l'association Privacytech.

Dans ce stage je faisais partie de l'équipe de Lyon en travaillant du côté de :Valentyna Dymytra, maîtresse de conférence en Sciences de l'Information et de la Communication, Lyon 3, laboratoire ELICO et Valentine Favel-Kapoian, enseignante-docteure, laboratoire ELICO, INSPE de Lyon, Université Lyon 1.

Mes missions principales au sein de ce stage ont été :

- ❖ L'accompagnement et la préparation des entretiens auprès de 10 enseignants du secondaire ou personnels de l'éducation nationale (Lycée Professionnel Georges Lamarque, Rillieux-la-Pape et Lycée René Descartes, Saint-Genis-Laval)
- ❖ La participation à la mise en œuvre de focus groupes auprès de 20 élèves des classes participantes et la conduite des entretiens.
- ❖ Participation et observation des élèves pendant élaboration des saynètes par les chercheurs et les experts (situations de conflit autour des enjeux de la vie privée sur le web, issues des difficultés et questionnement des adolescents, présentées sous forme dramaturgique permettant d'aborder des principes éthiques et juridiques).
- ❖ Les retranscriptions des entretiens (adulte et focus groupes) et constitution d'une grille d'analyse pour les saynètes.
- ❖ Préparation d'un état de l'art privacy littéraire.
- ❖ Participation aux réunions d'équipe nationale du projet.

Lors de la réalisation de ce stage j'ai eu l'opportunité d'avancer encore plus des compétences en conduite d'enquête, d'observations pendant la mise en place des séances pédagogiques et j'ai eu aussi l'opportunité d'approfondir mes connaissances des usages numériques des adolescents (s'ils sont prudents ou non, s'ils ont le sentiment que leurs données sont utilisées, ou s'ils se sentent surveillés, etc.), du droit de la vie privée, droit à l'image, identité numérique, de la protection des données personnelles et de la sensibilisation des jeunes à la protection de la vie privée sur les plateformes numériques.

Bien que le mémoire que j'ai préparé ne soit pas lié au stage, sa réalisation au cours du second semestre m'a beaucoup aidée parce que, surtout, la chose la plus précieuse que j'ai retirée de ce stage est de connaître encore plus le processus d'une recherche scientifique.

Introduction

«Notre liberté se bâtit sur ce qu'autrui ignore de nos existences.»
- Alexandre Soljenitsyne

Le 29 octobre 2020, après les attaques terroristes de Nice, le président Emmanuel Macron a déclaré que : « Je le dis avec beaucoup de clarté une fois encore aujourd'hui : nous n'y cèderons rien. Ce matin, nous avons décidé d'augmenter la posture de vigilance partout en France pour nous adapter à la menace terroriste. J'ai décidé que nos militaires seront, dans les prochaines heures, davantage mobilisés, et nous passerons la mobilisation dans le cadre de l'opération Sentinelle de 3 000 à 7 000 militaires sur notre sol. »¹ La sécurité est devenue aujourd'hui une priorité. Sur la base d'une simple recherche liée aux attentats terroristes, nous constatons que la liste est très longue. Le sentiment de danger et de menaces est encore plus présent chez les citoyens. Depuis le début du XXI^e siècle, ce sont les attentats terroristes qui ont rendu les notions de vigilance et surveillance encore plus pratiquées. Les mesures prises par les gouvernements des États touchés sont nombreuses, comme la technologisation des contrôles aux frontières, le soutien technologique pour effectuer des contrôles sur les suspects ou l'ajout de caméras de surveillance partout dans les villes et les lieux publics. C'est précisément la préoccupation des citoyens face aux actes terroristes, mais pas seulement, l'insécurité en termes plus simples tels que le vol, les actes délictueux, les abus sexuels ou toute autre chose qui menace la sécurité a transformé le concept de surveillance en une question politisée. « Les sciences sociales ne sont pas étrangères à cette politisation de la surveillance. Dans le milieu académique – et suivant la tendance de prolifération des *studies* (Maigret, 2013) – les études sur la surveillance sont devenues une spécialité et ont leur propre label : les *surveillance studies*.² La surveillance n'est pas un phénomène nouveau bien que le terrorisme ou les scandales de fuites de données qui ont été utilisés à des fins de surveillance³ aient rendu la surveillance encore plus médiatisée. « De tous temps, les sociétés ont mis en place sous des formes différenciées et suivant les époques des méthodes, des

¹ [Déclaration du Président Emmanuel Macron après l'attaque terroriste de Nice. | Élysée \(elysee.fr\)](https://www.elysee.fr/fr/actualites/2020/10/29/declaration-du-president-emmanuel-macron-apres-l-attaque-terroriste-de-nice)

² MAIGRET cité dans CASTAGNINO Florent. « Critique des *surveillances studies*. Éléments pour une sociologie de la surveillance », *Déviance et Société*, vol. 42, no. 1, 2018, p. 10

³ Nous parlons ici de deux scandales largement connus tels que l'affaire Snowden et l'affaire Facebook-Cambridge Analytica, qui ont marqué les études de surveillance.

pratiques et des techniques pour observer, surveiller et ainsi contrôler des individus ou des groupes sociaux, pour éviter toute déviance à des normes sociales instituées (mœurs), pour prévoir toute révolte ou contestation des pouvoirs en place (délits d'opinion) ou encore pour prévenir de certaines actions (manifestations, grèves, attentats). »⁴ Considérant ainsi que la surveillance n'est pas un produit de la modernité.

« Dans l'ensemble des travaux liés à la surveillance, l'idée de départ est la même : toute « société de l'information » est aussi une « société de la surveillance », du fait même que l'information est indissociable d'un processus de recueil automatique de données et donc d'un pouvoir associé de catégorisation et de comparaison. »⁵ De cette manière le concept de surveillance est majoritairement lié à toutes les pratiques de pouvoir qui peuvent être des pratiques étatiques, institutionnelles ou organisationnelles. Dans ce cas, il y a des pays au passé communiste dans lesquels la question de la surveillance est un sujet sensible. L'un de ces pays est l'Albanie, qui était sous le régime communiste de 1944 à 1990. Pendant cette période, la société albanaise a vécu dans une surveillance totale. Par conséquent, les traces d'une société de contrôle, une société d'espionnage même au niveau domestique, se font encore sentir aujourd'hui. Selon l'auteur Olivier Aim dans une de ses études récentes, il précise que dans les études menées sur la surveillance, il faudrait sortir un peu du cadre des théories très mécaniques. Non pas parce que la logique du pouvoir n'est pas une réponse, mais parce qu'elle n'est pas la seule, elle peut être divisée ou doublée pour d'autres raisons. Pour cette raison, il faut toujours bien étudier qui sont les acteurs, quel statut ils ont, quelle est la relation et l'interaction entre eux. « Le pouvoir se diffuse dans toutes les directions, y compris pour « surveiller les surveillants. Les outils dotent la population de prérogatives pour exercer une certaine forme de contrôle sur le Pouvoir lui-même, sur les autres ou sur soi. »⁶ Pour cette raison, nous avons choisi d'étudier la culture de la surveillance, une notion qui permet d'avoir une vision plus claire de la surveillance. Notre étude portera sur deux pays différents comme l'Albanie et la France. Précisément, dans ce travail de mémoire, nous avons principalement travaillé sur la question de recherche : *comment la naturalisation de la surveillance se produit chez les citoyens. Comment la vigilance et le contrôle deviennent-ils une habitude et une façon de se comporter dans la vie quotidienne des citoyens ?* Nous allons nous concentrer davantage sur le thème de la banalisation de la surveillance, afin de sortir un peu du cadre classique des théories sur la surveillance mais aussi de mieux comprendre les nouvelles

⁴ Commons, L. C. « Contrôle social, surveillance et dispositifs numériques. », *tic&société*, Vol. 10, N° 1 | 1er semestre 2016, p.5

⁵ Aim, Olivier. *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*. Armand Colin, 2020, p.169

⁶ Ibid p. 180

pratiques de surveillance au quotidien. « Le mot « banalisation » est souvent associé, dans le sens commun, à un processus qui opère par soustraction de spécificité, un rendre « anodin » et « inintéressant », donc non (plus) problématique ou « exceptionnel ». Ainsi, en associant la banalisation à la surveillance, on aurait une surveillance qui reste dépourvue de ces spécificités, où la profusion du recours contribue à son « usure », à en limiter la portée. »⁷ Donc, dans l'idée que la surveillance est déjà quelque chose de commun, de normal qui se retrouve déjà dans les mœurs des citoyens.

Pour donner une réponse à notre question de recherche nous allons construire notre mémoire à partir de trois hypothèses. Premièrement, *qu'il n'y a pas de surveillance pure venant volontairement des citoyens, mais plutôt une forme de continuité entre les rapports de pouvoirs entre le surveillant et le surveillé, qui se présente à travers des pratiques participatives*. Nous mentionnons dans ce cas l'un des principes les plus discutés, le principe de panoptique. Tout tourne autour d'une architecture carele qui est imaginée comme une telle structure qui éveille le sentiment de surveillance dans toutes les directions possibles. Sachant que les gens sont sous surveillance, on suppose qu'ils ne font pas d'actions irréfléchies, nuisibles à la société. Tout le monde devrait donc être réglé selon une norme sociale qui est la transparence. « Ce qui importe ici, c'est qu'implicitement, derrière l'idée de surveillance, qu'elle soit bienveillante ou malveillante, il y a toujours une stratification implicite : celui qui surveille se trouve situé en aplomb dans la hiérarchie sociale ; il est au-dessus. Et l'architecture du *panopticon* traduit, dans la pierre, cette dissymétrie de principe entre ceux qui surveillent, et qui sont situés au-dessus, et ceux sur lesquels porte le regard des surveillants : les uns regardent, à l'ombre, sans être vus ; les autres se soumettent au regard, sans voir d'où il vient. »⁸ Ce qui porte l'importance que nous voyons incarné dans l'œuvre de Michel Foucault, c'est l'institutionnalisation de la surveillance. Pratique que l'on retrouve partout, il la décrit comme une surveillance hiérarchique. Mais de nos jours on voit de nouvelles pratiques qui changent le dispositif de surveillance. « Par rapport au passé, le système actuel de surveillance numérique des populations a une particularité : celle de ne pas être une surveillance directe mais participative... La surveillance est participative dans la mesure où elle est mutuelle, passant par une généralisation des mécanismes de modération par le bas et d'application communautaire de normes en vigueur sur les plateformes sociales. »⁹

⁷ BELLANOVA Rocco, DE HERT Paul, GUTWIRTH Serge, « Variations sur le thème de la banalisation de la surveillance », *Mouvements*, 2010/2 (n° 62), p. 49

⁸ Ganascia, Jean-Gabriel. "De la surveillance à la «sousveillance»." *Politiques sécuritaires et surveillance numérique* (2019): p.122

⁹ Antonio Casilli. *Quatre thèses sur la surveillance numérique de masse et la négociation de la vie privée*. Jacky Richard et Laurent Cytermann. Etude annuelle 2014 du Conseil d'Etat "Le numérique et les droits fondamentaux", La Documentation Française, Etudes et documents, Conseil d'Etat. P.424

Deuxièmement, *la naturalisation de la surveillance vient des citoyens eux-mêmes comme un besoin pour eux de se sentir en sécurité*. Dans un pays où les pratiques de surveillance extrême restent des traces profondes pour la société, la surveillance se transforme en une forme de légitime défense. Manquant de confiance dans les administrations étatiques, les citoyens se tournent vers des outils tels que filmer et photographier les irrégularités à leurs yeux, comme moyen de dénoncer à un objet qui rassemble la société, comme les réseaux sociaux. On attend plus de punition de la société elle-même que de la police. Cette manière atteint parfois le point où le droit de l'individu à la vie privée est violé. « On voit par là le lien étroit entre surveillance, transparence, identification, sécurité et liberté. Agir en liberté, c'est agir en sécurité. Nous ne sommes en sécurité que si nous pensons que les autres sont limités dans leur capacité de nuisance par la crainte des punitions et donc par la probabilité de payer cher les délits et les crimes. On agit d'autant plus librement que l'on sait que les gens potentiellement dangereux sont sous surveillance et sous contrôle. Plus on veut être libre, plus on veut être en sécurité, plus on doit être surveillé, plus on doit demander de la surveillance et du contrôle. »¹⁰ Pourtant, dans un pays où les gens ne font pas confiance à l'État, leur surveillance devient une nécessité qui a l'air quelque chose de naturel. Pour augmenter précisément le sentiment de sécurité et être plus en sécurité, la pratique de la surveillance devient une nécessité.

Et troisièmement, *la médiatisation dans différents canaux numériques d'informations (réseaux sociaux, sites web, blogs...) utilisé par la société dans la vie quotidienne permet de banaliser la surveillance en faisant pénétrer le contrôle social dans divers aspects de la vie*. Comme nous l'avons mentionné plus haut dans notre problématique cette hypothèse est basée sur l'approche d'une surveillance électronique. Dans lequel les nouveaux dispositifs technologiques sont aussi formateurs de nouveaux rapports sociaux. La création d'identités numériques, une vie en ligne active et la réception et la diffusion d'informations en temps réel renforcent encore la capacité des citoyens à se surveiller les uns les autres.

Dans notre objectif de comprendre comment la surveillance devient de plus en plus banale, nous avons choisi d'analyser deux études de cas. Ces deux études de cas ont été sélectionnées notamment pour le fait qu'elles s'inscrivent dans les pratiques de surveillance de notre quotidien. Nous allons donc nous concentrer davantage sur la surveillance horizontale, celle des citoyens entre eux, sur le dispositif de la surveillance de proximité. D'abord, nous avons choisi d'étudier la plateforme «Jeta Osht Qef » JOQ Albania.

JOQ Albania concerne la façon dont les citoyens se surveillent les uns les autres, mais aussi la

¹⁰ LAVAL Christian, « Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique », *Revue du MAUSS*, 2012/2 (n° 40), p. 59-60.

surveillance des affaires gouvernementales en même temps. Compte tenu également de l'histoire des Albanais avec le système communiste.

Le deuxième cas est le cas des de Voisins Vigilants en France, en tant que réseau de citoyens qui coopèrent avec la gendarmerie pour réduire les actes de délinquance dans leur communauté. Deux études de cas qui ont des points communs entre eux et aussi des différences car ils viennent de deux pays avec des histoires et des cultures différentes. Ce que nous visons ne réside pas dans une étude comparative, mais notre objectif est de mieux comprendre à travers ces deux études de cas la culture de la surveillance et comment la surveillance est devenue normal.

Nous avons donc divisé notre étude en deux grandes parties. La première consistera en une analyse plus détaillée du cadre théorique, où nous approfondirons la culture de la surveillance à travers les approches de différents auteurs. Nous aborderons plus en détail la notion de surveillance, sa banalisation, l'utilisation de concepts tels que "natural surveillance" et "surveillance participatif", une analyse de la culture de la surveillance mettant en lumière l'héritage d'un passé communiste comme le cas de l'Albanie. Au cours de la deuxième partie nous traiterons ensemble les deux études de cas en nous concentrant sur une analyse descriptive et une analyse du discours. Enfin, nous tenterons de donner une réponse liée à notre problématique.

PREMIÈRE PARTIE

—

APPROCHE THÉORIQUE DE LA CULTURE DE LA SURVEILLANCE

1.1.La notion de surveillance

1.1.1. Qu'est-ce que la surveillance ?

Qu'est-ce que la surveillance ? Avant de donner une définition à ce concept, nous pouvons dire qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau pour nos sociétés. L'humanité la connaît et la pratique depuis la genèse de sa civilisation. La surveillance existe là où il y a aussi peur, notamment si l'on revient à l'approche du célèbre philosophe anglais Thomas Hobbes dans laquelle, à travers l'état naturel de l'homme, s'introduit la notion de contrat social, où chacun doit obéir à la loi et à l'autorité à condition de maintenir la sécurité.

Plus précisément, les seules catégories morales sont le désir de vivre et l'aversion pour la mort, surtout violente. Ces dernières se perpétuent comme des émotions personnelles, où bien que tout le monde ressent la même chose, chacun ne se soucie que de sa propre sécurité. Cependant, un tel fait à lui seul n'expliquerait pas l'état naturel comme une guerre de tous contre tous. Après tout, il suffirait à chacun de se défendre et de ne pas partir à l'aventure. Pour comprendre les racines de cette guerre, l'état naturel doit être considéré structurellement. Ce sont les circonstances de l'incapacité à se défendre sans attaquer au préalable qui dégradent les relations humaines dans une guerre perpétuelle. Ainsi, puisque les individus veulent vivre en sécurité, mais ont toujours peur de l'ingérence des autres, la principale tendance humaine sera l'accumulation croissante de sources de pouvoir. ¹¹ [Notre traduction]

Donc, la condition première de l'homme est la guerre de tous contre tous. L'homme dans cet état de guerre utilise également la tromperie pour gagner. « Oui, structurellement, cette guerre est motivée par le fait que tous les hommes sont égaux dans la capacité de s'entre-tuer, "car même les plus faibles peuvent tuer les plus forts soit en utilisant la ruse, soit par alliance. »¹². [Notre traduction] Au final, que non seulement les forts gagnent mais aussi ceux qui sont faibles gagnent en utilisant la ruse, l'ingéniosité en utilisant une bonne observation de l'ennemi. Dans l'état naturel avant l'existence de l'État, chacun cherche à préserver sa liberté et dans ce cas à assurer le pouvoir sur l'autre. Le pouvoir est un autre concept lié à la surveillance que l'on retrouve dans les écrits de Michel Foucault. On peut pleinement dire que Foucault, avec son livre, ramène la surveillance comme un phénomène présent et réel. De nombreux écrits et analyses ont été faits plus loin pour lui. Cependant, ce qui a été vu récemment, c'est que le concept de surveillance est lié dans de nombreux domaines différents, ce qui fait que ce concept est formulé de nombreuses manières. Cependant nous pouvons

¹¹ QORI Arlind, *Histori e mendimit politik*, Edlora, 2013, p.117

¹² *Ibid*

définir de la manière la plus simple comment : « Surveillance is, quite simply, observations conducted to gain information. »¹³ Le terme surveillance peut être déconstruit dans ses parties étymologiques «sur» et «veillance», « from above » et « to watch » en anglais et « mbi » « kqyrje » en albanais dans lequel ils ont la même signification.« La surveillance est descriptible par une pluralité de modes (agent de sécurité, policier, vidéosurveillance, biométrie, géolocalisation, puces RFID, etc.), de rôles (surveillant/surveillé) ou de finalités (sécuritaire, économique, fonctionnelle, etc.). »¹⁴ De ce fait, la surveillance est au centre de nombreux concepts essentiels dans notre société. « En s’ouvrant à d’autres disciplines et à d’autres approches, le champ (de surveillance) prend progressivement la mesure de la pluralité des acteurs, des domaines, des agencements, des pratiques, des interactions, des logiques de pouvoir. De même, le tournant ethnographique a parachevé de mettre au centre du travail l’analyse des terrains de la vie ordinaire, qu’elle soit institutionnelle, professionnelle, familiale, personnelle et interpersonnelle. Fort de ces avancées, le tournant culturel a pleinement pris en considération la surveillance telle qu’elle se vit et s’éprouve, mais aussi telle qu’elle se pratique. »¹⁵ Ce qui est mis en doute, c’est le risque que peut avoir le développement des dispositifs de surveillance sur la vie privée des individus, leur espace individuel, l’égalité des chances etc. Mais il faut noter que la surveillance existe dans des circonstances et des époques différentes mais une surveillance comme réseau d’organisation par l’Etat nous la trouverons pratiquée à un autre moment. Dans une interview intitulée « *Aux origines de la surveillance de masse* » avec Sophie Cœuré, professeur d’histoire à l’université Paris VII et spécialiste de l’URSS et de la Russie, elle explique notamment que : « La surveillance des populations par des administrations d’État, policières ou militaires, n’est pas une invention du XX^e siècle ; elle existe au moins depuis le XVIII^e siècle. La mise en place d’administrations centralisées permet de collecter et de conserver par écrit l’information, donc de rationaliser et pérenniser la surveillance. À la fin du XIX^e siècle, sous l’influence d’Alphonse Bertillon en France, se met en place un nouveau système, permettant l’identification et le suivi des populations par des fiches comportant des photographies et une série de mesures anthropométriques (taille, couleur des yeux) ou dactyloscopiques

¹³ D. BAKER Brian, D. GUNTER Whitney, August 2005 “Surveillance: Concepts and Practices for Fraud, Security and Crime Investigation”, IFPO (International Foundation for Protection Officers), p.1

¹⁴ CASTAGNINO Florent, 2018 , « Critique des surveillances studies. Éléments pour une sociologie de la surveillance », *Déviance et Société*, vol. vol. 42, no. 1, | p.11

¹⁵ AiM Olivier, « Introduction », dans : , *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*, sous la direction de AiM Olivier. Paris, Armand Colin, « Collection U », 2020, p. 10

(empreintes digitales). »¹⁶ Nous reviendrons sur cet aspect encore un peu plus loin dans le cas de la France et de l'Albanie.

1.1.2. La surveillance et Michel Foucault

Michel Foucault, avec son livre « *Surveiller et punir* », a rappelé davantage le concept de surveillance. Par son attitude envers l'institution de prison, il établit le système d'une société disciplinaire. Une société dans laquelle l'individu n'est pas seulement un sujet mais aussi un objet scientifique qui doit être recherché et analysé pour comprendre le sens de ses comportements déviants. Tout cela dans le seul but de préserver la pouvoir. L'institution de prison en tant qu'institution de punition et de surveillance constitue une forme d'exercice pouvoir disciplinaire et normalisateur. Ceci est notamment lié à la gestion et au contrôle du comportement de l'individu mais aussi de son corps. Ainsi, l'institution pénitentiaire est considérée comme un laboratoire qui produit un discours suffisant de connaissances et d'idées sur les personnes déviantes. La normalisation du processus de surveillance est également mentionnée par Foucault dans son livre. Il dit que : « Comme la surveillance et avec elle, la normalisation devient un des grands instruments de pouvoir à la fin de l'âge classique. En un sens le pouvoir de normalisation contraint à l'homogénéité ; mais il individualise en permettant de mesurer les écarts, de déterminer les niveaux, de fixer les spécialités et de rendre les différences utiles en les ajustant les unes aux autres. On comprend que le pouvoir de la norme fonctionne facilement à l'intérieur d'un système de l'égalité formelle, puisque à l'intérieur d'une homogénéité qui est la règle, il introduit, comme un impératif utile et le résultat d'une mesure, tout le dégradé des différences individuelles.¹⁷ Mais la surveillance hiérarchique, continue et fonctionnelle ne constitue peut-être pas l'une des plus grandes inventions du XVIIIe siècle, mais prête son importance aux mécanismes de pouvoir qui l'accompagnent. Par ce contrôle ou plus précisément le régime de contrôle, le pouvoir disciplinaire est devenu un système intégré. Ce qui porte l'importance que nous voyons incarné dans l'œuvre de Michel Foucault, c'est l'institutionnalisation de la surveillance. Pratique que l'on retrouve partout, il la décrit comme une surveillance hiérarchique. Il dit que : « Long- temps on retrouvera dans l'urbanisme, dans la construction des cités ouvrières, des hôpitaux, des asiles, des prisons, des maisons d'éducation, ce modèle du camp ou du moins le principe qui le sous-tend : l'emboîtement spatial des surveillances hiérarchisées. »¹⁸

¹⁶ Entretien avec Sophie Cœuré « Aux origines de la surveillance de masse » par [Ivan Jablonka](#) dans «La vie des idées », le 12 janvier 2016.

¹⁷FOUCAULT Michel, 1975, « *Surveiller et punir* », Gallimard, p.186

¹⁸FOUCAULT Michel, 1975, « *Surveiller et punir* », Gallimard, p.174

Selon Foucault la surveillance devient permanente même si son action est interrompue, la perfection du mécanisme de puissance rend son utilisation de plus en plus inutile.

1.1.3. Le Panoptique de Jeremy Bentham

L'un des pionniers de la surveillance est également Jeremy Bentham (1748-1832) avec l'introduction du concept panoptique. Jeremy Bentham a soutenu que la nature humaine est motivée par le plaisir et la douleur, alors les gens recherchent le plaisir et essaient d'éviter la douleur. C'est pourquoi il a défendu le principe du plus grand bonheur dans les actions privées et publiques: une action est considérée comme correcte, quelle que soit sa nature intrinsèque, si elle produit un profit ou un bénéfice par rapport à la fin du bonheur maximum possible. Pour éviter la contradiction qui peut surgir entre la recherche de la satisfaction individuelle et sociale, Bentham a affirmé que le bonheur de la personne est crucial. Pour Bentham, le principe d'utilité est une sorte de norme d'action correcte de la part des individus et des gouvernements. Cette directive stipule que les actions sont approuvées lorsqu'elles favorisent le bonheur ou le plaisir et ne sont pas approuvées lorsqu'elles conduisent à la douleur ou au malheur. A partir de ces concepts, le principe d'utilité permet d'approuver ou non une action en fonction de la quantité de douleur ou de plaisir produit. Autrement dit, des conséquences que cette action produit. Selon lui, les gens sont libres de se laisser guider par leur intérêt pour augmenter le bonheur, mais en même temps il y a un paradoxe car qui peut nous assurer qu'une personne ne poursuit que son propre intérêt et non celui de l'autre. Nous avons donc besoin d'un gouvernement, d'une administration qui surveillera le peuple pour qu'il puisse protéger le bien commun et toujours agir en fonction du bien de tous. « Sur cette base, c'est toute la société, toutes les institutions, toutes les lois et les normes qui doivent s'adapter à cette donnée : le but de tout l'appareillage institutionnel et l'objectif principal du gouvernement consiste à produire le plus grand bonheur pour le plus grand nombre en réglant et en orientant les conduites afin que les satisfactions des intérêts individuels mènent à la plus grande somme possible de bonheur pour la collectivité. »¹⁹

Bentham était un réformateur social et en tant que tel, il a appliqué ce principe aux lois de l'Angleterre, en particulier dans les domaines liés au crime et à la punition. Pour lui, une punition devrait être créée pour ceux qui font du mal à quelqu'un qui leur permettra d'être découragés de refaire cette action. Après Bentham, nous sommes tous des « délinquants

¹⁹ LAVAL Christian, 2012« Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique. », La Découverte | « Revue du MAUSS » /2 n° 40 | p.51

potentiels ». ²⁰ Cela signifie que nous devons nous méfier de tout le monde, car tout le monde peut avoir le potentiel de commettre des crimes. Par conséquent, le besoin d'une surveillance se fait naturellement. Car plus nous nous tournons vers la liberté individuelle, vers l'homme économique qui essaie de maximiser ses bénéfices, plus nous devons être vigilants face à l'insécurité. On peut donc dire que la liberté et la sécurité sont les pages de la même monnaie. Donc, « la sécurité est la condition du bonheur général. Le bonheur est le grand but, la surveillance qui conditionne la sécurité est le principal levier pour y parvenir. » ²¹ Pour ramener l'un des principes les plus discutés, le principe du panoptique. Tout tourne autour d'une architecture carcérale qui est imaginée comme une telle structure qui éveille le sentiment de surveillance dans toutes les directions possibles. L'idée de Bentham était que grâce à une tour au centre, le gardien placé à l'intérieur pouvait observer toutes les cellules de la prison, de sorte que les prisonniers se sentiraient toujours sous surveillance. En fait, l'idée de Bentham ne peut pas être vue comme une surveillance totalitaire aussi bien que celle que l'on trouve chez George Orwell, car il s'agit principalement d'améliorer la société dans laquelle les individus sont tous responsables de leurs actes et en calculant toutes les conséquences. Sachant que les gens sont sous surveillance, on suppose qu'ils ne font pas d'actions irréfléchies, nuisibles à la société. « Bentham donne un poids déterminant à ce qu'il appelle le « tribunal de l'opinion publique ». Chacun doit être observateur et juge des autres, exercer ainsi un contrôle permanent sur les agissements d'autrui. C'est cette « sanction sociale » qui a ordinairement le plus d'influence sur autrui. » ²² Tout le monde devrait donc être réglé selon une norme sociale qui est la transparence. Un appareil architectural tel qu'un panoptique doit être une machine qui alimente et crée un rapport de puissance indépendant de celui qui exerce. Bentham a établi le principe selon lequel le pouvoir doit être visible et invérifiable. Visible car le symbole de la tour indique qu'elle sera toujours devant l'observateur pour lui rappeler qu'il est toujours sous surveillance et invérifiable car le détenu ne saura jamais s'il est actuellement sous surveillance ou non mais doit être convaincu qu'il peut être à tout moment. Grâce à l'ajustement spatial, le panoptique combine le pouvoir, le contrôle du corps et le contrôle groupes et connaissances. Il place les individus dans l'espace, une organisation hiérarchisée et efficace.

²⁰ *Ibid* p.52

²¹ *Ibid* p.52

²² *Ibid* p.57

1.2. Vie privée et banalisation de la surveillance

1.2.1. L'atteinte à la vie privée

De nombreuses études en sciences de l'information et de la communication font le constat lié au développement technologique, qui génère de différents dispositifs numériques de surveillance qui collectent et utilisent une grande quantité de données.

Le droit à la vie privée est l'un des droits fondamentaux : une condition essentielle à l'application des lois (public/privé). Par ailleurs, la notion de sécurité vient heurter celle de liberté individuelle parfois. En fait, le concept de vie privée est un concept qui a fait l'objet de nombreuses discussions au sujet de la surveillance. Avoir une vie privée semble paradoxal dans les sociétés modernes où l'exposition est encore plus grande du fait des nouvelles médiations sociales qui exposent davantage les individus à la société. De nombreuses pratiques de surveillance au nom de la protection contre «l'ennemi» mettent en danger les droits de l'individu à la vie privée et à la liberté. Pourtant, la sécurité reste l'un des concepts que les gens ont «négociés» depuis le début de la construction de l'État.

On peut prendre des exemples variés, dans différents domaines de la société : du développement de nouvelles technologies biométriques liées à l'identification des personnes, les technologies de géolocalisations, différents types de programmes téléchargés sur le téléphone en lien avec notre activité physique, la nutrition, l'heure du coucher, le contrôle parental, les agendas, les cartes de fiabilités dans de nombreux magasins mais aussi beaucoup, beaucoup d'autres choses qui nous sont probablement inconscientes, nous font réfléchir et associer à une seule peur celle d'être sous surveillance. Cette perception d'une société de surveillance est largement médiatisée aujourd'hui (faisant par exemple l'objet d'enquêtes journalistiques), elle constitue également un objet de recherche qui a été étudié séparément dans des horizons nouveaux, différents et peut-être pris spécifiquement par rapport à un seul sujet en particulier. Malgré une variété d'études, d'approches et d'opinions, l'une des tensions qui a été le plus discutée et disons un point de rencontre pour une bonne partie de ces études en tant qu'impact problématique de la surveillance est la tension créée entre la sécurité et la vie privée.

La surveillance a été principalement traité comme une contraction d'avoir une vie intime et privée. Mais certains chercheurs ont traité le lien entre la surveillance et la vie privée d'une manière différente. Nous citons ici l'auteur Antonio Casilli. Dans l'un de ses articles, l'auteur

Antonio Casilli se concentre sur quatre thèses liées à la surveillance de masse et à la négociation de la vie privée. En avance, quatre thèses : 1e thèse : la surveillance est devenue participative ; 2e thèse : les annonces de « la fin de la vie privée » sont erronées et idéologiquement biaisées ; 3e thèse : au lieu de s'estomper, le souci de la vie privée se démocratise dans la société en réseau et 4e thèse : la vie privée a cessé d'être un droit individuel pour devenir une négociation collective.²³ Nous nous concentrerons sur l'avantage de la définition qu'il donne à la première thèse qui, disons, est le point de départ de ses conclusions ultérieures selon lesquelles la vie privée a changé et s'est transformée en une négociation collective (les États, les acteurs du marché, les individus).

Dans ce cas, Casilli soulève le fait que la surveillance a changé qui n'est plus directe mais est devenue des niveaux horizontaux courants chez les citoyens, mais il met davantage l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un comportement volontaire. « Les citoyens connectés ne sont pas de simples objets passifs et la surveillance participative n'écrase pas leur volonté, mais au contraire la sollicite, la charge de la responsabilité même de conduire les opérations nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que de trier, selon le contexte, la temporalité et la quantité de données à dévoiler. »²⁴ De cette manière, chaque citoyen doit prendre en compte les responsabilités que ses actions portent en matière de transmission et de divulgation de données. Le droit à la vie privée d'un droit individuel se transforme en une négociation collective pour le maintien de l'ordre et de la sécurité ainsi que la transparence par rapport à la démocratie.

Au contraire pour Shoshana Zuboff la vie privée est totalement affectée par la surveillance. Pour elle, la surveillance est au cœur du système capitaliste actuel, c'est pourquoi elle appelle le capitalisme de surveillance. Zuboff explique que : « Les actions de dépossession numérique par les capitalistes de la surveillance imposent un nouveau genre de contrôle sur les individus, les populations et des sociétés entières. La vie privée des individus est la victime de ce contrôle et sa défense exige de repenser le discours, le droit et le raisonnement juridique concernant la vie privée. « *L'atteinte à la vie privée* » est désormais une dimension prévisible de l'inégalité sociale, même si ce n'est pas la seule. Elle est le résultat systématique d'une division « *pathologique* » du savoir dans la société, pour laquelle le capitalisme de la surveillance sait, décide et décide qui décide. »²⁵ De la sorte, le savoir, l'autorité et le pouvoir

²³ CASILLI Antonio. *Quatre thèses sur la surveillance numérique de masse et la négociation de la vie privée*. Jacky Richard et Laurent Cytermann. Etude annuelle 2014 du Conseil d'Etat "Le numérique et les droits fondamentaux", La Documentation Française, 2014, Etudes et documents, Conseil d'Etat. p. 424-431

²⁴ *Ibid* p.425

²⁵ ZUBOFF Shoshana, CHALIER Jonathan, « Le capitalisme de la surveillance. Un nouveau clergé », *Esprit*, 2019/5 (Mai), p. 76.

sont pour cette auteure trois éléments essentiels pour comprendre le fonctionnement de la société. Le capitalisme de surveillance crée des inégalités sociales. La vie privée est perçue comme un bien qui n'est pas accessible à tous les citoyens.

Par contre, la surveillance n'est pas toujours considérée dans le contexte de la sécurité. La surveillance selon l'auteur Francisco R. Klauser « ne répond pas seulement à une problématique sécuritaire, mais plus généralement à des finalités d'organisation, de direction et de gestion de notre vie quotidienne. »²⁶ Donc, on le sent partout, au travail, dans chaque institution, dans divers rapports sociaux, etc. La surveillance devient de plus en plus banale dans notre quotidien. Dans ce cas dans ce grand monde connecté « la vie privée est devenue une sorte de monnaie d'échange pour payer les services gratuits en ligne. Le modèle social est fondé sur la monétisation de notre intimité. »²⁷ Dans l'aspect où la vie privée, plus ses limites deviennent claires, plus le niveau de contrôle devient évident. La vie privée sera vue sous un aspect interpersonnel où chacun de nous contribue au capitalisme de surveillance comme l'appelle Zuboff. « À trop banaliser la surveillance et « sécuriser » l'espace public, nous sommes entrés dans un système de surveillance et de contrôle généralisé. L'opinion publique, leurrée par les responsables politiques, fait que nous nous retrouvons dans un système où il s'agit souvent moins de garantir la sécurité que de lutter seulement contre le sentiment d'insécurité. »²⁸ De cette façon, les différentes pratiques de surveillance évoquées ci-dessus se retrouvent à différents moments et usages de notre quotidien. « Ainsi, cette intégration de la surveillance dans la quotidienneté et son articulation à des activités qui lui étaient, jusqu'à présent, étrangères, rend difficile une analyse ancrée sur les concepts même de la surveillance moderne classique, ou axée sur les enjeux typiques de son développement. Or, on a plutôt l'impression d'être devant des formes relevant d'une surveillance moderne atypique, une surveillance que l'on propose d'appeler « banalisée » »²⁹ La banalisation de la surveillance est atteinte lorsque la surveillance ne constitue pas un objet d'étude, lorsqu'elle entre dans les habitudes et les comportements des individus, lorsqu'on a une participation des citoyens à la surveillance et qu'en plus cette participation n'est pas considérée comme telle mais se traduit en quelque chose de normal et de naturel. Citons à cet égard trois auteurs tels que Rocco Bellanova, Paul De Hert et Serge Gutwirth qui à travers l'étude de trois cas et la définition du mot banalisation ont encore mieux expliqué le lien avec la surveillance. Selon eux :

²⁶ Klauser, Francisco. *Espaces, pouvoirs et régulations: vers une géographie politique de la surveillance*. Université de Neuchâtel, 2012. p.6

²⁷ Gilles Boenisch, « Jean-Marc Manach, *La vie privée, un problème de vieux cons ?* », *Questions de communication*, 19 | 2011, p.2

²⁸ *Ibid*

²⁹ BELLANOVA Rocco, DE HERT Paul, GUTWIRTH Serge, « Variations sur le thème de la banalisation de la surveillance », *Mouvements*, 2010/2 (n° 62), p. 48

Ce passage vers une nouvelle dimension éthique de la surveillance se fait en partie par un changement d'« esthétique » : si d'un côté les caractéristiques de la sécurité maximale prolifèrent dans la société, elles ne sont plus associées, perçues, comme typiques de la prison de sécurité maximale, mais ressemblent à d'autres pratiques déjà acceptées. Cette « banalisation » dépasse la soft surveillance, c'est un véritable changement d'ordre qualificatif. Elle risque d'altérer à la fois l'expérience et le débat : la collaboration ne devient plus seulement participation à la surveillance, mais incapacité de la reconnaître comme telle ; ou encore, la surveillance est associée à un jugement axiologiquement positif, devient un « instrument » non problématique pour atteindre des buts éthiques.³⁰

Comme cela, la banalisation de la surveillance dans la société est atteinte lorsqu'elle est mise en balance avec tout autre type de pratique dans notre vie quotidienne. Prenant ainsi des connotations positives comme moyen d'avancer avec plus de confiance. De ce fait, l'utilisation de la banalité dans notre étude réside dans le fait qu'elle nous permet d'aborder davantage des études de cas liées à la vie quotidienne mais aussi de tirer des approches importantes de la surveillance par différents chercheurs.

1.2.2. La surveillance porteuse de nombreuses significations

Dans presque toutes les études sur la surveillance il est impossible de ne pas utiliser le concept de panoptique créé par Bentham car effectivement de cet auteur nous avons toute une théorie d'utilitarisme. Mentionnons le commentaire que fait Christian Laval, selon lui Bentham justifie en quelque sorte la surveillance d'autrui. Il dit que : « La population doit donc se surveiller elle-même pour que l'intérêt de chacun corresponde à l'intérêt collectif. Bentham donne un poids déterminant à ce qu'il appelle le « tribunal de l'opinion publique ». Chacun doit être observateur et juge des autres, exercer ainsi un contrôle permanent sur les agissements d'autrui. »³¹ La logique de "tribunal de l'opinion publique" est une continuation de la logique de création d'état. Le développement des pays occidentaux fondé sur des valeurs démocratiques et une économie capitaliste doit nécessairement reposer sur un système de contrôle. Un système de contrôle dans lequel toutes les libertés accordées aux individus doivent d'une manière ou d'un autre être contrôlé en cas d'abus et de dépassement de la limite fixée dans ces libertés. Nous devons donc tenir compte du fait que dans cette surveillance mutuelle, nous avons un nombre encore plus grand d'acteurs mais aussi différentes formes d'exercice de surveillance. Mais pour les Shoshana Zuboff, cela n'a rien à voir avec l'État mais

³⁰ *Ibid* p.51

³¹ LAVAL Christian, « Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique », *Revue du MAUSS*, 2012/2 (n° 40), p. 57

au contraire elle dit que : « L'enjeu est donc celui-ci : le capitalisme de la surveillance est profondément antidémocratique, mais son remarquable pouvoir ne trouve plus son origine historique dans l'État. On ne peut expliquer ses effets par la technologie ou les mauvaises intentions de méchantes personnes ; elles sont des conséquences cohérentes et prévisibles d'une logique d'accumulation réussie. »³² Ainsi, le développement de la technologie lui-même ne peut pas être une explication complète pour Zuboff, mais il est principalement lié à la continuité de la division du savoir dans la société. D'après elle : « Dans la situation contemporaine, ce sont les entreprises capitalistes de la surveillance qui *savent*. C'est la forme du marché qui *décide*. C'est la concurrence entre capitalistes de la surveillance qui *décide qui décide*. »³³

De l'avis d'autres auteurs, dont Laëtizia Schweitzer, ils voient la surveillance comme une surveillance pratiquement électronique directement liée aux dispositifs de surveillance créés par l'État et/ou par les grandes entreprises. « Les représentations de ce qui relève de la vie privée et de la vie publique – des construits sociaux relativement récents – apparaissent floues: les territoires appréhendés par les sujets ne correspondent pas à la carte définie par le législateur, et l'idéal de transparence dont l'organisation et la gestion des rapports sociaux se réclament désormais conduit, à un certain degré, à la banalisation et à la légitimation du contrôle. »³⁴ La banalisation du contrôle et de la surveillance est en soi un problème dans la mesure où les frontières du public et du privé, de l'autorité et du citoyen, de la justice et de l'injustice ne sont plus séparées. « En d'autres termes, nous assistons à l'avènement d'un panoptisme horizontal où tout le monde se surveille, se contrôle, se juge et se juge sans surveillant général.»³⁵ Pratiquement, le mot surveillance lui-même est porteur d'un très large éventail de sens, mais pour arriver à la problématique de notre étude, nous avons rencontré différentes définitions et traitements des types de surveillance les plus divers. Reconnaisant déjà comme un fait que la surveillance est un phénomène qui se retrouve partout dans notre vie quotidienne, nous avons essayé de rester dans cette ligne et nous avons pratiquement rencontré des définitions telles que "surveillance naturelle", "surveillance participative", « surveillance horizontale ». Compte tenu d'un si grand nombre d'acteurs et d'environnements de réalités différents, il est difficile d'en faire une définition claire et en nos études de cas nous comprendront plus clairement pourquoi ces définitions sont confuses et déroutantes, mais

³² ZUBOFF Shoshana, CHALIER Jonathan, « Le capitalisme de la surveillance. Un nouveau clergé », *Esprit*, 2019/5 (Mai), p. 77

³³ Ibid

³⁴ SCHWEITZER Laëtizia, « Surveillance électronique », *Communications*, 2011/1 (n° 88), p. 175

³⁵ Simon BOREL, « Le panoptisme horizontal ou le panoptique inversé », *Terminal* [En ligne], 118 | 2016, mis en ligne le 15 octobre 2016, consulté le 26 mai 2022. p.2

pour l'instant nous allons clarifier encore plus deux notions comme "natural surveillance" et "surveillance participative" qui à notre regard font partie des descriptions qui montrent plus clairement les aspects de banalisation de la surveillance.

1.2.3. Natural surveillance

Selon deux études de cas différentes de l'auteurs J. Desyllas, P. Connoly et F. Hebbert, ils soulignent qu'une surveillance naturelle est une surveillance qui n'est imposée par aucune activité politique ni exercée par des citoyens dans le cadre de leur travail ou de leur profession mais qui est en voie d'être complètement naturel. Ils le définissent ainsi: "Natural surveillance is the overlooking of public space by members of the public in the course of their day-to-day lives. Unlike police patrols or 'assisted surveillance' using closed-circuit television cameras (CCTV), the people who provide natural surveillance do not do so as part of their job. In this way, natural surveillance is a by-product of community life rather than the result of an active policy. »³⁶

La naturalité de la surveillance vient ainsi du fait de vivre en communauté, ce qui signifie que nous sommes obligés de regarder de plus près ce qui se passe autour de nous et de notre lieu de résidence. Or selon G. Subbaiyana et S. Tadevallia "natural surveillance is one of the common principles recommended by various place based crime prevention theories such as defensible space, situational crime prevention and crime prevention through environmental design (CPTED) to alleviate incidence and fear of crime."³⁷

Comme nous pouvons le voir à partir de ces définitions, le but reste le même. La prévention du crime et les actes délictueux sont des raisons d'avoir une surveillance naturelle. De plus, il est lié non seulement à la surveillance mais aussi à l'adaptation de l'environnement comme exemple de l'architecture des maisons et des bâtiments pour favoriser une surveillance naturelle et donc les criminels ne voudraient normalement pas commettre d'actes illégaux dans des environnements où la possibilité de surveillance est plus élevée.

Comme par exemple, J. Desyllas, P. Connoly et F. Hebbert soulignent que : « Some people might be better neighbours than others, which may mean that they are more inclined to keep an eye on the street and might also be more likely to intervene if they see a criminal act taking place. However, even if we do not make any assumptions about how willing a resident population might be to provide surveillance, there is still the question of how easy or difficult

³⁶ Desyllas, J., Connoly, P., & Hebbert, F. (2003). Modelling Natural Surveillance. *Environment and Planning B: Planning and Design*, 30(5), p. 643

³⁷ Subbaiyan, Gnanasambandam, and Srinivas Tadevallia. "Natural surveillance for perceived personal security: the role of physical environment." *Retrieved February 12.2013* (2012): p.214

certain environments will make surveillance by their design. ”³⁸

Ils avancent ainsi l'idée qu'on ne peut pas compter uniquement sur la bonne volonté des voisins pour surveiller car leur capacité de prévenir le risque est relative, mais au contraire c'est l'environnement qui permet que la surveillance soit la plus naturelle possible.

1.2.4. Surveillance participative

Comme l'indique le nom lui-même, la surveillance est généralement considérée par un contrôle venant d'en haut, c'est-à-dire par une pratique verticale du pouvoir. Mais en fait la surveillance n'exclut pas la possibilité d'être surveillé en sens inverse, de bas en haut. Alors qu'effectivement on a aussi affaire à une surveillance en lignes horizontales, c'est-à-dire à une surveillance des personnes entre elles. Définir un tel titre comme surveillance participative donne en fait à la surveillance un sens participatif, une généralisation et une plus grande diffusion dans le cercle social de ce phénomène. Par conséquent, accepter automatiquement la pratique et la participation de comportements de surveillance. Alors que, l'auteur Anders Albrechtslund définit la participation pas toujours comme un acte qui vient du désir ou de la satisfaction des personnes. Notant les deux cas de participation imposée dans le livre d'Orwell et Foucault, Albrechtslund écrit:

To participate is to engage in something, but it is not necessarily something we do out of individual desire or pleasure. Examples could be found in all contexts of life, including work-related situations and charity efforts... The Panopticon is set up in way for the prisoners to take part in their own surveillance by internalizing the gaze of the watcher, and in Orwell's novel the citizens of Oceania ends up taking part in their own (and others') surveillance in their "love" of Big Brother. Here, the self-surveillance is inflicted on the people watched, as they are caught up in a power relation (Foucault, 1975) or as a result of the brainwashing carried out by the Ministry of Love (Orwell, 1949).³⁹

Par contre qu'aujourd'hui, avec les changements qui ont eu lieu, cela peut se traduire par une inconscience des citoyens vis-à-vis des données et des informations qu'ils laissent en ligne et leur inconscience qu'ils peuvent être sous surveillance. Pratiquement Anders Albrechtslund le rattache au fait de se créer une identité et au fait de partager des informations sur soi sur les réseaux sociaux. Qui sont nécessaires si nous voulons rester en contact avec un large réseau

³⁸ Desyllas, J., Connoly, P., & Hebbert, F. (2003). Modelling Natural Surveillance. *Environment and Planning B: Planning and Design*, 30(5), p. 644

³⁹ Albrechtslund, Anders. "Online social networking as participatory surveillance." *First Monday* (2008). [View of Online social networking as participatory surveillance | First Monday \(uic.edu\)](#)

d'amis et qui sont difficiles à maintenir si nous ne mettons pas à jour les informations nous concernant en ligne.

Dans ce cas, nous n'avons pas seulement le gouvernement ou les grands acteurs qui ont des données entre leurs mains, mais contre les nouveaux modèles économiques à la suite des changements technologiques, les utilisateurs peuvent devenir autocontrôlés et auto-surveillés par rapport aux données qu'ils trouvent et laissent. « Participatory sensing data resist becoming traditional surveillance data through commitment to local control, participation, transparency, and social justice »⁴⁰ Donc, ces données se justifient contre une bonne intention qui sert à être transparente mais aussi à aider la communauté. Dans la lignée de la transparence, Olivier Aïm décrit aussi l'aspect participatif, mais évoque en même temps le fait d'être vigilant. Il écrit que : « Par un processus de « banalisation », la vigilance distribue les prérogatives de l'État à l'ensemble de la société civile, qui se met à contribuer aux dispositifs de surveillance. La « vigilance » rejoint les agencements de surveillance, chaque fois que sont mis à contribution les regards des individus au sein des espaces urbains (« Soyons attentifs ensemble ! »), des habitats (les « voisins vigilants ») ou des espaces de travail (les *open spaces*).[...] Notons que, récemment, le Président de la République français a invité à former collectivement une « société de vigilance », destinée à repérer les « signaux faibles » du terrorisme. »⁴¹ Nous reviendrons plus loin sur le discours utilisé sur notre étude de cas « Voisins Vigilants ». De la sorte, l'appel à participer à la surveillance vient comme une solution pour combattre le sentiment d'insécurité. Vanessa Codaccioni décrit sous cette forme la présence de l'appel à la vigilance :

La vigilance sécuritaire s'inscrit en effet dans des processus punitifs plus larges, et en premier lieu doit se comprendre à l'aune d'une mutation des sociétés de surveillance : parallèlement à la surveillance étatique de plus en plus intrusive et massive mobilisée contre les populations, et qui elle-même nourrit les appels à la vigilance citoyenne dans l'objectif de recueillir un flux continu d'informations « par le bas », deux autres types de surveillance populaire continuent de s'exercer et de se renforcer sous l'effet d'une demande croissante de transparence : d'une côté la surveillance des gouvernants et des politiques, qui renvoie à la capacité de vigilance et de contrôle citoyens du pouvoir en démocratie ; et d'un autre la surveillance horizontale par laquelle chacune et chacun surveille autrui et est surveillé par lui, et dont certaines manifestations vont jusqu'à l'espionnage, au harcèlement et voyeurisme.⁴²

⁴⁰ Shilton, Kate. 2010. Participatory Sensing: Building Empowering Surveillance. *Surveillance & Society* 8(2): p.133

⁴¹ Aïm Olivier, « Chapitre 7. Les agencements participatifs de la surveillance », dans : , *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*, sous la direction de Aïm Olivier. Paris, Armand Colin, « Collection U », 2020, p. 145

⁴² Codaccioni, Vanessa. *La société de vigilance: Aotosurveillance, délation et haines sécuritaires*. Éditions Textuel, 2021. p .11

De cette manière, pour elle l'existence de cette surveillance « est perçue et construite comme une ressource pour un ensemble d'acteurs qui veulent enrayer la vigilance politique pour, au contraire, encourager la vigilance à des fins officielles de sécurité nationale »⁴³ Aussi avec la classification des deux types de surveillance Vanessa Codaccioni nous amène à des pratiques que nous retrouverons dans le cas de JOQ Albanie.

⁴³ *Ibid*

1.3. La culture de la surveillance

1.3.1. Une lecture de David Lyon

« Aux États-Unis comme en Europe, les lendemains des attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont été marqués par une spectaculaire intensification des dispositifs de surveillance des citoyens. Mais c'était loin d'être une nouveauté : ce tournant exprimait surtout l'accélération d'un processus déjà engagé de longue date. »⁴⁴ : - David Lyon, l'un des auteurs qui a beaucoup écrit sur la culture de surveillance, décrit ainsi comment, après le 11 septembre, la surveillance a pris de nouvelles dimensions. Son existence ne commence pas avec les attentats terroristes. En perspective de David Lyon, la menace de risques aussi importants pour la société a servi d'accélérateur qui a encore accru les niveaux de surveillance. Ce qui changerait pour lui après les attentats terroristes, c'est en fait l'augmentation du nombre d'acteurs participant à la surveillance mais aussi le nombre de criminels, au sens de la plus forte augmentation de la suspicion de qui pourrait être un terroriste ou un criminel.⁴⁵ Au total, pour lui c'était un "produit de la modernité" dans lequel « être moderne, c'est en partie se soumettre à un bombardement de demandes d'informations personnelles de la part des services gouvernementaux, des employeurs, de la police et, de plus en plus, des entreprises de marketing. Si la « guerre au terrorisme » contribue de façon spécifique à l'intensification de la surveillance, elle renforce également une tendance historique préexistante à la surveillance comme moyen structurel de gouvernement de la société. »⁴⁶ Selon Lyon, en effet, l'un des points clés est Internet, ce qui complique encore l'articulation entre données et pratiques de surveillance. Il dit que: « The internet, including surveillance data, also facilitates debates over surveillance activities, and over data themselves, thus also becoming an intrinsic dimension of the politics of surveillance, and of the internet itself. It is some of these complex inter-relationships between the surveillance that characterizes large global organizations and surveillance involving the mundane activities of everyday life that now have to be explored if

⁴⁴ LYON David, « 6. Le 11 septembre, la « guerre au terrorisme » et la surveillance généralisée », dans : Didier Bigo éd., *Au nom du 11 septembre...Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*. Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2008, p. 90

⁴⁵ Mais ce qu'il ne pouvait deviner alors, c'est le nombre d'organisations, au-delà des structures strictement policières, qui allaient participer à cette « surveillance », ainsi que l'extension des catégories d'individus traités comme des criminels. (*ibid*)

⁴⁶ *Ibid* p.91

contemporary kinds of surveillance are to be understood.”⁴⁷ C'est précisément Internet en tant qu'outil qui devient un élément important des diverses dimensions de la surveillance. Dans ce cas, d'après Lyon pour comprendre la culture de la surveillance il faut une analyse partant des pratiques de notre vie quotidienne. En même temps, il explique que : “Both surveillance capitalism and surveillance culture depend on data but often in different ways and with different consequences. I shall show that surveillance capitalism is the source of the systems that enable many aspects of surveillance culture, and that at present much that counts as surveillance culture is supportive of surveillance capitalism.”⁴⁸ Alors qu'à la question de savoir quoi faire de l'accélération de la collecte et de la dépendance aux données selon lui : “Anticipatory conformity” may well express part of the response and certainly, much of the everyday world of surveillance experience shadows surveillance capitalism, such that doing surveillance on others using social media, or on oneself, through self-tracking using wearables, does occur.”⁴⁹ Essentiellement selon Lyon nous avons toujours été touchés par le capitalisme. Les gens sont attirés par la consommation. Mais que pour les données et la surveillance selon lui très peu de personnes dans leur quotidien le remettent en question ou s'en inquiètent.⁵⁰ Pour cette raison, il pense qu'il est important d'étudier et de trouver la réponse dans la culture de la surveillance.

Dans ses nombreuses études sur la surveillance, Lyon explique qu'avant d'en arriver au concept de culture de la surveillance, il était d'abord passé à d'autres concepts, selon l'époque considérée. D'abord il fait le lien avec la « surveillance state »⁵¹, puis avec la « surveillance society »⁵² et après l'arrivée des nouvelles technologies et la présence des réseaux sociaux dans la vie des citoyens, il décrit ainsi l'arrivée dans la culture de la surveillance : “These are reflected in other activities, subtly at first, in which ordinary citizens were invited to “say something” about perceived security breaches, to report “unusual” events or objects, or to “tip off” authorities on the one hand, and on the other, as ordinary users of social media began to exploit the new possibilities, to check up on each other in more direct ways and even to conduct private investigations into strangers’ lives. A new “culture of surveillance” was

⁴⁷Lyon, David. "Surveillance capitalism, surveillance culture and data politics 1." *Data politics*. Routledge, 2019. p.65

⁴⁸ *Ibid* p.65-66

⁴⁹ *Ibid* p.68

⁵⁰ As I say, few seem to question what is happening and, apparently, little or no resistance is offered to the secondary uses of people’s “behavioural surplus,” the mundane, everyday data that our machines exude constantly. (*Ibid*)

⁵¹ When I first worked in surveillance studies, more than 30 years ago, the key issues were government – the “surveillance state” – policing and workplace surveillance, often crystallized in the iconic video camera. (*ibid* p.69)

⁵² Surveillance was spilling over the rims of its previous containers and talk of “surveillance society” began in the mid-1980s and took hold by the turn of the century as these practices became more pervasive. (*ibid*)

taking shape. »⁵³ Ce raisonnement qui fait Lyon lorsqu'ils arrivent au concept de la culture de la surveillance est important car il nous conduit précisément à notre troisième hypothèse.

La culture de la surveillance pour Lyon part donc du fait que nous ne pouvons pas simplement voir la surveillance comme un aspect de nos vies. Conscient de son existence, comme par exemple dans les caméras de sécurité partout, dans les contrôles de routine dans les aéroports ou encore dans le fait d'utiliser un smartphone ou tout type d'appareil connecté pouvant contenir de nombreuses traces de notre identification. Mais en considérant qu'il y a des citoyens qui dénoncent des actes irréguliers à leurs yeux, d'abord entre eux, en ligne dans différents groupes mais aussi dans la police. Leur engagement et leur absorption de la surveillance dans leur vie est un fait qui montre la croissance de la culture de la surveillance. « In everyday life, ordinary people contribute to a growing culture of surveillance; watching is becoming a way of life. »⁵⁴

1.3.2. Attirés par la surveillance

Dans son ouvrage « *La culture du numérique* », Dominique Cardon montre que toutes les questions qui se posent à propos de la surveillance numérique résultent de la coexistence de trois types de surveillance différents. Surveillance du marché, surveillance des autres individus et surveillance de l'État, que Dominique définit en termes d'exercice collectif sur nos données personnelles. Sur la base des études de Gilles Deleuze pour lui « la surveillance n'est plus un pouvoir extérieur qui nous contraint, elle devient un mécanisme d'auto-contrôle par lequel les individus s'observant mutuellement inhibent leur comportement pour se caler sur les normes de la société. »⁵⁵ Ce qui signifie que d'une manière ou d'une autre, la surveillance résulte d'influences psychologiques et sociologiques dans le sens où les individus se comportent sous une certaine forme en raison d'une culture déjà implantée dans la société. Ainsi Vincent P. Pecora dans son article totalement consacré à la culture de la surveillance il décrit dans la même ligne l'auto exposition que les gens font sur les réseaux sociaux, il écrit :

Already, whole families document the trivialities of their existence on web pages designed to celebrate intimacy as a public performance. I am bombarded almost daily with news (and worse: vacation pictures!) from cousins a continent away, and I feel technologically slow because I do not (yet) display my personal life on a constantly updated website. While these forms of surveillance are surely less oppressive than the

⁵³ *Ibid* p.69

⁵⁴ *Ibid* p.71

⁵⁵ CARDON Dominique, « Surveillance numérique », dans : , *Culture numérique*. sous la direction de CARDON Dominique. Paris, Presses de Sciences Po, « Hors collection », 2019, p. 411-412

one that Orwell foretold, they embody to an astonishing degree the idea that modern culture has become dominated by the practice of testing reality. Advanced capitalist society at the dawn of the new millennium is less about truth versus fiction, or authenticity versus simulation. It is instead about a quest for real life that requires surveillance for its—for our—verification.⁵⁶

Le concept de culture de la surveillance pour cet auteur est lié et reflété principalement dans la culture du cinéma, de l'art, de la télévision ou partout où le désir de surveillance apparaît comme par exemple dans diverses émissions de reality TV. Selon lui : « It may be that the desire to watch and be watched is a more deeply rooted element of the liberal democratic impulse than we normally care to admit. »⁵⁷ Dans le même ordre d'idée Jonathan Finn écrit: "In addition to the rise in camera and other forms of surveillance practice, surveillance increasingly appears as a subject in film, television, video games, social networking sites, advertising and art (see Lippert and Wilkinson in this book for a discussion of Crime Stoppers advertising). In this way, surveillance has become a key feature of contemporary visual culture and of life more generally."⁵⁸

Qualifiant maintenant que la surveillance n'est pas un phénomène apparu avec la modernité ou l'avènement des nouvelles technologies mais qu'il s'agit d'un phénomène qui accompagne divers événements et conditions historiques. Dans ce cas, de même que l'histoire et la culture des peuples ont évolué, de la même manière, la surveillance s'est poursuivie parallèlement aux changements respectifs de la société. De la même manière comme Jean-Gabriel Ganascia envisage au fil du temps la transformation d'une surveillance à une sousveillance. Il dit que : « Il en résulte une nouvelle configuration sociale qui inverse le régime de surveillance institué à partir de la fin du xviii^e siècle et dans lequel un petit nombre observait la majorité. Dans ce nouveau régime de « sousveillance », c'est le grand nombre qui porte ses regards sur une minorité d'élus. »⁵⁹ Dans lequel nous avons déjà un contrôle des représentants au pouvoir pour éviter les abus. Mais par contre, « là où, dans la sur-veillance, celui qui veille se trouve situé au-dessus (« sur ») à la fois parce que, pour surveiller, il faut être dans une position hiérarchiquement supérieure et parce que l'information acquise par celui qui surveille lui donne un avantage, dans la sous-veillance, ceux qui sont soumis à l'autorité prennent et diffusent l'information pour contrôler ceux qui possèdent une situation d'autorité. Dans son principe, la sousveillance vise à réguler l'espace social pour éviter les abus. Contrairement à la surveillance qui procède au nom d'une certaine forme de bienveillance afin d'assurer la

⁵⁶ Pecora, Vincent P. "The culture of surveillance." *Qualitative Sociology* 25.3 (2002): p.348

⁵⁷ *Ibid* p.345

⁵⁸ Finn, Jonathan. "Seeing surveillantly: surveillance as social practice." *Eyes Everywhere*. Routledge, 2013. p.67

⁵⁹ Ganascia, Jean-Gabriel. "De la surveillance à la «sousveillance»." *Politiques sécuritaires et surveillance numérique* (2019): p.130

sécurité, d'éduquer et de soigner, la sousveillance relève d'une forme de « malveillance » : il s'agit de relever les malversations et les abus de toutes sortes afin de les faire connaître à tous. »⁶⁰ De cette manière, Ganascia fait la différence en appelant la surveillance des citoyens contre les autorités avec des points de départ malveillants. Pour aller plus loin, nous citons l'auteur Christophe Masutti qui dans son livre "*Affaires privées. Aux sources du capitalisme de surveillance*" donne deux approches très importantes mais aussi concises de la culture de la surveillance. S'appuyant sur des auteurs comme Shoshana Zuboff et David Lyon, il dit premièrement que :

« C'est là qu'intervient une double thèse des surveillances studies. D'abord la surveillance n'est pas un concept postmoderne qui considérerait le passage de la coercition physique à la surveillance comme un indicateur du modernisme et de ses institutions, ce qui ferait en retour d'une critique de la surveillance une critique du pouvoir. La surveillance serait plutôt à considérer, de manière pratique, comme une préférence sociale, c'est-à-dire un bagage culturel qui, dans le cadre des rapports de classes n'est pas fondamentalement remis en question. Tout au plus on ne focalise sur le contrôle que dans la mesure où il prolétarise le travailleur, mais dans ce cas, on ne sort pas du cadre de la productivité. Or, dans le cadre plus général de la société moderne, cette culture amène les individus à participer eux-mêmes à la surveillance, ne serait-ce que d'un point de vue plus politique de cohésion sociale (notre soumission à l'autorité publique) ou, parce que la surveillance prend les multiples formes, parce que nous participons, par exemple, à des indicateurs de marketing qui évaluent, mesurent et modélisent nos comportements. Ensuite, ce qui est nouveau, c'est d'envisager la surveillance dans un continuum de la modernité parce que la surveillance a son itinéraire propre, culturellement intégré et que ce qui pose problème n'est pas la « découverte » du panoptique social, mais les emprises, les débordements pourrait-on dire, dans l'exercice de la surveillance. »⁶¹

Ainsi, tout d'abord, la surveillance ne doit pas être vue comme un prolongement de la relation de pouvoir mais comme une pratique interne des personnes, une partie de leur culture dans laquelle avec l'avènement de la modernité et de nouvelles formes de relations sociales, les individus sont attirés encore plus vers la surveillance. Deuxièmement cet auteur s'est basé sur le livre de David Garland "*The Culture of Control, Crime and Social Order in Contemporary Society*", dans lequel ce dernier parle de la culture du contrôle du crime. Avec le développement des nouvelles technologies de communication, nous avons accru le désir des citoyens de participer à la prévoyance et à la justice contre les actes délictueux. Ainsi tenant compte de ces deux acceptions Christophe Masutti écrit : « Il y a une culture de la surveillance ou une culture du contrôle, selon que l'on se place du point de vue de nos

⁶⁰ Ibid p.128

⁶¹ Masutti, Christophe. *Affaires privées: Aux sources du capitalisme de surveillance*. C & F Éditions, 2020.p.289

rapports sociaux (pour la première acception) ou du point de vue du gouvernement (pour la seconde acception) ; ce qui revient à peu de chose près au même, c'est-à-dire une normalisation de la surveillance : surveillance et contrôle sont réputés socialement désirables, et ne produisent des effets néfastes (atteinte à la liberté d'expression, abus de pouvoir policier, trafic des données personnelles, atteintes à la vie privée etc.) qu'à la marge, même si ces marges sont plus au moins grandes selon le point de vue adopté. »⁶² C'est donc précisément de la normalisation de la surveillance dans la société que découle le fait d'avoir une culture de la surveillance. Ce qui signifie incorporer ce dernier dans nos habitudes quotidiennes.

Comme Christophe Masutti dit : « faire une histoire de la surveillance, c'est aussi faire une histoire culturelle. »⁶³ et puisque notre étude est basée sur deux pays différents comme l'Albanie et la France, nous allons essayer d'apporter une partie de l'histoire de ces pays qui ont influencé la culture de la surveillance.

⁶² Ibid p.291

⁶³ Ibid p.35

1.3.3. La surveillance comme outil de domination, de contrôle et de soumission au sein des sociétés totalitaires.

L'un des livres qui a sans aucun doute marqué les études sur la surveillance est le livre "1984" écrit par George Orwell. « Il est évidemment impossible de faire une histoire des premières théories de la surveillance – même sous la forme succincte d'un manuel – sans évoquer ce roman écrit par George Orwell à partir de 1947 et publié de manière presque posthume en 1949. [...] Nourri de l'histoire philosophique, politique et utopique moderne, *1984* propose une réflexion sur la surveillance comme outil de domination, de contrôle et de soumission au sein des sociétés totalitaires.»⁶⁴ Ce livre montre comment la surveillance peut arriver à contrôler l'être humain en contrôlant jusque dans ses pensées. L'idée de Big Brother fait partie des idées qui véhiculent le sens d'une surveillance totalitaire. « *Big Brother* » est une création de George Orwell.[...] *Big Brother* est objet et sujet de tous les regards. Il finit ainsi par incarner le principe même de la surveillance « totale ». « *Big Brother* » se fait voir en tant que puissance surveillante. Il fait voir le fait qu'il surveille : telle est la réussite littéraire de la mise en slogan du principe « panoptique » du pouvoir décrit : « *Big Brother is watching you.* »⁶⁵ Mais que la pratique de tels modèles totalitaires n'est pas restée une utopie. Après la Seconde Guerre mondiale, une partie des pays européens sont devenus des États dictatoriaux dirigés par des partis communistes. L'un de ces pays était l'Albanie.

La fermeture de l'Albanie de toute relation avec les pays démocratiques et son isolement prolongé sont liés à la mise en place d'un régime totalitaire avec un haut niveau de surveillance des citoyens par le Parti communiste albanais. Dans l'un de ses articles, l'auteur albanais Afrim Krasniqi étudie le régime communiste instauré par le dictateur Enver Hoxha. Il écrit: “ No other state in the socialist bloc was able to conceive and apply such extreme measures as in Albania, and none was as effective in eliminating dissidence, in prohibiting religion in the Constitution, and in ultimately cutting itself off from both East and West. Two generations were born and lived under this psychotic regime. As the years went by, the nature of the regime was taken for granted. Its existence and functioning was internalized. It became part of the way people lived, spoke and thought about the past, present and future.”⁶⁶ Ainsi, il s'exprime sous une forme superlatif, pour montrer que le régime communiste établi en Albanie a été l'un des plus sauvages, qui a réussi à supprimer la religion de la constitution de

⁶⁴ AiM Olivier, « Chapitre 1. Les textes pionniers », dans : , *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*, sous la direction de AiM Olivier. Paris, Armand Colin, « Collection U », 2020, p. 37

⁶⁵ *Ibid* p. 38

⁶⁶Krasniqi, Afrim. "Control through fear—the enemy at the gates: the case of Albania." *Remembrance and solidarity* (2018): p.86

l'Albanie, et qui a réussi à établir des principes et des valeurs dans le l'intérêt de garder le contrôle et le pouvoir. En d'autres termes, la nature du régime a réussi à opérer des changements dans la manière de vivre et de penser de la société albanaise. Selon lui:

The execution of these extreme political and ideological decisions was entrusted to an extended network of informers built around the secret police, also known as Sigurimi – State Security. The State Security as approved by the Political Bureau(Decision no. 30 1954) aimed to create a system of total surveillance of Albania's citizens, including low profile enemies of the Party, for the purpose of protecting the leader and the party 'from internal and external enemies'. The surveillance was carried out by the departments of the Ministry of Interior in conjunction with 'voluntary cooperation groups', consisting of party loyalists and members of its auxiliary organizations. The structure had a vertical line of command and a horizontal extension, covering all inhabited areas and production facilities. It controlled all mailing services, all correspondence between citizens, especially the correspondence of families with convicted and exiled members. Over one third of the Albanian citizens were covered by personal surveillance files.⁶⁷

Enver Hoxha a réussi à maintenir le régime communiste en créant un système de haute surveillance. Ce système comprenait une police secrète mais aussi des « amis du parti » qui mettaient ensemble tout un réseau d'espionnage. L'espionnage serait fait pour chaque citoyen albanais dans le seul but de capturer et de punir les ennemis. L'image de l'ennemi est un aspect très important et largement utilisé pendant la période communiste en Albanie. L'ensemble du système créé était basé sur la propagation de la peur à tous les citoyens contre les menaces de l'étranger qui voulaient envahir l'Albanie. Afrim Krasniqi le détaille encore plus, il écrit que:

Communist Albania's prevailing concept of 'the enemy' was related first and foremost with the relationship between the individual and the Party and with the connection between the individual, state and society. The only official Albanian dictionary of that time (dictionary of today's standard Albanian [FGJSH], 1980, 53)) describes the entry 'enemy' as 'the person who stands against the interests of the class, party, motherland and socialism, by fighting and acting against them'. This definition is to be also found in previous academic and official papers and documents, in the official media, in public discourse and in the notes and documents of the Political Bureau, Albania's Communist Party's highest decision-making body from 1948 to 1990. The Communist Party's sources mention several types of 'enemies', among the most notable we can list are 'the enemy of the party', 'the enemy of the people', 'the class enemy', 'enemy of the people's rule'. Marking individuals as ultimate enemies, should they engage in activities marked as harmful to 'the interest of the [working] class and of the party', is indicative of the core philosophy that sustained Albania's communist system.⁶⁸

⁶⁷ Ibid P.89

⁶⁸ Ibid p.87

La figure de l'ennemi, Krasniqi la traite comme : « l'ennemi » comme principe constitutionnel et comme fondement de la légitimité ; « l'ennemi » comme mécanisme de persécution et de contrôle ; "l'ennemi" comme alibi du pouvoir personnel et "l'ennemi" comme obstacle à la réforme. Montrant ainsi que la figure de l'ennemi dans le régime communiste dirigé par Enver Hoxha était une stratégie pour justifier les meurtres et les persécutions⁶⁹ de toute personne qui s'opposait au système.

Par rapport à la France, le régime Vichy est l'un des régimes qui a aussi instauré un système politique autoritaire. Même si en termes de principes et de durée le régime de Vichy n'est pas le même que la période communiste passée par l'Albanie, il y a des choses communes comme l'utilisation de figure de l'ennemi. En effet, nous dirions aussi que l'impact qu'ils ont laissé sur les sociétés respectives n'est pas le même. Dans une étude de ce régime, Henry Rousso écrit :

Dès les premiers jours, la Révolution nationale s'est déployée dans le contexte d'une violence d'État sans précédent depuis la Révolution française. Dans une première phase, jusqu'en 1942, celle-ci se traduit par la suppression des libertés fondamentales, la mise en place d'un contrôle de la population, la répression d'opposants réels ou désignés comme tels (« gaullistes », communistes, francs-maçons), l'exclusion, voire la persécution de groupes entiers (juifs, étrangers), traqués non pour ce qu'ils pensent ou ce qu'ils font mais pour ce qu'ils sont. Cette violence politique émane du contexte de l'occupation allemande comme de la mise en pratique de la Révolution nationale, Vichy et les nazis partageant les mêmes ennemis. Elle ressortit à l'instauration d'un État policier luttant contre toute opposition et à une idéologie fondée sur le nationalisme exclusif qui vise une homogénéité ethnique.⁷⁰

Donc, « en France, la répression de l'espionnage a constamment renvoyé à la question de la surveillance des individus, en particulier, mais pas seulement, des étrangers. L'analyse du renseignement s'intègre donc ici à des approches d'histoire sociale et politique. »⁷¹ Ainsi le contrôle du peuple et le maintien du pouvoir autoritaire s'est fait en créant certains groupes d'ennemis. En plus d'autres événements historiques, Rousso décrit comment un système de surveillance a été mis en place, il dit que : « Les Français dans leur ensemble sont soumis à une surveillance générale. L'État mesure l'opinion par un contrôle postal et téléphonique,

⁶⁹ Under charges of 'hostile activity', implying acts or opinions and perceptions opposed to the Party, the communist regime executed 5,157 citizens; 9,052 more citizens died in prison; 17,990 citizens underwent prolonged imprisonment sentences; and 30,383 citizens were exiled in conditions similar to labour camps, bringing the total number of people subjected to political persecution to 65,582. With an effective population of just 1.1 million inhabitants, this resulted in 5.9 per cent of the population or 10.2 per cent of citizens over eighteen years of age being subjected to political persecution. Officially Albania had twenty-three political prisons and forty-eight labour camps for political detainees. (ibid)

⁷⁰ ROUSSO Henry, « Chapitre IV. La violence d'État », dans : Henry Rousso éd., *Le régime de Vichy*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2019, p. 63

⁷¹ FORCADE Olivier, « Objets, approches et problématiques d'une histoire française du renseignement : un champ historiographique en construction », *Histoire, économie & société*, 2012/2 (31e année), p. 101

reprenant une idée de la Première Guerre mondiale. Il essaie d'étendre à tous les citoyens de plus de 16 ans une pratique inaugurée sous la III^e République : la « carte d'identité de Français », avec photo et empreinte digitale (27 octobre 1940). Cet instrument moderne de connaissance et de contrôle étatique entraîne même des innovations techniques, comme la mise au point, par l'ingénieur René Carmille, d'un numéro d'identification individuelle à 13 chiffres géré par cartes mécanographiques (l'ancêtre du numéro de sécurité sociale). Il sera utilisé surtout à des fins répressives.⁷² Un système de surveillance signifiait donc aussi un bon système d'identification de la population. De cette façon, le contrôle sur la société serait encore plus facile.

1.3.4. La surveillance dans le contexte de la culture post-communiste

Sur la base de la description ci-dessus avec un système de surveillance similaire à celui décrit dans le livre d'Orwell, il est important pour nous de comprendre la notion de surveillance contemporaine dans les anciens pays communistes. Au cours de nos lectures et recherches dans les "*surveillance studies*", les études qui pouvaient être basées à la fois sur des études post-communistes et des études de surveillance étaient très rares. Bien que les études menées par Svenonius Ola et Fredrika Björklund le confirment : « If post-communist studies are characterised by the debate between culturalist and performance-oriented perspectives, surveillance studies have been rather silent when it comes to post-authoritarianism in general—and Central and Eastern Europe in particular. A few works go into more detail, particularly where legacies of post-authoritarianism or post-communism are actively related to surveillance in one respect or the other. »⁷³ Tout au long de son analyse, elles affirment qu'en fait, le système mis en place dans les régimes dictatoriaux a laissé un impact sur les sociétés qui ont connu ce type de système. D'après elles : « Post-communism as culture, then, is defined by the legacies of communism and a way of living that was radically different from, for example, Western Europe. In this view the monopolisation of most aspects of social organisation during the communist years has left its mark, and post-communism can therefore be understood in terms of cultural, institutional, and individual “trauma. »⁷⁴

Dans une autre étude, Ola Svenius et Ekaterina Tarasova attirent à nouveau l'attention sur le manque d'études de surveillance avec des études post-communistes. Elles considèrent que : « In

⁷² *Ibid* p.66

⁷³ Svenonius, Ola, and Fredrika Björklund. 2018. Surveillance from a Post-Communist Perspective. *Surveillance&Society*16(3): p.273

⁷⁴ *Ibid* p.271

the case of post-communist studies, scholars have discussed reforms dealing with the communist legacy but have not discussed issues of contemporary surveillance in depth. Surveillance studies scholars, in contrast, have devoted scarce attention to the possible legacies of surveillance cultures in post-communist societies.”⁷⁵ De ce fait, pour eux la notion d'héritage est un élément important pour comprendre la culture de la surveillance, mais ce pas seulement dans les pays au passé communiste. Dans le cas des sociétés post-communistes, elles y voient aussi une continuation en termes d'organisation d'institutions qui conservent encore un héritage communiste :

A change in surveillance is thus a substantial transformation in the way that surveillance is organized, institutionalized, and carried out. Continuity denotes the persistence of formal and informal institutions from the previous regime. If we can identify legacies in contemporary post-communist societies, our understanding of societal change and the politics of history in Central and Eastern Europe will increase. For surveillance studies, the legacy concept provides a framework for understanding contemporary surveillance—not only in post-communist societies—from a critically minded and historically conscious perspective.⁷⁶

Ces deux auteurs, considérant qu'une des réponses que les États ont habituellement à la surveillance est la protection des données par la loi, choisissent de travailler précisément en termes de protection des données. « Aujourd'hui, toutes les sociétés post-communistes ont mis en place des réglementations sur la protection des données, généralement calquées sur la norme de l'Union européenne (Löfgren et Webster 2009). »⁷⁷[notre traduction] Une telle pratique a également été suivie par l'Albanie post-communiste.

The right to privacy, enshrined in international acts and internal right in Albania means the protection of personal data. "Everyone has the right of respect for his private and family life, home and his correspondence" provided in the European Convention of Human Rights. For the protection of personal data is necessary to establish protective mechanisms (directive 95/46 CE, 13.12.1995, JO L 281 du 23.11.1995). Albania has created a special authority, the Commissioner for the Protection of Personal Data in accordance with Law no. 9887, dated 10.3.2008 "On protection of personal data", as amended.⁷⁸

⁷⁵ Svenonius, Ola, and Ekaterina Tarasiva. 2021. "Now We Are Struggling at Least": Change & Continuity of Surveillance in Post-Communist Societies from the Perspective of Data Protection Authorities. *Surveillance & Society*19(1):p.54

⁷⁶ *Ibid* p.55

⁷⁷ Löfgren et Webster cité dans Svenonius, Ola, and Ekaterina Tarasiva. 2021. "Now We Are Struggling at Least": Change & Continuity of Surveillance in Post-Communist Societies from the Perspective of Data Protection Authorities. *Surveillance & Society*19(1): p .56

⁷⁸ Hoti, Paulina, and Florian Bjanku. "The data protection in Albania and the enhancing of the respective commissioner in the framework of last legal reforms" (2014). p.2

Dans leur étude, elles abordent les concepts de rôle institutionnel tenus par les hauts fonctionnaires dans les autorités de protection des données d'Europe centrale et orientale (DPA), en se concentrant particulièrement sur le passé communiste. Pratiquement, elles ont mené des entretiens avec les dirigeants de ces institutions dans 16 pays avec un passé communiste. Leurs questions de recherche dans cette étude sont: Comment les commissaires à la protection des données raisonnent-ils sur leur rôle historique de protecteurs des données personnelles des citoyens contre une surveillance indue? Comment donnent-ils un sens à la surveillance d'hier et d'aujourd'hui ?⁷⁹ Par exemple, dans certains de leurs résultats, elles décrivent que :

A majority of the respondents—eleven out of sixteen—responded as expected and discussed how the democratic system represents a change from the communist one. These respondents described the institutional role of the DPA in this system. They presented the view that “We started to create our own institutions from the point of zero”(DPA Estonia) and that “Now in democracy we are totally in a different situation”(DPA Albania). In Hungary, the DPA representative emphasized the existence of constitutional rights, and, in Romania, the representative emphasized the possibility for public debate on surveillance issues and the ability for individuals to prioritize between security and fundamental rights (DPA Hungary; DPA Romania). In other words, the general reaction to the question was that “Motivations probably are different” from before (DPA Slovenia). This suggests that the historical consciousness of the DPA officials is very low, and they regard their surveillance in the past as something that is no longer relevant.⁸⁰

Ainsi, ce qui ressort, c'est que les représentants de ces institutions considèrent que la situation est désormais complètement différente, avec la mise en place de régimes démocratiques mais aussi avec le développement des nouvelles technologies de la communication, la mise en place et le fonctionnement de l'institution de protection des données ne sont pas liés au passé communiste. Cependant, l'impact sur la culture des citoyens est inévitable et cela affecte également la confiance des citoyens envers les institutions étatiques. Dans ce cas Svenonius, Ola et Ekaterina Tarasiva écrivent:

Another fact increases the more pessimistic view about the efficacy of DPAs in some post-communist societies. This is the fact that, in some of the countries in which the most dramatic surveillance scandals have occurred, the DPA representatives do not have much to say in reply to this interview question. This was the case for Bulgaria and North Macedonia, for example, and, to a certain extent, Albania, where the interviewees initially laughed insecurely, almost out of shock. The responses of

⁷⁹ Svenonius, Ola, and Ekaterina Tarasiva. 2021. “Now We Are Struggling at Least”: Change & Continuity of Surveillance in Post-Communist Societies from the Perspective of Data Protection Authorities. *Surveillance & Society* 19(1):p.54

⁸⁰ *Ibid* p.60

the DPAs differed considerably and depended on the political situation in their respective countries.⁸¹

Ainsi, malgré la réglementation légale de la protection des données et de la vie privée dans les pays dotés d'une nouvelle démocratie comme l'Albanie, la confiance des citoyens n'est pas à des niveaux suffisants. Le cas des scandales avec les fuites de données personnelles est un phénomène qui se produit en Albanie, exactement l'année dernière, un scandale circulait pendant la période électorale. Fidel Plume dans *Libr'Expression* écrit :

« Un watergate électronique comme le fut le scandale de Cambridge Analytica semble se profiler en Albanie, ou comme l’Affaire des écoutes illégales de l’Élysée sous François Mitterrand, en France. Deux bases de données circulent sur la toile. L’une contient des informations privées sur les salaires de citoyens albanais, et l’autre des renseignements confidentiels ainsi que des commentaires sur les préférences politiques qui a circulé en avril. Elles suscitent des inquiétudes quant à la sécurité publique dans le pays. »⁸² Ainsi, le cas des scandales liés à la surveillance et aux contrôles effectués par des acteurs, qu'ils soient économiques ou étatiques, rend encore plus grande l'inquiétude des citoyens. Dans les pays au passé communiste « leurs pratiques témoignent de l'héritage communiste, mais leurs principes symbolisent les nouvelles sociétés démocratiques qui les ont créées. »⁸³ Gezim Krasniqi cite trois raisons qui ont influencé la longue transition en Albanie, il dit que : « Trois éléments caractérisent la très longue transition en Albanie : (i) l'impact de l'héritage communiste ; (ii) manque de stabilité politique et (iii) situation économique difficile. L'héritage historique et communiste est resté très fort dans la transition albanaise, tandis que la dynamique politique post-communiste n'a pas permis de progresser vers la démocratisation. »⁸⁴ [notre traduction] Ainsi, l'aspect de l'héritage culturel est très important pour mieux comprendre l'impact sur la situation actuelle en Albanie. Ainsi, entre l'analyse que nous venons de faire pour la culture de surveillance et la continuité de l'héritage culturel qu'un pays a de son passé, nous apporterons ensuite deux études de cas actuels de pratiques de surveillance au quotidien.

⁸¹ *Ibid* P.62

⁸² Plume Fidel, (2021) Fuite de données massives en Albanie. *Libr'Expression*
[Fuite de données massives en Albanie – Libre Expression \(libreexpression.fr\)](https://libreexpression.fr)

⁸³ *Ibid* p.64

⁸⁴ Krasniqi, Gëzim. "Nga "Rcvolucioni i Kadifenjtë" tek "Restaurimi i Kadifenjtë": Trashëgimia Komuniste në Poloni dhe Shqipëri." *Polis* 5 (2008): p.85

SECONDE PARTIE

-

DEUX ETUDES DE CAS : JOQ (JETA OSHT QEF) ALBANIA ET LES VOISINS VIGILANTS EN FRANCE

2.1.1. Deux études de cas

Dans notre objectif de comprendre comment la surveillance devient de plus en plus banale, nous avons choisi d'analyser deux études de cas. Ces deux études de cas ont été sélectionnées notamment pour le fait qu'elles s'inscrivent dans les pratiques de surveillance de notre quotidien. Par exemple dans son ouvrage « *La culture du numérique* », Dominique Cardon écrit que : « Nous avons aussi vu la mise en place, largement assurée par les réseaux sociaux, d'une surveillance latérale ou horizontale : sur les blogs, sur Facebook ou sur Instagram, le surveillant n'est pas seulement l'État ou les plateformes du web, mais aussi – et c'est souvent la question la plus sensible aux yeux des internautes – les voisins, les « ex », les managers, les professeurs, les futurs employeurs, les parents, etc. Ce type de surveillance interpersonnelle a vu le jour avec les pratiques d'exposition de soi que le web a encouragées. »⁸⁵ Bien que notre étude ne se limite pas justement aux éléments d'une culture numérique, dans laquelle le web ou la médiation sont des facteurs qui encouragent davantage les pratiques de surveillance, il est important d'appréhender la surveillance à partir des yeux des citoyennes eux même.

Ainsi, tout d'abord, nous avons choisi d'étudier une plateforme médiatique en Albanie qui s'appelle «Jeta Osht Qef » JOQ Albania. JOQ et a plus à voir avec la façon dont les citoyens se surveillent les uns les autres, mais aussi à surveiller les affaires gouvernementales en même temps. Toute la structure de cette plate-forme est basée sur les matériaux de dénonciation que les citoyens envoient sur leur page Facebook. Qui y sont ensuite publiés. Cela comprend des photos ou des vidéos prises par les citoyens eux-mêmes, mais affichant ainsi un mode de surveillance réalisé par eux-mêmes. Ou comme Corinne Martin le décrit : « depuis, avec les téléphones portables, capteurs d'images, toujours à portée de main parmi une large majorité de la population équipée, il apparaît que la sousveillance peut être généralisée et on l'appellera alors équiveillance voire coveillance : il s'agit d'une mise en commun systématique de tous les regards puisque tout citoyen peut prendre puis diffuser des images de tout. »⁸⁶ Pratiquement, Corinne Martin se rapproche davantage du concept de sousveillance dans lequel les citoyens surveillent le gouvernement. Ou avec le phénomène du journalisme citoyen, mais nous nous baserons sur l'avantage concernant la forme de dénonciation par les citoyens et les formes d'auto justice développées par l'auteur Benjamin Loveluck.

⁸⁵ CARDON Dominique, « Surveillance numérique », dans : , *Culture numérique*. sous la direction de CARDON Dominique. Paris, Presses de Sciences Po, « Hors collection », 2019, p.413

⁸⁶ MARTIN Corinne, « Chapitre 5. Dispositif et téléphonie mobile », dans : Violaine Appel éd., *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Culture & Communication », 2010, p. 86

Le deuxième cas est le dispositif du Voisins Vigilants en France, un réseau de citoyens qui coopèrent avec la gendarmerie pour réduire les actes de délinquance dans leur communauté. En tant que dispositif, l'organisation des Voisins Vigilants est en principe connue comme une initiative volontaire des citoyens pour renforcer davantage la sécurité dans leurs quartiers. En effet, à partir de l'approche de Michel Foucault, la notion de dispositif est un élément important utilisé dans les pratiques de surveillance. La notion de dispositif telle que décrite par Valérie Larroche, dans son livre "*Le dispositif: un concept pour les sciences de l'information et de la communication*" est généralement liée à la technique, aux machines et à l'homme ou et en relation avec des aspects juridiques. Comme par exemple « en sciences de l'information et de la communication, le dispositif est une notion clé intimement liée à l'analyse des processus de médiation, analyse qui permet notamment d'associer l'étude de supports médiatiques et technologiques à celle des enjeux et acteurs de situations sociales particulières. »⁸⁷ Principalement dans cette étude de cas nous tenterons d'apporter une analyse du discours à travers le corpus que nous avons sélectionné afin de voir la dimension communicationnelle par rapport à ce dispositif mais aussi de mieux comprendre la relation entre les acteurs participants. Aussi, comme l'explique Valérie Larroche, le dispositif lui-même est inclus dans des environnements purement discursifs. Elle dit que « pourtant les documents et les discours qui circulent au sein d'un dispositif ont un rôle important dans cette perspective. Ils participent à la diffusion de prescriptions, aux régulations transmettant par la même un point de vue différent des acteurs opérationnels. »⁸⁸ De la sorte nous essaierons de mettre en lumière les arguments qui ont été privilégiés dans la communication et la mise en place de ce dispositif en tant que dispositif de surveillance.

Nous commencerons d'abord par une analyse descriptive de JOQ Albanie, donnant d'abord une perspective de la situation de journalisme citoyen en Albanie, puis nous poursuivrons avec les cas de dénonciations citoyennes illustrés par des captures d'écran. Deuxièmement, nous poursuivrons par une analyse du discours institutionnel des mairies qui ont mis en place le dispositif Voisins Vigilants puis par le discours médiatique retenu pour ce dispositif.

⁸⁷ APPEL Violaine, BOULANGER Hélène, MASSOU Luc, « Chapitre 1. Dispositif[s] : discerner, discuter, distribuer », dans : Violaine Appel éd., *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Culture & Communication », 2010, p. 9

⁸⁸ LARROCHE, Valérie. *Le dispositif: un concept pour les sciences de l'information et de la communication*. ISTE Group, 2018. p.63

3.1. JOQ Albania (Jeta Osht Qef)

3.1.2. Journalisme citoyen en Albanie

L'un des appels les plus célèbres qui est encore utilisé aujourd'hui en Albanie est "Nous aimons l'Albanie comme l'Europe". « L'Albanie n'a en effet jamais cessé de témoigner un amour enflammé pour la Communauté économique européenne, devenue par la suite Union européenne. »⁸⁹ Ce qui montre le désir du peuple albanais d'avoir un système politique plus juste, un développement économique plus élevé, un pays où la liberté d'expression et la «vraie démocratie » existe. Mais que le présent et l'avenir d'un peuple ne peuvent être séparés de son passé. « Le régime communiste a considérablement marqué la psychologie et la mémoire collective albanaises. Mais il a également influencé la culture, en l'éloignant des apparences occidentales voulues par l'Albanie de l'après-communisme. »⁹⁰ Ainsi, sous le régime communiste, la société albanaise a vécu totalement sous surveillance, les Albanais ont vécu des histoires presque similaires à celles décrites dans le livre de Georges Orwell. Par conséquent, les traces d'une société de contrôle se font encore sentir aujourd'hui. En fait, le dispositif Voisin Vigilants en Albanie n'existe pas, peut-être même pour la plupart il n'est pas du tout reconnu par les citoyens comme un organisme, mais malgré cela, ça ne signifie pas qu'une forme de vigilance dans leur communauté ne soit pas existante en eux. Une forme similaire à Voisin Vigilants sont des groupes sur les réseaux sociaux qui dénoncent parmi les membres des comportements qui peuvent être des vols, des violences ou des comportements inacceptables par les normes morales de la société. Un tel cas se produit également en Albanie. Avant d'analyser la plateforme médiatique JOQ Albania, il faut comprendre ce qui est arrivé aux médias postcommunistes en Albanie.

Après la chute du système communiste, les médias albanais sont confrontés à un très grand changement par rapport à ce qui existait auparavant. D'une part, le développement et l'explosion de la technologie exactement à cette période et, d'autre part, l'ouverture vers le pluralisme des médias. Dans un article intitulé « Social Media, Impact on News Sources for Television Journalism in Albania », Erlis Cela écrit :

After 90's mediatized field in Albanian was enriched with numerous titles and actors which brought pluralism in the media and politics. But while Albania was trying to

⁸⁹ MENZEL Jasha, « L'enjeu de l'intégration de l'Albanie à l'Union européenne et la reconstruction de l'identité nationale albanaise postcommuniste », Cahiers balkaniques [En ligne], 44 | 2016, mis en ligne le 05 janvier 2018, consulté le 01 mai 2019.

⁹⁰ *Ibid* p.5

build the foundations of a democratic system, media was "fighting" on two fronts.

From one side young journalists were conducting their activities in a free field without the pressure of government power which dictated a new way of journalism, different from what was done until 90, on the other hand among these years, in world the element of interactivity with web 2.0 technology or the Internet was born.⁹¹

Pour l'Albanie cela a été un très grand changement car d'un pays isolé de tout contact avec la culture occidentale a été confronté à une ouverture et en même temps dans les années 2000 nous avons le développement de certains des réseaux sociaux qui ont eu un impact sur toutes les sociétés. Mais qu'en Albanie, cela a eu un impact plus profond sur la part de la profession de journaliste et du domaine des médias. On considère que la coexistence des médias imprimés et audiovisuels (tels que la radio, la télévision, Internet, les réseaux sociaux, les jeux vidéo, etc.) permet la circulation de l'information en temps réel sur différentes plateformes, augmentant ainsi la participation des individus aux activités politiques, économiques et culturel. En conséquence, les nouvelles technologies et les nouveaux médias ont permis une plus grande participation du public à la diffusion de l'information, surtout, les consommateurs deviennent des producteurs d'information. Erlis Cela décrit:

With the development of networks and the wide range of internet users we see the increasing of a phenomena which in today's literature is called as "citizenship journalism of e phenomena like citizenship journalism" and which supports the participation of whom till yesterday was considered as consumer in all the steps of information. Citizen journalism is considered when an individual practically does the "job" of a reporter, do essentially what professional reporters - journalists do. They report information. This time the news consumer is also the producer of the information content.⁹²

Malheureusement, malgré le fait que les analystes ou critiques albanais sur leurs réseaux sociaux puissent écrire sur le phénomène qui se produit avec la façon dont les médias sont pratiqués en Albanie, ce n'est pas qu'il y ait une bonne étude académique sur le journalisme citoyen en Albanie.

⁹¹ CELA Erlis, 2015 "Social Media, Impact on News Sources for Television Journalism in Albania" International Journal of Human Behavioral Science, Volume: 1, Issue: 1, p.14

⁹² *Ibid* p.17

3.1.3. JOQ Albania

Avec l'explosion d'Internet, de nombreux aspects de la vie sociale ont subi des changements. Nous évoquerons ici les relations sociales entre les individus, les modes de communication, la possibilité de recevoir et de transmettre des informations en temps réel, sur la notion de pouvoir que l'individu a sur Internet, en résumé la participation et l'engagement des citoyens à travers le numérique a pris d'autres dimensions. De la sorte, le premier cas de l'étude que nous avons choisi de traiter est lié à l'engagement des citoyens qui peuvent être dans différents sites, forums, plateformes, groupes dans les réseaux sociaux et qui reposent sur l'exercice de la surveillance dans différents types. La diffusion de photos ou de vidéos captées secrètement ou non sur des individus ou des objets sur les réseaux sociaux à des fins de démasquage et de publication auprès du grand public est un enjeu qui connaît de nombreux cas. Tels que les cas de personnes disparues, les cas de signalement de vol ou les cas qui constituent une honte pour la société. Dans notre analyse de l'étude de cas, nous nous baserons sur l'approche de l'auteur Benjamin Loveluck qui a travaillé plus en détail sur ce sujet. Selon lui :

Des démarches spontanées de dénonciation publique aux actions collectives les plus concertées, le Web est ainsi le théâtre de pratiques qui trouvent leur origine dans des manifestations d'indignation intenses. Celles-ci glissent parfois vers des actions revêtant un caractère punitif, ce qui les inscrit dans le champ du *vigilantisme numérique*. Il s'agit en effet non seulement d'alerter les autorités ou l'opinion publique, mais également de « se faire justice soi-même » en engageant des formes actives de surveillance, de répression ou de dissuasion ciblées, qui passent avant tout par un surcroît d'attention non sollicitée ou de publicité négative. »⁹³

Ainsi, l'engagement des citoyens dans ces affaires ne réside pas seulement dans le fait de publier mais aussi dans une manière de demander et de rendre justice aux citoyens eux-mêmes. Selon divers cas étudiés, cet auteur les classe en quatre grandes formes d'auto-justice en ligne : le *signalement*, l'*enquête*, la *traque*, et la *dénonciation organisée*.⁹⁴ Toutes ces formes décrites par Benjamin nous verrons plus en détail dans la composition de JOQ Albania. Jeta Osht Qef (JOQ) Albania traduit « La vie Est Amusante » en français. Dans sa composition en langue albanaise, le verbe "osht" n'est pas dans la langue littéraire officielle (ëshhtë) de l'albanais mais dans la forme dialectale, ce que nous verrons comme un moyen de rendre cette plateforme encore plus connue et plus proche des citoyens albanais. Cependant, le nom reste un moyen de montrer qu'il s'agit d'un site qui tente de rendre la vie plus heureuse aux Albanais à travers les publications qu'il distribue. Mais en réalité les publications de ce

⁹³LOVELUCK Benjamin, « Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction. Auto-justice en ligne et agencements de la visibilité », *Politix*, 2016/3 (n° 115), p. 128

⁹⁴ *Ibid* p.115

site comportent de nombreuses irrégularités et des photos ou vidéos qui soulèvent une grande polémique. Pour le moment, elle compte 1 990 345 followers.⁹⁵ Un nombre de followers suffisamment élevé par rapport à la population albanaise. Malheureusement, bien que cette plateforme ait suscité de nombreuses polémiques en Albanie, il n'y a toujours pas de véritable étude à ce sujet. Nous nous baserons donc dans un premier temps sur la façon dont cette plateforme se présente sur Facebook mais aussi sur quelques articles de presse pour sa création. Donc tout d'abord c'est ainsi que c'est décrit leur présentation sur la page de Facebook :

Créée le 5 février 2010, JOQ Albanie est la plus grande plateforme d'information unique, divertissante et sociale dans la zone albanophone. D'où viennent les matériaux? De vous et de la communauté. De plus, nous naviguons partout où il y a des Albanais et vous apportons le meilleur à partir de là, divertissant des centaines de milliers de visiteurs par jour. Tous vos matériaux sont les bienvenus et nous déciderons s'ils sont dignes ou non de les partager avec d'autres. De plus, JOQ Albanie fonctionne comme un régulateur de votre vie, promouvant les phénomènes positifs et dénonçant les négatifs. Nous communiquerons avec vous, vous impliquerons et espérons de temps en temps que nous changerons votre vie.⁹⁶

Fondamentalement, avec cette description, l'élément principal qui retient l'attention est qu'elle joue le rôle d'un média en termes de diffusion d'informations. Dans les cas des dénonciations, il n'y a pas d'édition et de contrôle professionnels car les sources d'information sont les matériaux portés par les citoyens eux-mêmes qui peuvent appartenir à des citoyens de différents niveaux sociaux. Bien que les organisateurs de la plateforme décident quoi publier à partir de tous les documents reçus, la publication se fait sous la forme originale des expéditeurs sans aucune modification. L'affirmation selon laquelle cette plateforme vise à changer la vie des Albanais en publiant des phénomènes positifs et en dénonçant les mauvaises pratiques que la plateforme vise à changer quelque chose sur les injustices que les citoyens constatent. C'est ainsi que Barbara Halla décrit l'histoire de JOQ dans un article d'Exit news :

Jeta Osht Qejf – now rebranded as JOQ – started out as a meme page, and soon became an online gathering space that Albanians used to document the hilarious and aggravating absurdities of their own lives. But over the years, JOQ has transformed into a news portal, broadly defined.[...] JOQ is not alone in its format, although its reach is far more impressive than most. Several online portals have made the pivot from meme pages to now serve as communally-sourced news outlets. Together they

⁹⁵ Vu à 10/06/2022

⁹⁶ Dans la page Facebook « Jeta Osht Qef » JOQ Albania

disperse a vigilante form of justice through social media and provide at least some form of accountability, limited as its results may be.⁹⁷

Ainsi, à partir d'un site de mêmes, JOQ s'est maintenant transformé en un portail médiatique régulier qui transmet les informations des journalistes à leur site Web [JOQ Albania \(joq-albania.com\)](http://JOQ Albania (joq-albania.com)). Mais avant de trois ans, les médias albanais parlent de la fermeture du site JOQ par le gouvernement albanais. La dénonciation des citoyens et les preuves qu'ils envoient à JOQ Albania dans une bonne partie des cas ont à voir avec des irrégularités qu'ils peuvent trouver en relation avec diverses institutions étatiques. Il peut y avoir des dénonciations pour des services non fournis aux citoyens, pour des violations de la loi, pour des cas de corruption ou tout aspect lié aux citoyens et à leurs droits. Lors des grands événements d'un pays, tous les médias se mobilisent pour porter l'actualité et informer le public. Dans une telle situation, le 26 novembre 2019, un puissant tremblement de terre affecte l'Albanie dans laquelle il y a eu beaucoup de pertes humaines et de dégâts matériels. Dans cette période les médias albanais ont écrit sur la fermeture du site JOQ Albania par le gouvernement albanais. Par exemple le journal Zeri écrit :

Ainsi, pour la première fois en Albanie, la page interactive, JOQ, Jeta osh Qef, est fermée. L'AKEP a bloqué le domaine JOQ, rendant impossible pour tous ceux qui vivent en Albanie de visiter le JOQ. Tous ceux qui souhaitent suivre le site JOQ peuvent se satisfaire des réseaux sociaux où le site continue de fonctionner et depuis l'extérieur de l'Albanie.[...] Il y a deux jours, la police d'État a annoncé qu'Erland Dalliu et Gentian Çengeli, administrateurs des sites Web Jeta Osh Qef, avaient été poursuivis pour avoir permis de semer la panique avec des nouvelles déstabilisantes, après le tremblement de terre qui a frappé le pays. La nouvelle pour laquelle les administrateurs de JOQ ont été poursuivis, est une photo entière sur Instagram, où dans la boîte de réception de JOQ, il avait reçu un message dénonçant qu'à la morgue de Tirana, il y avait des dizaines de cadavres.⁹⁸[notre traduction]

Une déclaration de JOQ est également publiée sur leur page Facebook. C'est ainsi qu'ils ont décrit la situation :

Alors que nous sommes confrontés à une catastrophe naturelle aux conséquences tragiques et que l'État tout entier doit s'engager pleinement à élaborer un plan de mesures immédiat pour venir en aide à tous les habitants touchés par le puissant séisme de magnitude 6,4, "Renaissance" trouve également le temps de s'attaquer aux médias qui font remonter les "commérages" et les scandales.[...] Il n'aime pas la critique et essaie d'éliminer la seule voix restante de l'opposition, il ne supporte pas la voix de son peuple qui avoue l'horrible réalité de son gouvernement et tente de

⁹⁷ Halla, Barabara (2022) Comment: Disinformation in Albania Is an Internal Affair. *Exit news*
[Comment: Disinformation in Albania Is an Internal Affair - Exit - Explaining Albania](#)

⁹⁸ (2019)Edi Rama mbyll portalin e parë, AKEP bllokoi "Jeta osh Qef", portali pa akses brenda Shqipërisë. *Zëri*
[Edi Rama mbyll portalin e parë, AKEP bllokoi "Jeta osh Qef", portali pa akses brenda Shqipërisë - Lajmet e fundit - Zëri \(zeri.info\)](#)

l'éradiquer. Sans aucun doute, nous pouvons dire que la dictature « Rama » a déjà commencé à s'installer dans le pays, où ses premiers pas incluent la « disparition » et « l'élimination » de ceux qui ouvrent les yeux de la vérité et se tiennent aux côtés de la citoyens et défendre leurs intérêts. La réaction doit être générale, médiatique et internationale pour ce régime que Rama a installé ! Nous nous battons pour l'Albanie jusqu'à la dernière goutte de sang...

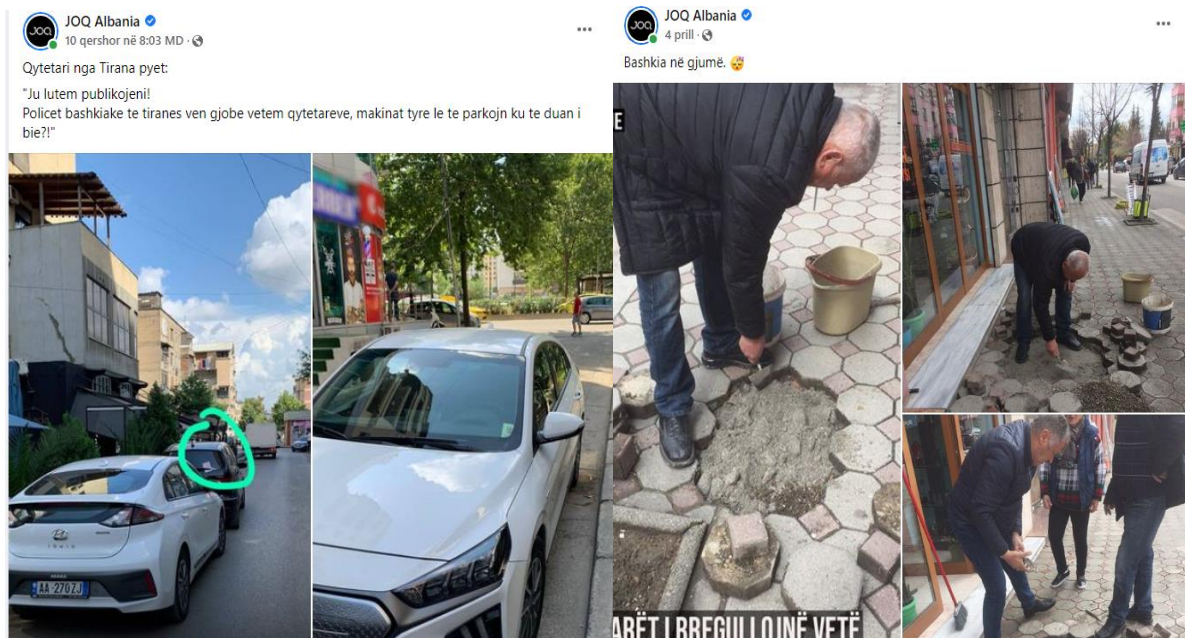
JESUISJOQ [notre traduction]

De cette manière, il est prouvé d'autant mieux que la surveillance des individus devient encore plus grande et que la dénonciation contre l'administration de l'État elle-même a des effets sur l'opinion publique. Dans ce cas, il y a une polémique contre les accusations émises par l'État comme de la désinformation et celles portées par les organisateurs des sites comme la volonté de rétablir à nouveau la dictature dans un pays qui a un tel passé. Cependant, le site est toujours actif et les nouvelles sont toujours publiées. Nous s'appuierons surtout sur les dénonciations faites par les citoyens et qui sont publiées sur la page JOQ Albania en Facebook. Notre analyse s'appuiera concrètement sur les trois premières formes d'auto justice décrites par Benjamin Loveluck.

3.1.4 Signalement, l'enquête et la traque.

Après une recherche sur leur page Facebook, bien qu'il existe une variété de publications, nous avons réussi à distinguer certaines des publications que nous analyserons en relation avec les trois formes d'auto justice. La première forme est liée au signalement comme un acte que les citoyens utilisent à travers des photos, des vidéos ou même avec des déclarations pour montrer en public divers moments considérés comme honteux pour la société. « Les justifications spontanément apportées par les acteurs pour ce type d'activités sont assez peu élaborées ; elles se réduisent le plus souvent à un appel à renforcer la sécurité ou le civisme – éventuellement sur un mode qui peut être qualifié d'humoristique ou sarcastique. Si ces justifications sont limitées, c'est également parce que de telles initiatives suscitent assez peu de réactions de la part des « coupables » désignés, et donc peu de critiques. Les clichés ne permettent en effet pas de les identifier et l'information est souvent peu relayée, même lorsque les autorités sont directement sollicitées. Les conséquences pour les personnes mises en cause sont donc généralement faibles ; ces dernières semblent même le plus souvent ne pas être conscientes d'avoir été signalées. »⁹⁹ Par exemple, comme l'illustrent ces deux captures d'écran que nous avons pris sur la page de Facebook JOQ Albania :

⁹⁹ LOVELUCK Benjamin, « Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction. Auto-justice en ligne et agencements de la visibilité », *Politix*, 2016/3 (n° 115), p. 136



*Captures d'écrans sur la page Facebook « JOQ Albania 10/06/2022

En général ces deux publications expriment des plaintes de citoyens. Dans la première capture d'écran les photos sont accompagnées de ce texte : *Le citoyen de Tirana demande : « S'il vous plaît, publiez !"La police municipale de Tirana n'impose des amendes qu'aux citoyens, tout en laissant leurs voitures se garer où ils veulent ?!"* Sur les photos de ces types, les citoyens montrent combien d'injustice peut leur être faite par la police municipale, qui ne sanctionne pas de la même manière deux voitures mal garées. La même problématique sur la deuxième capture d'écran avec la phrase accompagnée "*Municipalité en sommeil. Les citoyens fixent eux-mêmes les dalles de trottoir.* » Montre ainsi que les citoyens sont obligés de s'occuper eux-mêmes pour les espaces publics car la municipalité de la ville ne prend pas des mesures pour améliorer leur état. De ce fait, nous avons dans de nombreux cas, le mécontentement des citoyens face au fonctionnement de l'administration publique ou à la diffusion de vidéos flagrantes ne manque pas. D'une part, les gens se tournent vers cette plateforme comme une dénonciation directe alors qu'en fait cette plateforme ne représente pas du tout la police mais simplement un groupe d'autres personnes qui la gèrent comme une page Facebook et prient pour que leur matériel soit publié. En revanche, ces citoyens ne vont pas porter plainte à la police ou à l'administration de l'Etat, ils rendent juste le problème viral dans l'espoir de trouver une solution sous cette forme. De cette manière, bien que n'étant pas sous une forme grave, on peut la considérer comme une forme de punition. Attirer l'attention de tous sur les réseaux sociaux, créer des hashtags, identifier des personnes ou des institutions est une façon de faire passer certaines injustices avant la honte de la société. Où ils prétendent changer ces comportements. Certains d'entre eux peuvent même avoir un effet. Dans une autre publication de JOQ Albania nous retrouvons ce statut : *Le citoyen d'Allias, Tirana remercie : "Salut*

JOQ ! Après la réaction de votre message, UKT (Fournisseur d'Eau) est en train de réparer le pipeline qui a pavé la route pendant des jours. Merci beaucoup." (Voir la capture d'écran en annexe). Donc, très souvent, les citoyens lancent des appels publics pour signaler le problème afin que les autorités se sentent obligées d'agir sous la pression de l'opinion publique. Dans un autre article intitulé " *The many shades of digital vigilantism. A typology of online self-justice* " Benjamin Loveluck décrit ce phénomène comme suit :

However, from the comments that are generated by the shared images, it appears that some degree of satisfaction is derived from exposing behaviours which may be considered either 'unacceptable' or 'deviant', even though their authors are oblivious to what is happening. The (anonymised) humiliation still constitutes a form of mild punishment in the eye of the beholder, as well as sometimes an assertion of moral superiority by making fun of these attitudes. Due to this anonymity, the consequences for the persons involved are minimal, and the flagging only generates a small amount of controversy if at all. Rather than a targeted assault, it represents an impersonal call to change an attitude or to fall back in line, a mild threat which can also often be associated with a form of humour or sarcasm as the blameworthy behaviour is derided.¹⁰⁰

La culture d'un pays influence également la typologie des cas ou des situations qui sont surveillé par les individus. Cela dépend surtout des normes fixées par la société. Par exemple, nous avons capturé deux autres publications qui se présentent sous la forme de vidéos capturées secrètement. La première s'accompagne de cette écriture : *Le garçon se met à genoux et attache l'athlète de sa petite amie en public, elle lui donne un baiser. Question pour les garçons de page : Feriez-vous quelque chose comme ça au milieu de la ville ?*



*Capture d'écran sur la page Facebook « JOQ Albania 10/06/2022

¹⁰⁰ Benjamin Loveluck (2020) The many shades of digital vigilantism. A typology of online self-justice, Global Crime, 21:3-4, p. 210

Alors que dans le second c'est écrit : *Bonjour JOQ aujourd'hui dans l'urbain de l'institut. Il préparait de la drogue, honte à la jeunesse que nous avons, même avec du nez.*



*Capture d'écran sur la page Facebook « JOQ Albania 10/06/2022

Le fait de soulever de telles questions ou déclarations de honte dans ces deux cas entre des vidéos où des personnes semblent être identifiées, démontre d'abord une violation de leur vie privée et de leur intimité. Mais tant que ces situations sont produites dans des lieux publics, leur surveillance et leur publication est en quelque sorte un appel à maintenir les normes de la société. (Voir annexe D : Captures d'écrans sur la page Facebook « JOQ Albania »)

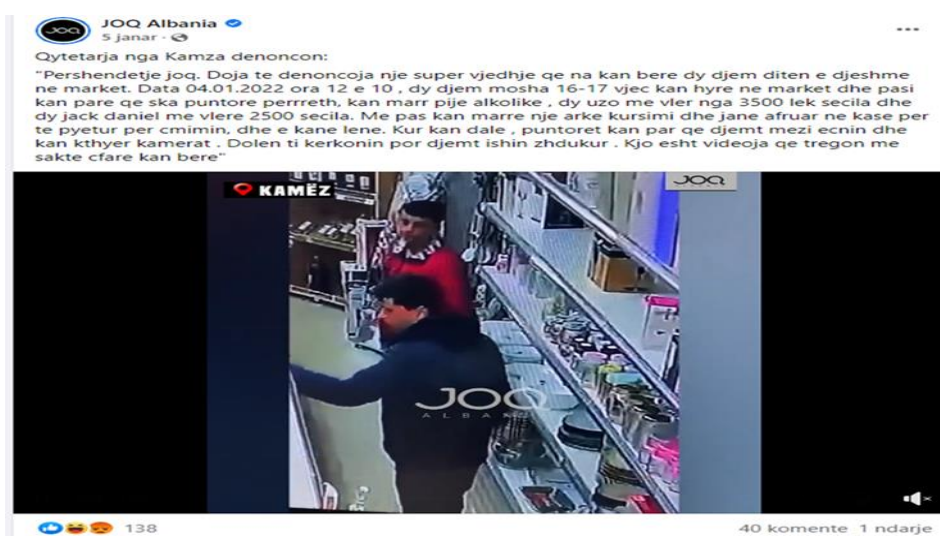
Par exemple, l'attitude sérieuse de l'homme albanais concernant le concept patriarcat envers sa femme ainsi que le fait de ne pas s'embrasser dans les lieux publics vient de la culture albanaise.

La deuxième forme d'auto-justice est l'enquête. « Un pas supplémentaire peut être franchi lorsque le simple signalement se structure un peu plus dans le temps, dans un effort d'enquête destiné à identifier un (ou des) coupable(s), s'appuyant le plus souvent sur un collectif ainsi que sur des moyens plus élaborés. Cette configuration renvoie à des actions dont l'intentionnalité (au moins initiale) est plus affirmée mais dont la forme organisationnelle demeure relativement labile. »¹⁰¹ La particularité de cette forme réside dans le fait que nous avons une description des coupables ou des personnes qui peuvent avoir commis des actes en dehors des normes ou en dehors des lois du pays. La description peut être faite avec du texte mais aussi en utilisant des preuves telles que des images et des vidéos

¹⁰¹LOVELUCK Benjamin, « Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction. Auto-justice en ligne et agencements de la visibilité », *Politix*, 2016/3 (n° 115), p. 136

pour montrer clairement les acteurs participants. Comme par exemple dans une video publie dans JOQ Albania :

Le citoyen de Kamza dénonce : "Bonjour JOQ. Je voulais signaler un super vol que deux garçons nous ont fait hier sur le marché. Le 04.01.2022 à 12h10, deux garçons âgés de 16-17 ans sont entrés sur le marché et après avoir vu qu'il n'y avait pas de travailleurs autour, ont reçu des boissons alcoolisées, deux ouzo d'une valeur de 3500 ALL chacun et deux Jack Daniel d'une valeur de 2500 ALL chacun. Puis ils ont pris une tirelire et se sont approchés de la caisse enregistreuse pour demander le prix, et sont partis. "Les ouvriers ont vu que les garçons pouvaient à peine marcher et se sont retournés. les caméras. Ils sont allés les chercher mais les garçons étaient partis. C'est la vidéo qui montre exactement ce qu'ils ont fait.



*Capture d'écran sur la page Facebook « JOQ Albania 10/06/2022

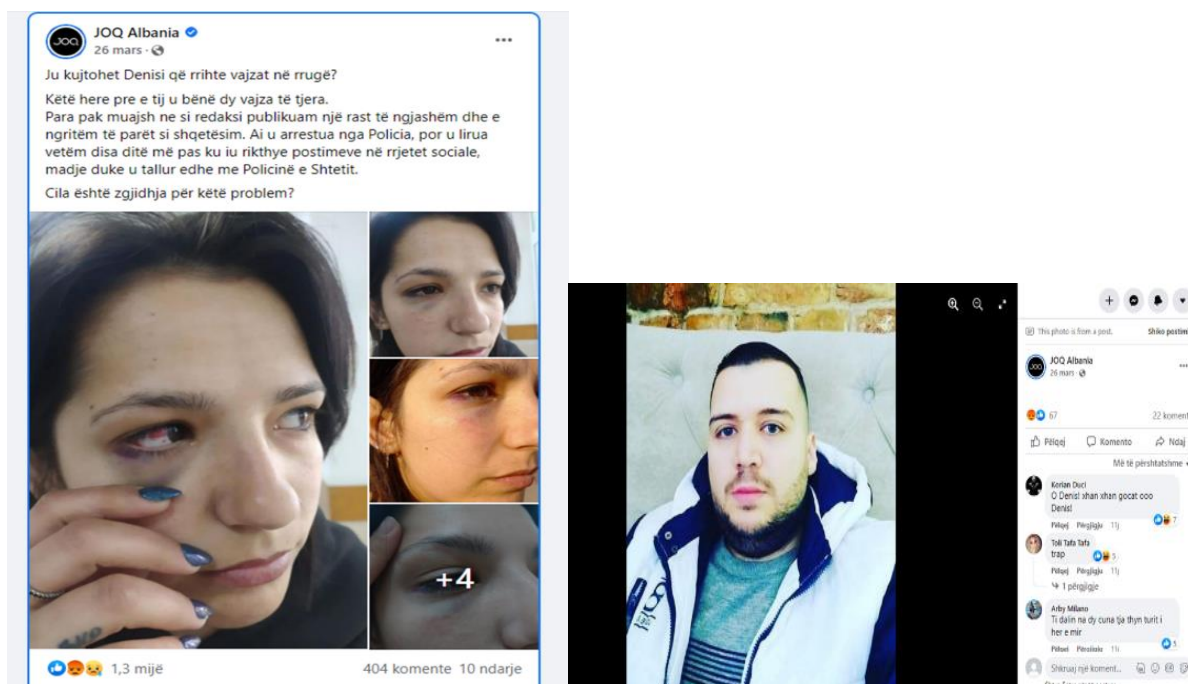
La description de ces deux adolescents et les images claires de la vidéo publiée aggravent la punition. « La désignation d'un individu comme suspect est une étape indispensable de l'enquête, mais la désignation *publique* conduit nécessairement à se dérober aux nombreux garde-fous liés à la présomption d'innocence et au secret de l'instruction. Les institutions policières et judiciaires mettent en place de telles barrières précisément pour prévenir, avec plus ou moins de succès, certains risques tels que la violation de la vie privée, l'atteinte à l'honneur, la diffamation, la calomnie, la discrimination raciale, etc »¹⁰² Comme ça, en plus de la honte devant la société, des personnes peuvent être identifiées. D'autres magasins peuvent être plus prudents et il peut également y avoir des cas d'intervention policière.

La troisième forme décrite par Benjamin est la persécution. Il décrit cette forme encore plus proche du concept de vigilantisme numérique car dans ce cas le niveau de punition est encore plus élevé. Nous n'avons pas affaire à un signal, à la résolution d'un problème inconnu mais à

¹⁰² *Ibid* p.140

des publications qui contiennent de la colère. Des publications basées sur l'appel à poursuivre et à punir sur la base d'une identification claire.

Vous vous souvenez de Denise battant des filles dans la rue ? Cette fois, deux autres filles sont devenues sa proie. Il y a quelques mois, en tant que rubrique de presse, nous avons publié un cas similaire et soulevé les premiers comme une préoccupation. Il a été arrêté par la police, mais n'a été relâché que quelques jours plus tard où il a repris des publications sur les réseaux sociaux, se moquant même de la police d'État. Quelle est la solution à ce problème ?



*Capture d'écran sur la page Facebook « JOQ Albania 10/06/2022

Comme on peut le voir dans ces captures d'écran mais aussi dans le texte de publication, l'identification des personnes est encore plus visible. La mention du prénom, le placement de l'image, la description de la situation et la question placée à la fin expriment clairement l'appel à la justice. Le désir de punition semble encore plus grand. Dans un de ses écritures, Vanessa Codaccioni parle d'auto-surveillance et de dénonciation dans le cadre de celle-ci. Elle décrit que :

La société de vigilance n'est en effet pas seulement une société de surveillance. Elle est aussi, et peut-être surtout, une société de dénonciation. Une société dans laquelle « signaler » autrui devient normal et naturel, qu'il s'agisse de dénoncer des propos et des comportements jugés politiquement ou moralement inacceptables sur internet ou les réseaux-sociaux pour susciter l'indignation d'une « communauté » virtuelle, ce qui n'empêche pas que ces derniers soient punissables par la justice qui peut s'en saisir par ailleurs, ou qu'il s'agisse de faire acte de dénonciation à des fins de répression. Le signalements pour des faits ayant un lien avec le terrorisme ne sont ainsi que l'une des formes prises par cette surveillance latérale punitive, et s'inscrivent désormais

dans un ensemble de pratiques délatatoires encouragées ou rendues obligatoires par l'Etat.¹⁰³

De telles pratiques deviennent si banales qu'elles ne ressemblent à rien de nouveau dans la société. Bien que le JOQ ait eu des problèmes d'existence par rapport à l'État albanais, le manque d'études et d'articles liés aux problèmes que nous avons présentés montre à quel point ces pratiques sont banalisées. En revanche, Benjamin Loveluck écrit que : « De telles pratiques peuvent également s'apparenter aux initiatives de délégation de la surveillance aux particuliers, institutionnalisées aux États-Unis ou au Royaume-Uni sous la forme du *community policing* ou du *neighbourhood watch*. Cependant, les volontaires et les associations locales qui prennent part à ce type de dispositif s'engagent en principe à contacter la police en cas d'incident, alors que le fait de diffuser des images incriminantes sur Internet sans procédure précise ni contrôle peut déjà être considéré comme un passage à l'acte coercitif. »¹⁰⁴ Donc, nous arrivons ainsi à une autre notion, celle de Voisins Vigilants.

¹⁰³ CODACCIONI, Vanessa. *La société de vigilance: Autosurveillance, délation et haines sécuritaires*. Éditions Textuel, 2021. p.81

¹⁰⁴LOVELUCK Benjamin, « Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction. Auto-justice en ligne et agencements de la visibilité », *Politix*, 2016/3 (n° 115), p. 134

4.1. Les voisins vigilants en France

4.1.1. Les voisins vigilants en France

« Inspirée par le concept anglo-saxon « neighbourhood watch », c'est en 2002 que Brigitte Snyder crée la première communauté de Voisins Vigilants en France dans sa ville de St Paul de Vence.[...] Devant le succès de cette initiative citoyenne, et soutenue par le Maire, la gendarmerie, la police Municipale et les Saint Paulois, Brigitte Snyder impulsera dans la foulée la dynamique Voisins Vigilants dans les Alpes Maritimes. En dix ans, celle-ci se répandra rapidement sur la France entière. »¹⁰⁵ C'est ainsi que l'histoire de la mise en place de cette organisation en France est décrite sur le site officiel de Voisin Vigilants. Bien que pensant que les plus grandes inventions ou créations de toutes sortes viennent de l'esprit humain, nous ne pouvons pas nous contenter de cette seule pensée mais au contraire nous essaierons d'élaborer encore plus l'analyse pour le dispositif voisins vigilants.

Avant de commencer, nous voulons préciser quelque chose qui nous a perturbé tout au long de nos lectures sur les Voisins Vigilants. Plus précisément l'utilisation de deux noms différents comme " Participation citoyenne" et "Voisins vigilants". Essentiellement les deux concepts sont basés sur les voisins en tant qu'acteurs et leur vigilance mais pour plus de précision nous mentionnons l'auteur Matthijs Gardenier qui a écrit : « Sous l'appellation générique de « Voisins Vigilants » deux types de dispositifs coexistent. Le premier est le dispositif dit de « Participation citoyenne », créé et encadré par la circulaire Guéant du 22 juin 2011. Elle organise la mise en place d'un dispositif de « Participation citoyenne » sur un quartier ou une zone bien délimitée par une convention tripartite entre la Mairie, les forces de l'ordre (Gendarmerie ou Police) et la Préfecture. »¹⁰⁶ Basé sur le nom mais aussi sur les acteurs participants, ce dispositif implique une démarche visant à accroître la participation des citoyens en matière de sécurité nationale. Par contre « le deuxième type de dispositif est lié au site « voisinvigilants.org », géré par une société privée, la *start-up* du même nom, fondée et dirigée par Thierry Chicha. L'élément central est un réseau social, avec comme principale fonction un système d'alertes, complété par des fonctions plus sociales telle qu'une *Gazette* permettant l'échange d'informations sur la vie quotidienne du quartier. Les communautés sont délimitées géographiquement, et elles aussi gérées par un ou plusieurs

¹⁰⁵ [Voisins Vigilants et Solidaires - Notre Histoire](#)

¹⁰⁶ GARDENIER Matthijs, « Les Voisins Vigilants : le sentiment d'insécurité peut-il recréer du lien social ? », *Sociétés*, 2017/4 (n° 138), p. 54

référents, cooptés par la société « Voisins vigilants ». Ceux-ci recrutent à leur tour les membres de leur communauté, ce qui leur confère un rôle central. »¹⁰⁷ Presque dans l'organisation des référents et dans l'essence de leur création les deux dispositifs sont les mêmes, comme l'appelle Matthijs, venant du même appellation générique "Voisins Vigilants ». Mais le deuxième type par cet auteur est vu comme une organisation plus spontanée des citoyens et qu'il n'y a pas de contrôle par les forces de l'ordre et qu'il y a des cas dans lesquels des citoyens sont intervenus contre des actes délinquants. Eleonora Elguezabal, auteure qui a étudié la "Participation citoyenne " en termes des politiques publiques de sécurité, décrit la différence entre les deux dispositifs :

À la différence du réseau privé Voisins Vigilants (www.voisinsvigilants.org), le dispositif « Participation citoyenne » est organisé sous forme de partenariats entre les mairies et les forces nationales de police compétentes localement (police ou gendarmerie nationales) et sous supervision préfectorale. [...] L'organisation d'une démarche « Participation citoyenne » en matière de police dépend donc non seulement de la volonté des habitant-es qui voudraient organiser et/ou participer à ce type de réseau de vigilance, comme c'est le cas des Voisins Vigilants, mais aussi des institutions partenaires. ¹⁰⁸

Mais par contre, « le site « www.voisinsvigilants.org », propose aussi un service aux mairies intitulé « Mairies Vigilantes », qui permet aux services municipaux d'avoir accès à l'ensemble des messages des différentes communautés de la municipalité. »¹⁰⁹ Dans notre analyse du discours nous analyserons précisément les textes officiels présentés sur les sites des mairies qui ont décidé d'inclure dans leurs services le dispositif des Voisins Vigilants. Concernant le discours médiatique que nous avons choisi d'analyser, nous avons décidé de chercher à partir du mot-clé voisins vigilants, sans vouloir nous engager en termes de participation citoyenne. Et si l'on laisse de côté la complexité de ce phénomène en France, on peut vous dire très simplement que les Voisins Vigilants ne sont qu'un réseau de citoyens organisé en coopération avec la gendarmerie pour réduire la criminalité dans leur zone de résidence. « L'objectif est d'avoir des yeux un peu partout ».¹¹⁰ Après tout, ce n'est qu'une connexion entre des individus dans un but précis. « Ainsi, si Voisins Vigilants prend la forme d'un réseau fortement hiérarchisé et paradoxalement difficile à contrôler par l'autorité

¹⁰⁷ GARDENIER Matthijs, « La communauté au service de la surveillance : capital social, lien social et figure de l'ennemi. Essai de typologie des « Voisins vigilants » », *Revue européenne des sciences sociales*, 2020/2 (58-2), p. 190

¹⁰⁸ ELGUEZABAL Eleonora, « Quand la gendarmerie devient participative : l'engagement des voisin-es dans les réseaux officiels de vigilance en France », *Participations*, 2021/1 (N° 29), p. 77

¹⁰⁹ GARDENIER Matthijs, « La communauté au service de la surveillance : capital social, lien social et figure de l'ennemi. Essai de typologie des « Voisins vigilants » », *Revue européenne des sciences sociales*, 2020/2 (58-2), p. 190

¹¹⁰ GARDIENER Matthijs, 2017 « *Les Voisins Vigilants : Le sentiment d'insécurité peut-il recréer du lien social ?* », De Boeck Supérieur | « Sociétés » /4 n° 138 | p.54

légitime, au sens où ce n'est qu'un réseau de relations interpersonnelles, c'est également une voie de communication à *double sens*. Il ne s'agit pas seulement de faire remonter des informations sur ce qui est « suspect », donc de constituer une chaîne de surveillance, il est aussi question de faire descendre des informations de la gendarmerie vers les référents et à l'ensemble du réseau, qui peut être très vaste »¹¹¹ Cela signifie que la coopération est mutuelle des deux côtés, tout comme les citoyens donnent des informations à la police, les policiers donnent également des indications sur les précautions à prendre. Mais même avec la coopération des deux parties il y a toujours des ambiguïtés quand il faut simplement garder un œil sur ce qui se passe autour de nous car les citoyens ne sont pas des experts en sécurité d'avoir une observation efficace dans le sens de ne pas se confondre les comportements suspects avec les comportements normaux. « En effet, faire du voisinage un objet d'étude, ce n'est pas seulement rendre compte des dispositions légales qui régissent la vie en communauté. C'est aussi s'interroger sur la réalité sociologique du groupe des voisins et analyser les codes de comportement que chacun entretient avec son « prochain ». »¹¹²

Cependant, ce qui est maintenant considéré comme une surveillance communautaire est considéré par les institutions policières comme une occasion d'accroître la capacité des citoyens à observer. Cela peut également avoir un impact direct sur les citoyens qui peuvent améliorer leur bonne image aux yeux des policiers en tant que participant bénévole face aux problèmes de la communauté. « Mieux que quiconque, ils sont les yeux et les oreilles de ce qui les entoure : ils peuvent remarquer les comportements et les événements suspects, puis faire remonter les informations aux forces de police. »¹¹³ Devenant ainsi un avantage pour la police qui ne peut pas reconnaître et contrôler l'ensemble de la communauté. Pour Matthijs Gardenier, le développement de ce phénomène est lié au concept de *vigilantisme* défini par Favarel-Garrigues et Gayer comme « un certain nombre de pratiques collectives coercitives, mises en œuvre par des acteurs non étatiques afin de faire respecter certaines normes (sociales ou juridiques) et/ou d'exercer la "justice" »¹¹⁴

Au contraire, dans une étude de Virginie Malochet sur le concept de « policing », elle explique que : « Concernant la France, trois principales tendances se dégagent. La première concerne la participation citoyenne que les autorités encouragent sous certaines formes, au travers

¹¹¹ MAITHIEU Romain, 2010, « Le sécuritaire au quotidien : Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » Éditions du Croquant | « Savoir/Agir » /4 n° 14 | p.86

¹¹² Vacher, Marc. "Introduction". *Voisins, voisines, voisinages : Les cultures du face-à-face à Lyon à la veille de la Révolution*. By Vacher. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2007. p.7

¹¹³ DIEU, François & LATOUR, Xavier, 2016. « *La sécurité de proximité, un remède à la ségrégation territoriale?* » Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza. X. 10.14664/rcvs/641. p.130

¹¹⁴ FAVAREL-GARRIGUES Gilles, GAYER Laurent, « Violent la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, 2016/3 (n° 115), p. 17

d'injonctions à la vigilance et de dispositifs sur lesquels elles s'emploient à conserver le contrôle – en l'espèce, les réseaux généralement connus sous l'appellation voisins vigilants et les réserves opérationnelles de la police et des armées. »¹¹⁵ Ainsi, dans le sens où l'on a déjà une hybridation des acteurs participant au maintien de l'ordre social, Virginie décrit l'appellation de voisins vigilants comme une initiation par l'État. Comme un encouragement de la part des autorités qui peut passer par diverses formes d'application.

Dans une autre étude menée par Eleonora Elguezabal dans la région de Pirney sur le dispositif « Participation citoyenne », elle voit ce dispositif comme un prolongement du réseau « voisin vigilants ». A partir des entretiens avec les participants à ce dispositif, elle nous présente quelques données dans lesquelles elle fait un précis contre la banalisation de ces pratiques. Elle dit que: « Sur la zone de compétence de la Gendarmerie, plus de 2 500 communes avaient organisé une participation citoyenne en janvier 2016 et ce chiffre a continué d'augmenter. Le dispositif a donc acquis une certaine banalité et l'hypothèse d'un essor de milices ne semble pas d'actualité. »¹¹⁶ Ainsi, Eleonora le relie davantage à l'aspect que maintenant le nombre des communes qui ont placé ce dispositif sur leurs territoires augmente considérablement et que maintenant ces dispositifs ne font plus l'objet de discussions dans l'actualité. Elle souligne également que :

En effet, une bonne partie des personnes qui se sont engagées dans le réseau de vigilance ne l'ont pas fait parce qu'elles se sentiraient particulièrement concernées par les problématiques de délinquance, mais comme un engagement supplémentaire dans la vie politique ou associative de la commune. Il s'agit principalement d'élus et d'une élue au conseil municipal, d'anciens élus et de membres d'autres institutions locales, à la retraite hormis un agriculteur toujours en activité, célibataire et engagé aussi bien comme conseiller municipal que dans des institutions agricoles. Leur participation au réseau s'inscrit dans la continuité de ces autres engagements dans la vie publique locale.¹¹⁷

De cette manière, un autre élément important qui doit être pris en compte est le statut social des individus participants. Eleonora définit principalement les participants comme des personnes ayant déjà eu une activité dans les conseils municipales. Par conséquent, elle considère en fait leur participation comme une continuation de leur activité. Comme on peut le voir, l'analyse de ce dispositif n'est pas toujours claire car en partant de la participation des citoyens à celle des municipalités, de nombreux aspects nécessitent une analyse plus détaillée.

¹¹⁵ Malochet, Virginie. "La pluralisation du policing en France. Logiques d'hybridation, effets de tropisme et enjeux d'articulation." *Sciences et actions sociales* 16 (2021).p.4

¹¹⁶ ELGUEZABAL Eleonora, « Mon voisin est-il vigilant ou l'ami des gendarmes ? Participation citoyenne et extension du domaine sécuritaire », *Monde commun*, 2020/1 (N° 4), p. 55

¹¹⁷ *Ibid* p.61

Pour cette raison nous avons choisi d'analyser tout d'abord l'inclusion des mairies dans le réseau Voisin Vigilants et comment ces mairies ont communiqué ce dispositif dans leurs sites officiels.

4.1.2. L'énonciation du voisin vigilants sur des sites officielles des mairies en France.

Suite à la mise en place du concept Voisins Vigilants en France, un nombre considérable de mairies ont intégré le dispositif à leurs services. Donc, pour en savoir plus sur Voisins Vigilants nous avons pris aléatoirement les sites officiels de certaines mairies de France qui ont mis en œuvre ce dispositif sur leur territoire. Dans le tableau ci-dessous, nous avons pensé de créer une liste avec quelques définitions que nous avons trouvées sur leurs pages, afin de mieux comprendre comment la diffusion de Voisins Vigilants a été faite et comment elle est perçue par les mairies eux-mêmes.

La Mairie de:	Explications données pour Voisin Vigilants sur le site officiel des mairies.
Ville de Saint-Paul de Vence	Le dispositif Voisins Vigilants et Solidaires est une solution efficace reposant sur des valeurs essentielles : sécurité, convivialité, entraide entre voisins.
Ville de Carnoux-en-Provence	Ce dispositif vient compléter l'opération de gendarmerie "tranquillité vacances", mise en place, pour tout citoyen, commerçant ou patron d'entreprise qui s'absente ou part en congés.
Ville de Saint-André-le-Gaz	C'est un dispositif sécurisant mais c'est aussi l'opportunité de créer des liens de voisinage, d'entraide et de prévention.
Ville de Serris	Le dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires », au travers de sa plateforme web www.voisinsvigilants.org , est un réseau de solidarité de voisinage qui permet aux habitants d'un même secteur, d'une même rue ou d'une même résidence de participer à la sécurité de leur cadre de vie
Ville de Mesnil Saint Denis	Le concept du voisin vigilant, également connu sous le nom de participation citoyenne, est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier, en priorité pour lutter contre la délinquance et les cambriolages.
Ville de Saint-Maurice-Montcouronne	Ce dispositif rassemble les élus, les agents municipaux et la police municipale, avec l'appui et le contrôle du maire, acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire.
Ville de Coutras	Le dispositif de « voisins vigilants » est mis en place pour faciliter la vie de ses usagers.
Ville de Chevrières – Oise	Nous venons de finaliser la mise en place des « Voisins Vigilants » dont l'appellation officielle est la Participation Citoyenne.

Ville de Sonnaz	Cette chaîne de vigilance est mise en place à l'initiative des citoyens et de la commune, dans un but de dissuasion. La commune se positionne comme pivot du dispositif.
Ville d'Argent sur Sauldre	Ce dispositif a également pour mission de renforcer la réactivité des forces de Police via un relais citoyen, et de relayer les conseils de prévention à destination de leurs voisins.
Ville de Sancé	Devenir voisins vigilants c'est avant tout un état d'esprit fait de convivialité, serviabilité et solidarité.
Ville de Mennecy	Ce dispositif est générateur de sécurité, de tranquillité et de lien social.
Ville de Saint-Mandrier-sur-Mer	Cette chaîne de vigilance est mise en place à l'initiative des citoyens, dans un but de dissuasion.
Ville Cesson	Le but est de former un maillage de personnes volontaires dans tous les quartiers cessonais, afin d'assurer une vigilance passive sur des déplacements ou comportements suspects.
Ville de Cagnes-sur-Mer	Le mode de fonctionnement du dispositif « voisins vigilants » regroupe un petit nombre de résidents d'un même secteur.
Ville de Cogolin	La plateforme Voisins Vigilants est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier grâce à un simple téléphone portable afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.
Ville de Gravelines	Voisins vigilants, c'est aussi une bonne occasion de mieux connaître son voisinage, de créer des moments de convivialité et participer à la bonne entente d'un quartier.
Ville de Lambesc	La sécurité de nos quartiers, c'est l'affaire de tous!
Ville de Lèves	Le but est de compléter le dispositif des caméras par une surveillance humaine accrue.

Il est utile de voir comment, dans le discours utilisé, certains des paramètres sont le plus mis en avant. Non seulement dans leurs définitions mais dans l'ensemble des textes qu'ils ont utilisés comme moyen de communication contre les citoyens, nous avons distingué 5 catégories pour les analyser plus en détail. Ce sont l'organisation et le fonctionnement du réseau Voisins Vigilants ; la notion de lien social ; la notion de risque ; la différence entre surveiller et intervenir ; et enfin les données linguistiques que l'on peut tirer de ces textes.

4.1.3. L'organisation du réseaux Voisins Vigilants.

Ce que l'on trouve dans tous les sites de mairies qui parlent de dispositif Voisins Vigilants, c'est que la plupart d'entre eux utilisent les mêmes expressions et données sur ce qu'est cette organisation, les raisons pour lesquelles vous devriez y adhérer, etc. L'introduction de Voisins Vigilants sur tous les sites des mairies comme un simple réseau de bénévoles pour aider à la sécurité de leur communauté est comme un champ vide qui n'a pas de complication mais qui en fait n'est pas le cas. Si nous devons analyser l'organisation de ce réseau, nous voyons qu'il existe plusieurs niveaux d'activité. L'organisation consiste en la présence de tous les citoyens qui souhaitent faire partie de Voisins Vigilants, les référents, les maires, la police municipale ou les services de police ou de gendarmerie. « C'est la mise en place d'un *réseau* d'individus en lien direct avec la gendarmerie. Un réseau très *hiérarchisé* qui opère un véritable maillage territorial : pour chaque référent inscrit auprès de la gendarmerie, il y a des adjoints et des habitants qui en sont les relais. Si le premier niveau (référents) du réseau est recruté par les gendarmes après appel à volontaires, pendant la réunion d'information, le second niveau est recruté par le référent lui-même qui dispose, après une seconde réunion, d'un délai pour remplir un « arbre » en recherchant lui-même des volontaires dans son quartier. »¹¹⁸ « Les référents désignés par le maire bénéficient généralement, de la part de la gendarmerie, d'une réunion initiale de formation, complétée par une visite du centre opérationnel de la gendarmerie (CORG), avec la possibilité également d'être réunis une fois par an pour bénéficier de quelques rappels. »¹¹⁹ Et en fait c'est précisément le rôle des référents qui crée une ambiguïté. Si vous le voyez dans la figure ci-dessous, la commune de Puteaux a divisé sa ville en quartiers et dans chaque quartier nous avons leurs référents qu'elle décrit sur son site comme :

*« Le référent Voisins Vigilants est le maillon central du dispositif. C'est lui qui recrute et anime sa communauté. Interlocuteur privilégié de ses voisins, de la Police municipale et de la Mairie, il dispose de droits et d'outils spécifiques. Puteaux, vos référents sont vos conseillers de quartiers. »*¹²⁰

¹¹⁸ MATHIEU Romain, « Le sécuritaire au quotidien. Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » », *Savoir/Agir*, 2010/4 (n° 14), p. 86

¹¹⁹ DIEU François & LATOUR Xavier. « *La sécurité de proximité, un remède à la ségrégation territoriale?* » *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza*. X. 10.14664/rcvs/641. 2016, p.131

¹²⁰ [Voisins vigilants à Puteaux - Mairie de Puteaux](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 27



*Capture d'écran 10/06/2022, photo du site de la mairie de Puteaux.¹²¹

Ou comme il est décrit dans le site du marie de la ville de Saint-Maurice-Montcouronne :

« Vous recevrez aussi de la part de la police municipale des alertes SMS ayant pour objet des conseils, des réflexes à adopter selon les situations, des manifestations culturelles, des informations données par la gendarmerie. »¹²² De la sorte, dans cette description, ce qui reste flou, c'est de quels outils spécifiques disposent les référents et pourquoi ils devraient être exactement ces maillons centraux dans l'organisation des voisins vigilants. Dans ce cas, l'utilisation du mot recrutement conduit à un autre processus qui est l'établissement de quelques stratégies et points auxquels les citoyens peuvent se référer. Romain Mathieu décrit ainsi cette problématique : « Voisins vigilants pose donc des problèmes en ce qui concerne sa structuration, mais aussi quant à son fonctionnement. Ses promoteurs mettent l'accent sur la formation des référents. Mais, au mieux, la formation dure une journée, ou le temps d'une réunion. Au pire, elle n'existe pas. Des questions se posent sur le contenu, le format et les formateurs. Comment définir un comportement suspect ? Et surtout comment, en une journée, former à distinguer entre un comportement suspect et un autre, simplement différent de celui considéré comme normal par le référent. La formation des référents est donc en grande partie une coquille vide. »¹²³ Alors bien qu'à première vue ce qui apparaît sur les sites des mairies comme un geste simple et décomplexé dans laquelle ces derniers lancent un appel aux citoyens de tous âges pour rejoindre le dispositif, ne s'avère finalement pas si simplement dans son intégralité. L'organisation contient plusieurs échelles dans lesquelles certains citoyens choisis comme référents doivent recruter le reste des citoyens sur une conception générale du risque.

¹²¹ [Voisins vigilants à Puteaux - Mairie de Puteaux](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 27

¹²² [Voisins vigilants - Saint-Maurice-Montcouronne - Site officiel de la commune \(mairie-saint-maurice-montcouronne.fr\)](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 2

¹²³ MATHIEU Romain, « Le sécuritaire au quotidien. Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » », *Savoir/Agir*, 2010/4 (n° 14), p. 87

4.1.4. Le concept du risque.

Il est difficile dans le cas des voisins vigilants de déterminer exactement ce que l'on peut appeler un comportement suspect ou dangereux car étant donné que nous avons affaire à une communauté dans laquelle des personnes de croyances et de cultures différentes peuvent être présentes. Mais en général ce qui est toujours placé au centre de l'attention ou plus précisément ce qui attire l'attention, c'est ce qui est «étranger», ce qui n'est pas connu des gens d'une communauté. « Le visage de l'ennemi et du délinquant n'est pas nommée, de même que sur la communication du site Voisins Vigilants, qui pointe non pas les délinquants, mais des actes : la « délinquance d'appropriation », ou des « comportements et événements suspects, de démarcheurs trop insistants », ou encore de « prévenir les cambriolages ». De même, la communication officielle se borne-t-elle à mettre en avant les actes délictueux sans que la figure de l'ennemi ne soit directement convoquée. »¹²⁴. Certaines de leurs présentations envers ce réseau sont tièdes en termes d'explications et de clarifications mais en même temps elles sont trop invitantes pour que les citoyens y adhèrent. A la question posée ainsi : « *Pourquoi devenir Voisin Vigilant et Solidaire ?* » sur le site de la mairie de ville de Cardet la réponse donnée est que : « *La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.* »¹²⁵ Et que « *Le dispositif Voisins Vigilants et Solidaires est la réponse la plus efficace face à cette délinquance intolérable.* »¹²⁶ Ainsi la dénomination du danger ou de l'ennemi est en termes généraux qui, accompagnés d'adjectifs, visent à susciter l'émotion chez les lecteurs, mais il n'y a pas vraiment d'explication claire. Comme par exemple on le voit ainsi exprimé sur le site du marie de la ville de Saint-Maurice-Montcouronne : « *Attentifs et solidaires, les Voisins Vigilants se servent de la plateforme voisinvigilants.org pour signaler les faits inhabituels et prévenir leurs voisins en cas d'anomalie.* »¹²⁷ Utilisation de termes tels que *le fléau des cambriolages / délinquance intolérable / les faits inhabituels / cas d'anomalie* sont des termes au sens très général qui ne décrivent pas quelque chose de concret. Même si dans le site du marie de ville de Gœulzin est donné quelque chose de plus comme : « *Il ne s'agit en*

¹²⁴ GARDIENER Matthijs, 2017 « *Les Voisins Vigilants : Le sentiment d'insécurité peut-il recréer du lien social ?* », De Boeck Supérieur | « Sociétés » /4 n° 138 | p.60

¹²⁵ [Voisins vigilants - Mairie de Cardet](http://voisinvigilants.org)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 2

¹²⁶ *Ibid*

¹²⁷ [Voisins vigilants - Saint-Maurice-Montcouronne - Site officiel de la commune \(mairie-saint-maurice-montcouronne.fr\)](http://voisinvigilants.org) Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 3

aucun cas de régler les problèmes de voisinage, d'établir des fichiers et prendre note de faits et d'actes, de rondes, de délation ou substitution aux services d'ordre, mais de leur signaler des faits inhabituels (présence de démarcheurs, rassemblement de jeunes non connus du voisinage, présence de véhicules, de bouteilles d'alcool, de mégots de cigarettes...) afin que les investigations puissent débiter immédiatement. »¹²⁸ « Voisins vigilants, dans son principe même, agit comme stigmatisation de l'autre. »¹²⁹ Donc, il analyse surtout un homme qui ne fait pas partie de leur quartier de voisins. C'est ainsi que les deux auteurs Purenne Anaik et Palierese Grégoire décrivent dans leur étude :

One of the participants in a Voisins vigilants program in France regretted that public transport allows “youths and thugs [meaning: from working-class districts]” to reach the residential area where he lives. Another volunteer, an old lady, felt suspicious of and even angry with nomads and Roma who took the regional train to collect items from the clothing containers in the neighborhood. According to another interviewee, “they come from everywhere: Roma, Gypsies and nomads.” This “us and them” perception is reinforced whenever certain kinds of activities, generally attributed to teenagers, take place in the neighborhood: drinking alcohol, listening to music, etc.”¹³⁰

Le danger vient parfois de jeunes ivres qui restent dans les rues tard dans la nuit, les toxicomanes sont dénoncés par des membres de la famille dérangés, retournant dans des zones où des patrouilles de police circulent presque toutes les nuits.

4.1.5. La surveillance des voisins vigilants un élan pour créer du lien social.

L'historique posté sur le site [Voisins Vigilants et Solidaires](#) montre que le 25/10/2017 il y a eu un changement de nom. Voisin Vigilants devient Voisin Vigilants et Solidaires. Le changement de nom est un aspect important qui ajoute une autre caractéristique à ce dispositif. La particularité réside dans le fait que dans les quartiers des voisins vigilants, en plus de l'observation, il y aura solidarité des voisins entre eux. Ainsi sur le site [Voisins Vigilants et Solidaires](#) il est communiqué que « Vous pourrez, grâce à la plateforme de communication sécurisée des Voisins Vigilants et Solidaires, partager vos dates de départ en vacances, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins, ... Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité sont les valeurs essentielles qui

¹²⁸ [Voisins vigilants - Gœulzin \(mairie-goelzin.fr\)](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 8

¹²⁹ MAITHIEU Romain, 2010, « Le sécuritaire au quotidien : Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » Éditions du Croquant | « Savoir/Agir » /4 n° 14 |p.90

¹³⁰ PURENNE Anaik & PALIERESE Grégoire. “Towards Cities of Informers? Community-Based Surveillance in France and Canada.” *Surveillance & Society*. 15. p.87 10.24908/ss.v15i1.5619. 2017

rassemblent le voisinage. »¹³¹ Ainsi l'argument communiqué est que les voisins auront la possibilité d'anticiper les actes délictueux mais aussi en même temps de créer du lien social dans leur quartier. Dans ce cas, ils auront l'occasion de mieux connaître leurs voisins, de passer du temps avec eux et de commencer à être plus solidaires. On retrouvera ce discours également présent dans les sites officiels des mairies qui font la promotion du réseau des voisins vigilants. Comme par exemple sur le site de la mairie de la ville de Saint-Maurice-Montcouronne c'est écrit que : « *Devenir Voisin Vigilant, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de vrais liens de voisinage. C'est établir un climat de confiance et d'écoute pour ne plus se sentir isolé dans son logement.* »¹³² Or sur le site de commune de Sancé : « *Les « voisins vigilants » sont simplement des citoyens désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans leur quartier pour rendre leur vie plus agréable. Ils s'intéressent à la vie de leur quartier, apprennent à se connaître et sont attentifs les uns aux autres. Devenir voisins vigilants c'est avant tout un état d'esprit fait de convivialité, serviabilité et solidarité.* »¹³³ De cette manière, l'implication des citoyens dans le dispositif Voisins Vigilants est argumentée comme une bonne opportunité de mieux connaître les voisins et de renforcer encore plus le lien social avec eux. Dans ce cadre, Matthijs Gardenier relie l'idée de créer le lien social nécessaire principalement dans les vastes zones où, en raison de l'urbanisation, le lien social entre les individus est plus faible. Décivant aussi comme un manque d'attention des gens les uns pour les autres. Il explique que :

L'idée est de faire en sorte que l'ensemble de l'espace urbain soit exposé au regard des autres, afin d'éviter des actes de délinquance. Dans cette conception de l'espace urbain, la lumière joue un rôle important, et une des phrases-chocs de ce courant est « un lampadaire remplace un policier ». Le lien social a sa place dans ce dispositif urbain. Il est valorisé, car créant de la « surveillance naturelle », qui évite de mettre en place des patrouilles de police ou des caméras de vidéosurveillance. Dans cette configuration, les dispositifs urbanistiques créant du lien social tels des commerces de proximité sont valorisés, non pas à cause de leur valeur intrinsèque, mais parce que cette sociabilité génère de la surveillance, évitant une action de la part des forces de l'ordre.¹³⁴

Donc, ce que l'on peut comprendre de cet argument en fait c'est que la surveillance naturelle est vue comme un aspect important car si nous verrons dans cet aspect la surveillance est ce

¹³¹ [Voisins Vigilants et Solidaires](#)

¹³² [Voisins vigilants - Saint-Maurice-Montcouronne - Site officiel de la commune \(mairie-saint-maurice-montcouronne.fr\)](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 3

¹³³ [Voisins vigilants | Commune de Sancé \(71\) \(sance.fr\)](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 14

¹³⁴ GARDENIER Matthijs, « Les Voisins Vigilants : le sentiment d'insécurité peut-il recréer du lien social ? », *Sociétés*, 2017/4 (n° 138), p. 59

qui génère la sociabilité et rend le lien social plus fort. Ainsi, les individus sont plus prudents et plus contrôlants, ce qui serait d'une grande aide pour les forces de l'ordre. Comme nous pouvons le voir dans ces arguments utilisés sur le site de la mairie de Lèves comme : « *Le but est de compléter le dispositif des caméras par une surveillance humaine accrue.* »¹³⁵ Or sur le site de mairie de Mennecy : « *Ce dispositif est générateur de sécurité, de tranquillité et de lien social.* »¹³⁶ Continuant avec Matthijs pour lui le rapport des voisins vigilants et du lien social est un rapport inversé. Car pour créer le dispositif des voisins vigilants, il faut d'abord s'appuyer sur les relations sociales des citoyens, mais dans ce cas c'est l'inverse qui est prévu. C'est précisément la surveillance exercée qui recréera la communauté et ses relations. Rendre les citoyens plus proches de leurs voisins et les sensibiliser ensemble aux enjeux de sécurité commune.

Dans la même ligne de réflexion se trouve également Romain Mathieu mais dans des contextes encore plus forts, il décrit que : « Le dispositif ne crée pas le lien social, mais l'institutionnalise. Voisins vigilants n'est d'ailleurs pas mis en place dans les grandes villes : le lien social y serait insuffisant. La solidarité est instrumentalisée pour lutter contre le sentiment d'insécurité. On peut également douter de la qualité d'un lien qui se fait sous la contrainte. En effet, si l'adhésion est fondée sur le volontariat, les relations entre les participants sont contraintes par un objectif perçu comme suffisamment important pour qu'il y ait autocontrainte. Et même si les solidarités étaient amplifiées, celles-ci seraient toujours conditionnées à l'existence d'une *contrainte volontaire.* »¹³⁷ Ou pour réunir un groupe d'individus, il faut nécessairement avoir un but commun ou un bien qui appartient à tous. Dans le cas des Voisin Vigilants, un point commun à tous est la protection contre le même ennemi inconnu qui éveille chez eux un sentiment d'insécurité.

¹³⁵ [Voisins vigilants - Mairie de Lèves \(leves.fr\)](http://leves.fr)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 29

¹³⁶ [Voisins vigilants - Ville de Mennecy Ville de Mennecy](http://ville-mennecy.fr)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 28

¹³⁷ MATHIEU Romain, « Le sécuritaire au quotidien. Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » », *Savoir/Agir*, 2010/4 (n° 14), p. 90

4.1.6. La frontière entre surveiller et intervenir

Un autre élément que nous avons trouvé présent dans la plupart des annonces sur les sites des mairies est le fait que c'est bien souligné le rôle des citoyens participant à ce dispositif. Par exemple sur le site de la commune de Coutras on trouve une telle explication « *Le rôle du voisin vigilant est donc de veiller et d'informer, mais il ne doit pas surveiller ni intervenir, chacun devant de respecter la vie privée, les droits individuelles et les libertés publiques.* »¹³⁸ « *Ils ne surveillent pas, ils sont attentifs à la vie de leur quartier.* »¹³⁹ Il y a donc une division entre la vigilance et la surveillance, mais la question reste de savoir dans quelle mesure votre voisin vous regarde simplement pour la sécurité et à quel point il fait de la surveillance.

Ou comme est décrit sur le site de Souillac : « *Le rôle des « Voisins Vigilants » se limite à avoir l'œil, à de possibles déplacements anodins, mais ils ne se substituent pas à la Police Municipale ou à la Gendarmerie Nationale. En aucun cas, ils ne peuvent organiser des patrouilles civiles ou intervenir dans le maintien de l'ordre.* »¹⁴⁰ ou « *Toutefois, il ne s'agit pas de créer une police secondaire.* »¹⁴¹ De cette façon, toute organisation éventuelle pour intervenir et jouer le rôle de policiers est clairement empêchée.

« *Surveiller ne veut pas dire patrouiller. Il est bien entendu exclu de faire intrusion dans la vie privée des voisins.* »¹⁴² Il y a donc des limites claires pour montrer que ce n'est pas le citoyen qui rend justice, ni celui qui assume des tâches qui ne lui appartiennent pas, mais que son seul souci est d'aider la police à attraper les délinquants. « *Le rôle du voisin vigilant est donc de veiller et d'informer, mais il ne doit pas surveiller ni intervenir, chacun devant de respecter la vie privée, les droits individuelles et les libertés publiques.* »¹⁴³

¹³⁸ [Voisins vigilants - Coutras - Site officiel de la commune](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 7

¹³⁹ [Dispositif Voisins Vigilants – Découvrez Souillac](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 12

¹⁴⁰ Ibid

¹⁴¹ [Voisins Vigilants | Mairie d'Argent sur Sauldre](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 13

¹⁴² [Voisins vigilants | Commune de Sancé \(71\) \(sance.fr\)](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 14

¹⁴³ [Voisins vigilants - Coutras - Site officiel de la commune](#)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 7

4.1.7. Le matériel linguistique

Certains des sujets les plus utilisés sont: *La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires/ les Voisins Vigilants / Le dispositif Voisins Vigilants et Solidaires* qui indiquent le niveau de représentation et de présentation du dispositif. Nous constatons que dans tous les textes du corpus que nous avons choisis, il y a un manque « des Indices ou déictiques spatiaux :

- démonstratifs : déterminants (ce... ci/là), pronoms (ça, ceci, cela, celui-ci/là) ;
- présentatifs (voici/voilà) ;
- adverbiaux (ici/là/là-bas ; près/loin ; en haut/bas ; à gauche/droite ; etc.).

et des indices ou déictiques temporels. Ces marqueurs signalent, relativement au moment de l'énonciation qui leur sert de repère, une situation de simultanéité, d'antériorité ou à venir :

- simultanéité : adverbes (actuellement, en ce moment, maintenant, etc.) ;
- antériorité : adverbes (hier/avant-hier ; jadis, naguère/récemment), déterminants définis (le, le jour, le mois, la semaine, etc.) ;
- à venir : adverbes (demain/après-demain, bientôt), déterminants définis (le mois, le jour prochain, etc.). »¹⁴⁴

L'absence d'éléments temporels et spatiaux indique que le discours utilisé pour le dispositif Voisins Vigilants n'a pas une portée bien définie.

Aussi l'utilisation de chiffres est rare mais dans ce que nous avons trouvé, ils se distinguent surtout par le contexte persuasif pour mettre l'accent sur la préoccupation contre les actes délinquants dans la société. Comme par exemple « *En France, un cambriolage se produit toutes les 90 secondes.* »¹⁴⁵ :- c'est écrit sur le site du mairie Saint Paul de Vence.

L'utilisation de cet adjectif comme *délinquance intolérable* nous le noterions comme un adjectif axiologique affectif ¹⁴⁶ qui se caractérise comme un marqueur d'énonciation qui porte le jugement d'une valeur, dans ce cas négatif et qui exprime une qualité qualitative. On le définirait aussi comme un indicateur de l'état émotionnel du sujet qui veut aussi influencer le lecteur.

« *Chaque voisin vigilant surveille son quartier, prévient ses voisins d'éventuels dangers et alerte la gendarmerie via un référent de quartier.* »¹⁴⁷ Le triple du verbe "surveille / prévient

¹⁴⁴ SARFATI Georges-Elia, « Chapitre 2. Discours et énonciation (l'unité du discours) », dans : , *Éléments d'analyse du discours*. sous la direction de SARFATI Georges-Elia. Paris, Armand Colin, « Coursus », 2019, p. 27

¹⁴⁵ [Dispositifs locaux - Saint-Paul-de-Vence \(saintpauldevence.org\)](http://saintpauldevence.org)

Voir annexe E – les captures d'écrans des sites des mairies – capture 1

¹⁴⁶ SARFATI Georges-Elia, « Chapitre 2. Discours et énonciation (l'unité du discours) », dans : , *Éléments d'analyse du discours*. sous la direction de SARFATI Georges-Elia. Paris, Armand Colin, « Coursus », 2019, p. 32

¹⁴⁷ [Dispositifs locaux - Saint-Paul-de-Vence \(saintpauldevence.org\)](http://saintpauldevence.org)

/alerte" indique dans ce cas le chemin que chaque citoyen participant doit suivre. Alors que pour le dispositif lui-même, son service sert d'aide à la police ou à la mairie pour maintenir la sécurité dans leur communauté.

5.1. Analyse de discours

5.1.1. Europresse et Factiva notre base de données

Pour construire notre travail sur le dispositif Voisins Vigilants nous avons utilisé deux bases de données qui sont Europresse et Factiva. Europresse est une base de données qui propose un grand nombre des sources de presse : revues, journaux, magazines... , même dans une période assez ancienne. Et Factiva est une base de données d'actualité internationale mais qu'elle contient également des sources de la presse française. Certains d'entre eux, nous avons sélectionné pour notre étude. Initialement dans nos premières recherches sur la barre de la recherche nous avons utilisé les deux mots principaux "voisin" et "vigilants" accompagné de mots secondaires tels que «maire», «dispositif», «lien social», bien sûr avec les modifications correspondantes au cas où parmi les articles pourraient être des erreurs orthographiques. Cependant, bien que nous ayons d'abord un très grand nombre de sources contenant ces mots, la plupart d'entre elles ne correspondaient pas au contexte de notre sujet car nous avons trouvé les deux mots-clés séparés l'un de l'autre où ils prennent un contexte différent lorsqu'ils sont utilisés dans ces sources. Dans nos efforts pour fournir une réponse à notre question de recherche, nous avons sélectionné des articles de presse sur les voisins vigilants non pas au hasard mais intentionnellement. Nous avons divisé le temps en deux périodes. La première période appartient à l'établissement et à l'application pour la première fois du Voisins Vigilant en France et respectivement nous avons sélectionné quelques articles de 2001 à 2010. C'est exactement en 2002 que le système du Voisin Vigilant a été introduit en France, mais lors de nos recherches nous avons remarqué que les premières années, l'affichage de voisins vigilants dans les médias français a été très rare. Pour cette raison, nous avons inclus des articles pour presque toute la décennie, pour voir comment ce sujet était traité à l'époque. Et la deuxième période couvre 2020 jusqu'à notre année 2022 en cours, afin de faire le lien avec ce qui est présenté aujourd'hui.

Au total, nous avons sélectionnés 20 articles de presse ; 2 du journal "Le Parisien", 1 du journal « Le Progrès » , 2 du journal « Le Figaro » , 1 du journal « La Voix de l'Est » , 2 du journal « Le voix du Nord» , 2 du journal « Sud-Ouest» , 1 du journal « RMC Talk Sport » , 1 du journal « La Montagne» , 1 du journal « Agence France Presse » , 1 du journal « Local Cannes», 4 du journal « Midi libre » ,1 du journal « Local Brignoles » et 1 du magazine « L'Express ».

Nous avons vu la nécessité d'une brève description de ces différents titres de presse, car ainsi nous pouvons voir leur étendue dans le temps et dans le lieu. Dans une description plus détaillée du contexte des 20 articles nous avons placé le tableau de ces articles par ordre chronologique en annexe. (Voir annexe A : Analyse descriptive du corpus de presse)

5.1.2. Le logiciel Tropes et notre grille de lecture

Une fois que nous avons réussi à l'aide de deux bases de données à sélectionner notre corpus nous nous sommes appuyés sur deux autres éléments pour mener à bien notre analyse du discours. Tout d'abord pour constituer notre travail, nous avons choisi d'utiliser le logiciel Tropes. « Tropes est un logiciel d'analyse sémantique ou de fouille de textes créé en 1994 par Pierre Molette et Agnès Landré, sur la base des travaux de Rodolphe Ghiglione.[...] Il s'appuie sur une analyse morphosyntaxique, un lexique et un réseau sémantique pour catégoriser des textes. Les résultats sont présentés sous la forme de rapports ou de représentations graphiques hypertextes. »¹⁴⁸ Nous avons choisi ce logiciel par rapport à un autre logiciel car c'est exactement un logiciel qui permet les données que nous voulions sur l'analyse de discours. Ce logiciel fournit des données basées sur:

- **Style** - Répond au question : Quel est le style général de texte ? Quel est le type de mise en scène ?
- **Univers de référence** - Affiche le contexte général : les grandes thèmes sont classés par fréquence décroissante. Par exemple dans notre travail nous avons dans une article spécifique ces grandes thèmes (France, temps, droit, écrit, ville, politique, système, éducation, organisation, media et oiseaux).
- **Références utilisées** – Affiche les références, regroupées par les classes. Répond à la question : sur quoi porte le texte ?
- **Scénario** – Les scénarios sont des classifications hiérarchiques qui permettent de personnaliser les dictionnaires de logiciel et de structurer l'information, en fonction de stratégie d'analyse.
- **Relations** – Affiche les relations entre les références utilisées.
- **Catégories fréquentes** : Indique les catégories de mots les plus utilisées dans le texte.
- **Tout catégories de mots** – Affiche toutes les catégories de mots même si elles sont peu fréquentes. Les catégories sont : Verbes, connecteurs, adjectifs, modalisations et pronoms. « Toutefois, un mot hors d'un contexte discursif n'ayant pas de signification, Tropes propose une visualisation de chaque occurrence dans son contexte, c'est-à-dire, dans la proposition dans laquelle elle figure. »¹⁴⁹

¹⁴⁸ [Tropes \(logiciel\) — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tropes_(logiciel))

¹⁴⁹ SEIGNOUR Amélie, 2011 , « Méthode d'analyse des discours. L'exemple de l'allocation d'un dirigeant d'entreprise publique », Revue française de gestion, vol. 211, no. 2, p. 38

- **Verbes** – Liste détaillée des verbes utilisées, triées par fréquence décroissante.
- **Adjectifs** - Liste détaillée des adjectifs utilisées, triées par fréquence décroissante.
- **Substantifs**
- **Épisode nr. x** – partie représentative de la chronologie du discours.

« Alors que les logiciels de lexicométrie ont pour unité de base le mot, Tropes travaille à partir d'unités de sens, c'est-à-dire à partir de notions qu'il regroupe dans des champs sémantiques appelés « univers de référence », et à partir de catégories grammaticales de mots, appelées « méta-catégories ».¹⁵⁰ Nous avons transformé les articles des médias que nous avons sélectionnés en fichier texte, puis nous avons transmis au logiciel pour obtenir les données qu'il contient. Nous avons mis ces données dans un tableau Excel afin d'avoir une visibilité sur les données en général pour les 20 articles et pour avoir la possibilité de faire une analyse plus facile sur eux.

Et deuxièmement, nous sommes orientés précisément à partir de tous ces données que nous pouvons tirer par logiciel Tropes pour créer notre grille de lecture. Une grande aide pour nous a également été un article d'Amélie Seignour intitulé " Méthode d'analyse des discours" qui nous a guidé encore plus dans notre grille de lecture. Voyant qu'elle aussi a utilisé le logiciel Tropes nous allons réaliser une grille de lecture sur l'étude des indicateurs énonciatifs, référentiels et organisationnels.

Tout d'abord, avant de travailler avec le logiciel Tropes, nous avons choisi de créer un tableau avec quelques points que nous jugeons nécessaires lors de la lecture de textes liés au dispositif Voisins Vigilants. Comme outil pour mener une lecture analytique et simplifier notre travail en analyse de discours. Le contenu de ce tableau est important pour mieux comprendre notre analyse des indicateurs énonciatifs, référentiels et organisationnels.

¹⁵⁰ *Ibid* p. 37

Article	La définition des Voisins Vigilants	Explication du phénomène	Les points du dispositif mis en valorisation	Les défis du dispositif
A Rueil, le maire appelle les habitants à s'autosurveiller	A partir de la rentrée, ce principe de « voisins vigilants » devrait d'ailleurs être pérennisé avec la mise en place d'un système de numéro vert permettant aux habitants d'avoir une liaison directe avec la police municipale s'ils constatent, par exemple, un cambriolage.	C'est purement de la citoyenneté et le processus sera d'ailleurs contrôlé très sérieusement pour éviter tout dérapage. » Pour Patrick Ollier, maire adjoint chargé de la politique générale de la ville, « si l'on veut lutter contre l'insécurité, il faut imaginer des moyens pour mieux sensibiliser et faire participer la population »		Mais je crois surtout qu'il revient aux autorités compétentes de faire ce travail et qu'on ne doit pas faire prendre un risque aux habitants en leur faisant jouer un rôle qui n'est pas le leur.
Des méthodes à l'américaine pour la sécurité de Rueil-Malmaison	Mais la mesure la plus emblématique du nouveau contrat municipal voulu par Patrick Ollier reste sans conteste la mise en place, annoncée pour octobre prochain, d'une « association de voisins vigilants » destinée à faciliter le travail de la police et à multiplier sa vitesse d'intervention en cas de délits.	« Mais attention, prévient Patrick Ollier. Loin de moi l'idée de vouloir institutionnaliser la délation. En aucun cas les «voisins vigilants» ne constitueront l'ébauche d'une milice privée ou n'auront le moind		« Ce genre de mesure est toujours très délicate à mettre en place sur le terrain, précise Jean-Luc Garnier, secrétaire général du syndicat Alliance Police nationale, majoritaire. Les risques de dérapage ne doivent pas être négligés, et tout doit être fait pour éviter d'éventuelles dérives malsaines. Faute de quoi, ce genre de mesure fera plus de mal que de bien. »
« Ils veulent attirer l'attention des autorités	SOCIOLOGUE spécialisé dans l'étude des délinquances, Philippe Robert II évalue les manifestations d'autodéfense au regard des caractéristiques du travail policier en France et du sentiment d'insécurité.	Les gens qui en sont à l'origine souhaitent avant tout faire du bruit pour appeler l'attention des autorités : ils veulent qu'on s'occupe d'eux et de leurs problèmes. Ils s'exaspèrent sur un état de la délinquance, plus ou moins fondé selon les cas.	Le « neighbourhood watch », né aux Etats-Unis dans les années 1970, transposé au Royaume-Uni ensuite, est davantage institutionnalisé. Il s'organise en liaison avec des forces de police locales. Les travaux d'évaluation ont montré qu'il est peu efficace sur la délinquance mais qu'il améliore souvent les relations entre les citoyens qui y participent et les policiers locaux. Il fait aussi baisser le sentiment d'insécurité sur le mode : « J'agis au lieu de rester chez moi à trembler. »	Or en France, ce genre de dispositif ne peut se développer. Pour quelles raisons ? D'abord parce que la police, du fait d'une structure nationale et centralisée, a du mal à faire face à une délinquance d'anonymat du type cambriolages par exemple. Ensuite en raison d'une culture policière qui donne la priorité au maintien de l'ordre sur la protection de la sphère privée. Enfin, parce que le citoyen considère lui-même que ce n'est pas son travail, mais celui du policier.
Des «voisins vigilants» contre les cambriolages	Formant des chaînes d'alerte reliées à la gendarmerie et aux polices municipales, des riverains s'organisent par centaines sur le terrain.	« Avec nos numéros de téléphone en commun, nous échangeons nos dates de congés, les horaires des enfants à l'école et les noms	L'appui des mairies est essentiel pour mobiliser la population en réunion publique et faire vivre le projet. Nos référents, qui ont été sensibilisés pour	Seul écueil : le modèle des « voisins vigilants » trouve ses limites dans les grandes métropoles, trop anonymes, ainsi que dans les cités toujours

		des visiteurs que l'on attend. Chacun a appris à veiller sur la maison de l'autre », témoigne Nicole de Bagneaux, retraitée de l'Éducation et voisine vigilante.	faire preuve de discernement, atténuent aussi les conflits de voisinage et nous permettent de rester dans une dynamique de baisse de la délinquance à effectifs constants et en période de rigueur budgétaire...	frappées d'omertà. Autant dire que la zone police devra se passer de ces nouveaux auxiliaires
Dans le Gers, des voisins pour veiller au grain	SÉCURITÉ À Mirande, capitale estivale de la country, le dispositif Voisins vigilants, lancé par la mairie UMP, vise à lutter contre la délinquance et à retisser le lien social	Objectif : retisser le lien social, dynamiser le sentiment d'insécurité et aider les forces de l'ordre dans leur lutte contre la délinquance. Des volets restent désespérément fermés depuis deux jours chez une personne âgée ? Illico, le « voisin vigilant » prévient les autorités. Un camion de déménageurs s'installe curieusement chez un riverain à 3 heures du matin ? Idem. Un groupe d'inconnus aux mines patibulaires débarque dans la rue ? Même réflexe.	Le commandant Éric Lebas travaille donc depuis plus d'un an sur le projet. Selon lui, c'est tout bénéfique : « C'est transparent, gratuit et cela ne peut apporter qu'une plus-value. Partout où il a été adopté, le dispositif a permis de faire reculer la délinquance et de retisser le lien entre les gens.»	L'opposition municipale gronde, voyant là un moyen de pallier à peu de frais la diminution des moyens alloués aux forces de l'ordre. La section locale du Parti socialiste questionne : « La devise à l'entrée de la ville, "Mirande la jolie", ne deviendra-t-elle pas "Mirande la surveillée", à cause de l'œil aux entrées de la cité ? Ne risque-t-on pas de voir se développer en parallèle de ces voisins vigilants des corbeaux trop zélés ? »
Ces « voisins vigilants » qui font polémique		Le principe : les habitants d'un quartier s'organisent en réseaux et dès qu'ils voient quelque chose qu'ils jugent anormal (voiture, scooter suspects, un inconnu qui traîne...) ils avertissent leur "voisin référent", qui fait remonter l'information aux gendarmes.	Joël Pasquelin, maire UMP de Spéracèdesse félicite des résultats de ce dispositif testé sur sa commune : «sur les quartiers couverts par ce concept, [il y a eu] une tentative de cambriolage en 2009. Je préfère nettement ce concept à ce que les gens aient des pitbulls, qui risquent d'entraîner des drames beaucoup plus important; il vaut mieux diffuser une information; ça ne fait de mal à personne.	Henri Rossi, vice-président de la section Cannes-Grasses de la Ligue des Droits de l'Homme: «ils n'osent pas le dire, mais moi ça me fait penser à une milice. Des gens comme ça, qui vont être investis d'un pouvoir qu'ils ne méritent pas et dont ils n'ont pas la véritable formation, ce sont des milices. Il suffit qu'il y ait un abruti dans le lot de ces "Voisins vigilants" et il peut entraîner les pires débordements.»
Nîmes: la première convention "voisins vigilants" en zone gendarmerie	Le dispositif a pour objectif d'associer les habitants à la sécurité de leur propre environnement et d'accroître l'efficacité de la gendarmerie en lui permettant d'intervenir plus rapidement	Il s'appuie sur des "voisins référents" qui ont pour mission d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.	En revanche, ce dispositif ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie, fait valoir la préfecture, et exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention hors le cas de crimes ou délits flagrants.	

Des voisins très vigilants pour veiller sur 835 âmes	« Les voisins vigilants ne sont ni des gendarmes auxiliaires, ni des shérifs. Ce sont simplement des citoyens qui s'engagent à être un relais auprès des gendarmes tout en respectant certains principes », prévient le préfet Hugues Bousiges	Concrètement, le dispositif s'appuie donc sur un voisin référent par quartier qui transmet à la gendarmerie d'éventuels faits suspects dont la population aurait été témoin. La convention exclut notamment toute patrouille ou intervention directe, la transmission d'information touchant la vie privée ou ayant un caractère politique, raciste, racial ou religieux.		Dans le village, personne n'a évoqué de risques de délation », remarque le maire qui a organisé une réunion d'information pour ses habitants. « On est sur quelque chose d'un peu exploratoire. On ouvre un sillon », conclut le lieutenant-colonel Hebert.
Voisins vigilants, «répondre à l'insécurité par le collectif	Voisins vigilants c'est une communauté d'informations qui permet de rassurer les habitants. Elle s'inscrit dans un projet plus global sur la sécurité, notamment avec l'installation prochaine de caméras de vidéosurveillance	Via l'application mobile ou via le site internet, plusieurs services sont à la disposition des voisins inscrits: système d'alerte, annuaire, messagerie ou gazette pour poster des annonces, rechercher un animal ou un objet perdu	L'opération Voisins vigilants et solidaires permet en effet de mettre en relation les voisins, pour une attention collaborative et bienveillante	
Ces «voisins vigilants» qui gardent un oeil sur les Weppes	Le but est simplement d'appeler les voisins à se méfier ou d'informer les personnes compétentes pour intervenir», nuance Philippe. Comprenez: rien ne remplace un appel au 17 en cas de problème.	Il y a deux mois, le jeune retraité et son épouse Magali se sont portés volontaires pour être «voisins vigilants». «Avec mon temps libre, j'ai voulu m'engager auprès de la mairie, pour veiller à ce que tout se passe bien dans ma commune», sourit Philippe	Mieux encore, grâce à la plateforme, les voisins vigilants peuvent s'entraider, voire échanger des bons plans: covoiturage, babysitting, surveiller un domicile pendant les vacances, etc.	
Deux cambrioleuses arrêtées grâce au WhatsApp des voisins vigilants	Des habitants en liaison avec les gendarmes pour alerter, et répercuter des informations.	Les élus sont très réactifs, ils ont répercuté l'info à leurs réseaux voisins vigilants.» Depuis quelques mois, des groupes WhatsApp de voisins vigilants ont été mis en place dans certaines communes. D'autres communiquent via textos.	Pour le lieutenant Pessé, c'est clair, c'est le réseau des Voisins vigilants qui a permis que l'affaire soit résolue: «Cela nous a permis de nous orienter sur les bonnes communes!	
L'avenue St-Exupéry rejoint le réseau voisins vigilants	Le principe ? Permettre à des personnes volontaires de devenir " acteurs " de la sécurité de la commune. Les voisins veillent sur les uns comme sur les autres.	" Les référents doivent simplement rapporter les informations qu'on leur a fait remonter auprès des forces de l'ordre. Ce sont les seuls qui les rapportent, pour ne pas submerger les forces de l'ordre. "	Grâce à ce dispositif, Monique, victime d'un cambriolage, se " sent enfin en sécurité ". Connaître ses voisins a du bon, selon elle. Non seulement " ils pourront garder un œil sur elle ", mais en plus, elle souffrira " moins de solitude " quand son fils s'absentera de la maison. " Cela crée du lien ! "	

«Tout le monde peut être acteur de sa sécurité»	Pour le maire Dante Rinaudo, Participation citoyenne et Voisins vigilants sont complémentaires de la présence du système de vidéosurveillance «pour lutter contre les incivilités et assurer une certaine tranquillité.	Cependant, il ne s'agit pas de délation mais d'apport d'informations opérationnelles aux services de gendarmerie, une organisation qui a fait des émules à condition de trouver le juste équilibre entre vie privée et vigilance»		«Cependant, ces dispositifs sont efficaces mais ont une limite: repousser la délinquance hors du périmètre surveillé. Aujourd'hui, on aimerait bien les mettre en place à l'échelle départementale et pas seulement municipale.»
Devenir " Voisins vigilants et solidaires " en un clic	La nouvelle plateforme web, mise en place par les services de la mairie, a pour vocation de faire participer les habitants d'un même quartier à la sécurité de leur cadre de vie, mais également à venir en aide aux personnes isolées.	Pour le maire : " l'objectif de ce nouvel outil est de mettre en relation les habitants d'un même quartier, la mairie et la police municipale pour prévenir la délinquance et contribuer, notamment, à l'amélioration du cadre de vie ".	Pour devenir voisins vigilants et solidaires, il faut simplement s'inscrire, gratuitement et de façon sécurisée, sur le site, remplir le formulaire en quelques clics et rejoindre ainsi les voisins de son quartier et accéder à la plateforme.	

5.1.3. Les indices référentiels

Lors de nos recherches sur les articles de presse sur les Voisins Vigilants, la première chose que nous avons essayé de découvrir était le type d'aspect sous lequel ce dispositif était traité et sélectionné. Le plus souvent, le réseau était traité comme un événement qui était présenté comme un nouveau sujet de débat lors d'une réunion dans la municipalité ou comme une présentation qu'une municipalité faisait partie de ce dispositif. Aussi comme Odile Camus, Patrice Georget écrit : « Les événements rapportés par les médias ne sont pas les faits, mais des événements médiatiques. Et le travail de construction médiatique est d'abord un travail de sélection. »¹⁵¹ Ainsi dans ce cas on peut conclure que la place que les médias ont consacré aux Voisins vigilants n'a pas toujours été la même. Nous parlons du réseau organisé de

¹⁵¹ Camus, Patrice Georget. L'analyse des discours médiatiques. Christine Bonardi, Patrice Georget, Christine Roland-Lévy, Nicolas Roussiau. Psychologie sociale appliquée. Économie, Médias, Nouvelles technologies, In Press Editions, 2003 p. 234

coopération avec les citoyens, les gendarmes et la mairie. Parce que en soi le phénomène qu'ont des voisins vigilants qui ont peut-être sauvé leurs voisins d'une problématique, ou l'inverse que des voisins vigilants peuvent être source de problèmes, nous l'avons trouvé traité avec divers sujets médiatiques. La différence ici se voit également dans les informations contenues dans les titres des articles. Dans la première période de notre sélection la plupart des titres d'articles ne mettent pas au premier plan le terme Voisins Vigilants mais surtout comme un appel des citoyens à s'autosurveiller, comme des méthodes de sécurité américaines, comme un moyen d'attirer l'attention, comme des citoyen délateurs ou dans le cadre du cambriolage. Alors que cette différence commence à se faire sentir dans les années 2010 et dans la seconde période, c'est donc les trois dernières années que Voisin vigilants se retrouve dans les titres de ces articles et l'attention se porte sur la mise en place de ce dispositif. Romain Mathieu décrit ainsi le place de Voisins Vigilants dans le media français : « Plusieurs éléments surprennent, dont le rôle des médias. Voisins vigilants est peu connu au-delà du local. Pourtant, ce n'est pas faute d'articles. La presse quotidienne régionale comme la presse nationale en ont fait état. Mais il n'y a pas eu d'emballement : les articles sont indépendants les uns des autres, comme si chaque journal découvrait le phénomène de façon aléatoire, indépendamment du reste de la profession. Ce qui est surprenant lorsque l'on sait que les principales sources d'information des journalistes sont les journalistes eux-mêmes. Il n'y a pas eu censure, mais cloisonnement. Comme si chaque journal fonctionnait en vase clos ... Présenté comme le fruit d'un heureux hasard, Voisins Vigilants est au contraire un élément d'une idéologie sécuritaire, nécessitant la déconstruction de son processus de légitimation sociale »¹⁵² Par rapport au style général des articles la plupart d'entre eux ont un style argumentatif. « Énoncer une proposition, c'est construire une représentation : l'étude des champs sémantiques et des arguments présents dans un discours permet d'analyser les représentations de l'émetteur et/ou les représentations qu'il souhaite « imposer » au destinataire. »¹⁵³ Donc, même les écrits sur Voisins Vigilants sont en fait tous presque argumentatifs, car en fait il s'agit d'un nouveau réseau dans la société ou plus précisément d'une instrumentalisation d'être prudent et de toujours regarder autour de vous. « Les textes argumentatifs sont généralement construits sur des champs sémantiques contradictoires, les uns valorisés, les autres dévalorisés »¹⁵⁴ Certains des principaux domaines sémantiques que nous avons trouvés sur la base des éléments sélectionnés sont «surveillance », « mairie », « réseau de communication » et le chiffre « ennemi » ou « danger » que nous avons décrit un

¹⁵² MATHIEU Romain, « Le sécuritaire au quotidien. Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » », *Savoir/Agir*, 2010/4 (n° 14), p. 86

¹⁵³ SEIGNOUR Amélie, 2011, « Méthode d'analyse des discours. L'exemple de l'allocation d'un dirigeant d'entreprise publique », *Revue française de gestion*, vol. 211, no. 2, p. 35

¹⁵⁴ *Ibid*

peu plus haut. Le domaine de la surveillance est ce qui reste le plus complexe car par exemple les mots comme « vigilance », « contrôlé », « surveiller », « veiller » sont des mots qui sont confondus les uns avec les autres et le contexte dans lequel ils peuvent être utilisés peut varier en fonction de l'usage.

5.1.4. Les indices énonciatifs

Nous trouvons très nécessaire d'étudier les indices énonciatifs, car de cette façon nous pouvons généralement comprendre dans les écrits sur Voisins Vigilants la situation d'énonciation. « La situation d'énonciation (circonstances spatio-temporelles de l'énonciation) est la situation dans laquelle une parole a été émise ou la situation dans laquelle un texte a été écrit. »¹⁵⁵ C'est ainsi que nous pouvons comprendre qui est-il l'énonciateur et qui est-il l'interlocuteur. Si vous regardez le tableau dans la plupart des articles, le pronom le plus couramment utilisé est le pronom à la troisième personne du singulier "il". Cet exemple montre que l'auteur parle et donne la responsabilité à une autre personne qui peut être « le maire », « le délinquant », mais aussi à nous en tant que public avec des suggestions ou des règles telles que « il suffit », « il faudra », « il s'agit », « il n'empêche », « il est important »... À travers le pronom « nous », nous avons l'usage dans deux contextes différents, premièrement nous en tant qu'employés municipaux et agents de sécurité et deuxièmement « nous » tous ensemble en tant que citoyen. Par exemple pour la première : *« Nous ne voulons pas que l'insécurité règne à Rueil-Malmaison, lance Jacques Baumel, approuvé par Patrick Ollier, vice-président de l'Assemblée nationale et adjoint spécial chargé de la politique générale de la ville et des finances. En dépit de l'apparente tranquillité qui règne dans la commune, nous pensons qu'il est indispensable de tout faire pour prévenir une montée toujours possible de l'insécurité et éviter à tout prix une psychose de la part de nos 76 000 administrés. »*¹⁵⁶ Et pour la deuxième : *« Pour le maire : " Nous sommes tous concernés par l'amélioration de notre cadre de vie, tout en nous protégeant des intrusions ou de comportements suspects. Complémentaire aux actions engagées par la commune pour renforcer la sécurité et le bien-vivre ensemble, l'objectif de ce nouvel outil est de mettre en relation les habitants d'un même quartier, la mairie et la police municipale pour prévenir la délinquance et contribuer, notamment, à l'amélioration du cadre de vie. Grâce à une*

¹⁵⁵ [Énonciation \(etudes-litteraires.com\)](http://etudes-litteraires.com)

¹⁵⁶ [biblioepresse 2. Des méthodes à l'américaine...pdf](#) Voir annexe F – les 20 articles de journaux/magazine– article 2

*plateforme, les voisins pourront renforcer leurs échanges sur les besoins du quotidien, en toute bienveillance, transparence et dans le respect de leur vie privée " »*¹⁵⁷

Et à travers le pronom "vous" est une utilisation claire et complète en tout cas comme un appel contre les citoyens à coopérer, à être participatifs à la sécurité de la ville. Donc aussi pour mettre au centré les citoyens en tant que principal réseau opérationnel de Voisins Vigilants « *Surveillez-vous les uns les autres* ». ¹⁵⁸

Par rapport le verbe, « le verbe de chaque proposition peut être caractérisé en tant que : factif (« tout verbe défini lexicalement comme renvoyant à la transcription langagière d'une action »), statif (« tout verbe défini lexicalement comme renvoyant à la transcription langagière d'un état ou d'une possession »), ou déclaratif (« tout verbe défini lexicalement comme renvoyant à la transcription langagière d'une déclaration sur un état, une action, un être, un objet, un sentiment...) »¹⁵⁹ Toujours basé sur les données de Tropes logiciel, les types de verbes les plus couramment utilisés sont factifs et statif. Dans lequel des verbes factifs sont utilisés pour indiquer une action de mise en garde de Voisins Vigilants ou la mise en place du dispositif Voisins Vigilants. Et les verbes statifs pour montrer la situation après la mise en place du dispositif.

5.1.5. L'organisation discursive

« L'analyse de l'organisation discursive rend compte de la manière dont l'événement rapporté est mis en scène. »¹⁶⁰ Selon les données obtenues à partir de l'utilisation de logiciel Tropes pour chacun des articles de presse sélectionnés, il en résulte que dans ces articles le type de mise en scène peut être l'un de ces trois types : prise en charge par le narrateur, mise en scène: dynamique, action et mise en scène: ancrée dans le réel. Dans le cas où les articles prennent la forme d'une narration nous avons la présentation des avis de certains actants qui peuvent être pour ou contre le placement à la place du dispositif Voisins vigilants. Par exemple Frédéric Mouchon écrit à le Parisien 11 juillet 2001 : « *Surveillez-vous les uns les autres. C'est le*

¹⁵⁷ [Factiva-20 Devenir Voisins vigilants et solidaires en un clic.pdf](#) Voir annexe F – les 20 articles de journaux/magazine– article 20

¹⁵⁸ [biblioeuropresse 1.A Rueil, le maire appelle.pdf](#)

Voir annexe F – les 20 articles de journaux/magazine– article 1

¹⁵⁹ Odile Camus, Patrice Georget. L'analyse des discours médiatiques. Christine Bonardi, Patrice Georget, Christine Roland-Lévy, Nicolas Roussiau. Psychologie sociale appliquée. Économie, Médias, Nouvelles technologies, In Press Editions [L'analyse des discours médiatiques \(archives-ouvertes.fr\)](#)

¹⁶⁰ *Ibid*

*nouveau credo du maire de Rueil. Pour prévenir les infractions commises pendant les vacances, Jacques Baumel a décidé de faire de la sécurité l'affaire de tous cet été en appelant les habitants à l'autosurveillance. Outre le renforcement des patrouilles policières, le député RPR recommande aux habitants d'« ouvrir l'oeil » et d'« alerter le commissariat » en cas d'événements suspects. »*¹⁶¹ Dans l'article les principaux acteurs sont représentés par le maire et ses opposants politiques comme on le voit plus loin exprimé : « *« Il peut y avoir un risque moral de transformer certains citoyens en délateurs, estime Thierry Saussez, opposant divers droite du maire aux dernières municipales. Mais je crois surtout qu'il revient aux autorités compétentes de faire ce travail et qu'on ne doit pas faire prendre un risque aux habitants en leur faisant jouer un rôle qui n'est pas le leur. »*¹⁶² Aussi le narrateur qui dans ce cas est le journaliste, décrit l'arrivée des "Voisins vigilants" : « *A partir de la rentrée, ce principe de « voisins vigilants » devrait d'ailleurs être pérennisé avec la mise en place d'un système de numéro vert permettant aux habitants d'avoir une liaison directe avec la police municipale s'ils constatent, par exemple, un cambriolage. Une méthode que le maire a directement importée des Etats-Unis »*¹⁶³ Les sujets qui témoignent et argumentent sont de profils différents tels que : « *C'est en tout cas ce que pense Didier Peyrat, magistrat au tribunal de Pontoise et auteur d'Eloge de la sécurité (Gallimard). Selon lui, il existerait une « offre de sécurité » de la part de certains citoyens: « Ces gens ne sont pas seulement en demande de sécurité, ils veulent aussi être acteurs, avance-t-il. »*¹⁶⁴ or « *Sociologue spécialisé dans l'étude des délinquances, Philippe Robert est directeur de recherches au CNRS (Cesdip - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales). Il évalue les manifestations d'autodéfense au regard des caractéristiques du travail policier en France et du sentiment d'insécurité. »*¹⁶⁵

Enfin la plupart des articles se caractérisent par une mise en scène : ancrée dans le réel. De tels articles mettent notamment en scène les moments où une collectivité est impliquée dans le dispositif Voisin Vigilants ou lorsque l'on a affaire à des cas réels d'anticipation d'actes délinquants par des voisins vigilants. Comme est décrit par exemple dans un article de Sud-Ouest :

¹⁶¹ [biblioexpresse 1.A Rueil, le maire appelle.pdf](#)

Voir annexe F – les 20 articles de journaux/magazine– article 1

¹⁶² *Ibid*

¹⁶³ *Ibid*

¹⁶⁴ [biblioexpresse 4.Citoyens délateurs.pdf](#)

Voir annexe F – les 20 articles de journaux/magazine– article 4

¹⁶⁵ [Factiva-5 Ils veulent attirer l'attention des autorités.pdf](#)

Voir annexe F – les 20 articles de journaux/magazine– article 5

SÉCURITÉ À Mirande, capitale estivale de la country, le dispositif Voisins vigilants, lancé par la mairie UMP, vise à lutter contre la délinquance et à retisser le lien social. [...]La sous-préfecture gersoise s'engage dans le dispositif Voisins vigilants, un concept fleurissant un peu partout en France mais qui reste, malgré tout, une première dans le Grand Sud-Ouest. Les stickers ou les panneaux, affichant généralement un œil grand ouvert, n'ont pas encore colonisé les boîtes aux lettres ou l'entrée des quartiers de la commune. Cela ne saurait tarder. Il y a une dizaine de jours, plus de 250 personnes se sont massées dans une salle municipale pour une réunion d'information. 170 formulaires d'adhésion ont été retirés ce soir-là, et une bonne cinquantaine sont déjà revenus à l'hôtel de ville. Apparemment, la population mirandaise répond présent.¹⁶⁶

Dans le discours utilisé par les articles, nous avons recours à une thèse basique et claire, celle des Voisins Vigilants. Mais dans certains articles, nous voyons cette thèse comme la continuation d'une autre thèse, la thèse des «vacances tranquilles». Nous avons vu quelque chose de similaire sur les sites de la mairies, qui y font parfois référence comme une continuation de «vacances tranquilles», qui consistent en l'inspection occasionnelle des maisons pendant l'absence des citoyens dans la période de vacances. Et à plusieurs autres occasions au nom de la participation citoyenne.

On voit aussi une alternance d'autres thèses mais elles restent dans l'ombre car il n'y a pas de développement argumentatif concernant ces thèses. Par exemple on constate également une forte emphase sur le territoire qui couvre généralement les Voisin Vigilants en France. Laisser cela uniquement dans la couverture locale et non dans la couverture nationale. Dans un autre article de Le Figaro, il est cité que : « Ce principe, appliqué depuis de nombreuses années aux États-Unis, fait en effet partie de la lutte contre la délinquance et l'insécurité dans la plupart des villes d'outre-Atlantique. Mais son importation en France est loin de faire l'unanimité dans les rangs de la police nationale. « Ce genre de mesure est toujours très délicate à mettre en place sur le terrain, précise Jean-Luc Garnier, secrétaire général du syndicat Alliance Police nationale, majoritaire. Les risques de dérapage ne doivent pas être négligés, et tout doit être fait pour éviter d'éventuelles dérives malsaines. Faute de quoi, ce genre de mesure fera plus de mal que de bien.¹⁶⁷

Mais qu'une telle thèse on voit à la fin d'un article et donc elle reste suspendue, sans cohérence et explication plus claire. Donc en général, bien que dans ces articles il y ait une

¹⁶⁶ [Factiva-7 Dans le Gers, des voisins pour veiller au grain.pdf](#)

Voir annexe F – les 20 articles de journaux/magazine– article 7

¹⁶⁷ [biblioepresse 2. Des méthodes à l'américaine...pdf](#)

Voir annexe F – les 20 articles de journaux/magazine– article 2

utilisation de l'éthos et du logo, il y a des thèses qui restent dans l'ombre et qu'il n'y a pas d'argumentation régulière pour elles.

Conclusion

En conclusion, ce travail est le fruit d'une recherche académique d'abord sur la surveillance. La surveillance en tant qu'objet de recherche largement utilisé par divers chercheurs est devenue un champ d'étude sociale et internationale. Parmi les différents travaux liés à la surveillance il y a une répartition des différents types de surveillance. Elle constitue un objet de recherche qui a été étudié séparément dans des horizons nouveaux, différents et peut-être pris spécifiquement par rapport à un seul étude de cas en particulier. Les approches théoriques des auteurs que nous apportons à ce travail de mémoire tels que Michel Foucault, Jeremy Bentham, Georges Orwell, Shoshana Zuboff et David Lyon nous ont aidés dans notre analyse de la culture de la surveillance.

Les inquiétudes citoyennes sur la protection de la vie privée, des données personnelles et la lutte contre le terrorisme ont fait la surveillance d'être un sujet d'actualité. La surveillance n'est pas un phénomène apparu avec la modernité ou l'avènement des nouvelles technologies mais qu'il s'agit d'un phénomène qui accompagne divers événements et conditions historiques. De même que l'histoire et la culture des peuples ont évolué, de la même manière, la surveillance s'est poursuivie parallèlement aux changements respectifs de la société. La présence d'une culture de la surveillance ne réside pas dans le fait que nous soyons conscients ou non du fait que nous sommes surveillés ou le contraire. Mais en considérant qu'il y a des citoyens qui dénoncent des actes irréguliers, d'abord entre eux, en ligne dans différents groupes mais aussi dans la police. Leur engagement et leur absorption de la surveillance dans leur vie est un fait qui montre la croissance de la culture de la surveillance. La prévention du crime et les actes délictueux sont des raisons d'avoir une surveillance naturelle. De plus, il est lié non seulement à la surveillance mais aussi à l'adaptation de l'environnement comme exemple de l'architecture des maisons et des bâtiments pour favoriser une surveillance naturelle. Donc, comme l'a décrit Christophe Masutti, il y a une culture de la surveillance tant qu'il y a une normalisation de la surveillance elle-même. Au cours de l'analyse que nous faisons des deux cas de l'étude, nous constatons que sous différents aspects nous voyons la validation de deux dernières hypothèses et partiellement de la première hypothèse.

Dans la première étude de cas JOQ Albania nous avons trouvé validés les deux dernières hypothèses, dans laquelle la naturalisation de la surveillance chez les citoyens c'est que dans un pays où les pratiques de surveillance extrême restent des traces profondes pour la société, la surveillance se transforme en une forme de légitime défense. Manquant de confiance dans

les administrations étatiques, les citoyens se tournent vers des outils tels que filmer et photographier les irrégularités d'après eux, comme moyen de dénoncer à un objet qui rassemble la société, comme les réseaux sociaux. La médiatisation des actes délictueux dans les réseaux sociaux c'est utilisé par les citoyens à des fins de faire eux même auto-justice. Ils attendent plus de punition de la société elle-même que de la police. Cette manière atteint parfois le point où le droit de l'individu à la vie privée est violé. Pourtant, dans un pays où les gens ne font pas confiance à l'État, leur surveillance devient comme un besoin pour eux de se sentir en sécurité qui a l'air quelque chose de naturel. Quant à la seconde étude de cas avec le dispositif Voisins Vigilants, nous arrivons à la conclusion que dans un pays où la population est encore plus nombreuse et où le mélange des cultures est plus grand, mais que en même temps la démocratie est plus consolidée et l'État en tant que régulateur introduit une plus grande responsabilité vis-à-vis de la sécurité des citoyens, la surveillance devient comme un appel à plus de vigilance. Le cas des de Voisins Vigilants le prouve, même si le discours tel que nous l'avons analysé est très prudent et tente de ne pas confondre la vigilance avec une surveillance continu ou avec une intervention des citoyens eux-mêmes. Malgré le fait qu'en conformité avec la transparence la vigilance devient une prérogative d'appel de l'état pour l'ensemble de la société qui commence à contribuer aux dispositifs de surveillance, nous constatons qu'il y a une participation de la société à la surveillance non pas dans continuité entre les rapports de pouvoirs entre le surveillant et le surveillé, mais cela se présente comme une forme de participation sociale à la fois en raison de leur désir de surveiller, d'anticiper les risques et de se sentir en sécurité.

Cependant, nous acceptons le fait que nos résultats ne sont limités que par ces deux études de cas, alors que notre problématique est encore plus large que cela. Mais que nous voyons cette étude comme un début précieux car elle inclut dans une seule étude le sujet de la surveillance et des études sur la culture post-communiste. Donc, il est important que les études de surveillance ne restent pas uniquement dans le cadre des études occidentales.

Bibliographie

ALBRECHTSLUND, Anders. "Online social networking as participatory surveillance." *First Monday* (2008)

AïM Olivier, *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*. Armand Colin, « Collection U », 2020

APPEL Violaine, BOULANGER Hélène, MASSOU Luc, « Chapitre 1. Dispositif[s] : discerner, discuter, distribuer », dans : Violaine Appel éd., *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Culture & Communication », 2010

BELLANOVA Rocco, DE HERT Paul, GUTWIRTH Serge, « Variations sur le thème de la banalisation de la surveillance », *Mouvements*, 2010/2 (n° 62)

BOENISCH Gilles , MANACH Jean-Marc , *La vie privée, un problème de vieux cons ?* », *Questions de communication*, 19 | 2011

BOREL Simon , « Le panoptisme horizontal ou le panoptique inversé », *Terminal* [En ligne], 118 | 2016, mis en ligne le 15 octobre 2016, consulté le 26 mai 2022.

CAMUS, GEORGET Patrice. L'analyse des discours médiatiques. Christine Bonardi, Patrice Georget, Christine Roland-Lévy, Nicolas Roussiau. *Psychologie sociale appliquée. Économie, Médias, Nouvelles technologies*, In Press Editions, 2003

CARDON Dominique, « Surveillance numérique », dans : , *Culture numérique*. sous la direction de CARDON Dominique. Paris, Presses de Sciences Po, « Hors collection », 2019

CASTAGNINO Florent. « Critique des *surveillances studies*. Éléments pour une sociologie de la surveillance », *Déviance et Société*, vol. vol. 42, no. 1, 2018

CASILLI Antonio, *Quatre thèses sur la surveillance numérique de masse et la négociation de la vie privée*. Jacky Richard et Laurent Cytermann. *Etude annuelle 2014 du Conseil d'Etat "Le numérique et les droits fondamentaux"*, La Documentation Française, Etudes et documents, Conseil d'Etat.

CELA Erlis, 2015 "Social Media, Impact on News Sources for Television Journalism in Albania" *International Journal of Human Behavioral Science*, Volume: 1, Issue: 1

- CODACCIONI, Vanessa. *La société de vigilance: Autosurveillance, délation et haines sécuritaires*. Éditions Textuel, 2021.
- COMMONS, L. C. « Contrôle social, surveillance et dispositifs numériques. », *tic&société*, Vol. 10, N° 1 | 1er semestre 2016
- D. BAKER Brian, D. GUNTER Whitney, August 2005 “Surveillance: Concepts and Practices for Fraud, Security and Crime Investigation”, IFPO (International Foundation for Protection Officers)
- DESYLLAS, J., CONNOLY, P., & HEBBERT , F. (2003). Modelling Natural Surveillance. *Environment and Planning B: Planning and Design*, 30(5), 643
- DIEU, François & LATOUR, Xavier , 2016. « *La sécurité de proximité, un remède à la ségrégation territoriale?* » *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza*. X. 10.14664/rcvs/641.
- ELGUEZABAL Eleonora, « Mon voisin est-il vigilant ou l’ami des gendarmes ? Participation citoyenne et extension du domaine sécuritaire », *Monde commun*, 2020/1 (N° 4),
- ELGUEZABAL Eleonora, « Quand la gendarmerie devient participative : l’engagement des voisin-es dans les réseaux officiels de vigilance en France », *Participations*, 2021/1 (N° 29)
- FAVAREL-GARRIGUES Gilles, GAYER Laurent, « Violier la loi pour maintenir l’ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, 2016/3 (n° 115)
- FOUCAULT Michel, 1975, « Surveiller et punir », Gallimard
- FORCADE Olivier, « Objets, approches et problématiques d'une histoire française du renseignement : un champ historiographique en construction », *Histoire, économie & société*, 2012/2 (31e année)
- FINN, Jonathan. "Seeing surveillantly: surveillance as social practice." *Eyes Everywhere*. Routledge, 2013.
- GANASCIA, Jean-Gabriel. "De la surveillance à la «sousveillance»." *Politiques sécuritaires et surveillance numérique* (2019): p.130
- GARDENIER Matthijs, « Les Voisins Vigilants : le sentiment d’insécurité peut-il recréer du lien social ? », *Sociétés*, 2017/4 (n° 138)

GARDENIER Matthijs, « La communauté au service de la surveillance : capital social, lien social et figure de l'ennemi. Essai de typologie des « Voisins vigilants » », *Revue européenne des sciences sociales*, 2020/2 (58-2)

HOTI, Paulina, and BJANKU Florian. "The data protection in Albania and the enhancing of the respective commissioner in the framework of last legal reforms" (2014).

KLAUSER , Francisco. *Espaces, pouvoirs et régulations: vers une géographie politique de la surveillance*. Université de Neuchâtel, 2012.

KRASNIQI, Afrim. "Control through fear—the enemy at the gates: the case of Albania." *Remembrance and solidarity* (2018)

KRASNIQI , Gëzim. "Nga “Rcvolucioni i Kadifenjtë” tek “Restaurimi i Kadifenjtë”:
Trashëgimia Komuniste në Poloni dhe Shqipëri." *Polis* 5 (2008)

LARROCHE, Valérie. *Le dispositif: un concept pour les sciences de l'information et de la communication*. ISTE Group, 2018.

LAVAL Christian, « Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique », *Revue du MAUSS*, 2012/2 (n° 40)

LAVAL Christian, 2012« Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique. », La Découverte | « Revue du MAUSS » /2 n° 40 |

LOVELUCK Benjamin, « Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction. Auto-justice en ligne et agencements de la visibilité », *Politix*, 2016/3 (n° 115)

LOVELUCK Benjamin (2020) The many shades of digital vigilantism. A typology of online self-justice, *Global Crime*, 21:3-4

LYON David, « 6. Le 11 septembre, la « guerre au terrorisme » et la surveillance généralisée », dans : Didier Bigo éd., *Au nom du 11 septembre...Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*. Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2008

LYON, David. "Surveillance capitalism, surveillance culture and data politics 1." *Data politics*. Routledge, 2019.

MAITHIEU Romain, 2010, « Le sécuritaire au quotidien : Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » Éditions du Croquant | « Savoir/Agir » /4 n° 14

MALOCHET, Virginie. "La pluralisation du policing en France. Logiques d'hybridation, effets de tropisme et enjeux d'articulation." *Sciences et actions sociales* 16 (2021).

- MARTIN Corinne, « Chapitre 5. Dispositif et téléphonie mobile », dans : Violaine Appel éd., *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Culture & Communication », 2010, p. 86
- MASUTTI, Christophe. *Affaires privées: Aux sources du capitalisme de surveillance*. C & F Éditions, 2020.p.289
- MENZEL Jasha, « L'enjeu de l'intégration de l'Albanie à l'Union européenne et la reconstruction de l'identité nationale albanaise postcommuniste », Cahiers balkaniques [En ligne], 44 | 2016, mis en ligne le 05 janvier 2018, consulté le 01 mai 2019
- PECORA , Vincent P. "The culture of surveillance." *Qualitative Sociology* 25.3 (2002)
- PURENNE Anaik & PALIERESE Grégoire. "Towards Cities of Informers? Community-Based Surveillance in France and Canada." *Surveillance & Society*. 15.
- QORI Arlind, *Histori e mendimit politik* , Edlora, 2013
- ROUSSO Henry, « Chapitre IV. La violence d'État », dans : Henry Rouso éd., *Le régime de Vichy*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2019
- SARFATI Georges-Elia, « Chapitre 2. Discours et énonciation (l'unité du discours) », dans : , *Éléments d'analyse du discours*. sous la direction de SARFATI Georges-Elia. Paris, Armand Colin, « Cursus », 2019
- SCHWEITZER Laëtitia, « Surveillance électronique », *Communications*, 2011/1 (n° 88)
- SEIGNOUR Amélie, 2011 , « Méthode d'analyse des discours. L'exemple de l'allocution d'un dirigeant d'entreprise publique », *Revue française de gestion*, vol. 211, no. 2
- SHILTON, Kate. 2010. Participatory Sensing: Building Empowering Surveillance. *Surveillance & Society* 8(2)
- SUBBAIYAN, Gnanasambandam, and SRINIVAS Tadealli. "Natural surveillance for perceived personal security: the role of physical environment." *Retrieved February 12.2013* (2012)
- SVENONIUS, Ola, and BJORKLUND Fredrika . 2018. Surveillance from a Post-Communist Perspective.*Surveillance&Society*16(3)
- SVENONIUS, Ola, and TARASIVA Ekaterina . 2021. "Now We Are Struggling at Least": Change & Continuity of Surveillance in Post-Communist Societies from the Perspective of Data Protection Authorities. *Surveillance & Society*19(1)

VACHER, Marc. "Introduction". *Voisins, voisines, voisinages : Les cultures du face-à-face à Lyon à la veille de la Révolution*. By Vacher. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2007.

ZUBOFF Shoshana, CHALIER Jonathan, « Le capitalisme de la surveillance. Un nouveau clergé », *Esprit*, 2019/5 (Mai)

Ressources informationnelles

- [Déclaration du Président Emmanuel Macron après l'attaque terroriste de Nice. | Élysée \(elysee.fr\)](#)
- Plume Fidel, (2021) Fuite de données massives en Albanie. *Libr'Expression* [Fuite de données massives en Albanie – Libre Expression \(libreexpression.fr\)](#)
- Halla, Barabara (2022) Comment: Disinformation in Albania Is an Internal Affair. *Exit news* [Comment: Disinformation in Albania Is an Internal Affair - Exit - Explaining Albania](#)
- (2019)Edi Rama mbyll portalin e parë, AKEP bllokoi "Jeta osh Qef", portali pa akses brenda Shqipërisë. *Zëri* [Edi Rama mbyll portalin e parë, AKEP bllokoi "Jeta osh Qef", portali pa akses brenda Shqipërisë - Lajmet e fundit - Zëri \(zeri.info\)](#)
- [Voisins Vigilants et Solidaires - Notre Histoire](#)
- [Tropes \(logiciel\) — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)
- [Énonciation \(etudes-litteraires.com\)](#)

Les pdf des articles du presse médiatique :

- [biblioeuropresse 1A Rueil, le maire appelle.pdf](#)
- [biblioeuropresse 2. Des méthodes à l'américaine...pdf](#)
- [biblioeuropresse3Des voisins vigilants.pdf](#)
- [biblioeuropresse 4Citoyens délateurs.pdf](#)
- [Factiva5 ls veulent attirer l attention des autorités.pdf](#)
- [Factiva6 Des voisins vigilants contre les cambriolages.pdf](#)
- [Factiva7 Dans le Gers, des voisins pour veiller au grain.pdf](#)
- [Factiva8 Ces voisins vigilants qui font polémique.pdf](#)
- [Factiva9 rillieux la pape Cambriolages les monte en l air passent par les façades.pdf](#)

- [Factiva10 Nîmes la première convention voisins vigilants en zone gendarmerie.pdf](#)
- [Factiva11 Des voisins très vigilants pour veiller sur 835 âmes.pdf](#)
- [biblioeuropresse12 Majorité et opposition ont débattu.pdf](#)
- [biblioeuropresse 13 Le dispositif Voisins vigilants mis.pdf](#)
- [biblioeuropresse14 Voisins vigilants, répondre à l'insécurité par le collectif.pdf](#)
- [biblioeuropresse 15 Ces voisins vigilants qui gardent un oeil sur les Weppes.pdf](#)
- [biblioeuropresse16 Un habitant propose d'étendre les Voisins vigilants à toute la commune.pdf](#)
- [biblioeuropresse17 Deux cambrioleuses arrêtées grâce au WhatsApp des voisins vigilants.pdf](#)
- [Factiva18 L'avenue StExupéry rejoint le réseau voisins vigilants.pdf](#)
- [Factiva19 Tout le monde peut être acteur de sa sécurité.pdf](#)
- [Factiva 20.pdf](#)

Les liens des sites mairies :

- [Dispositifs locaux – Saint-Paul-de-Vence \(saintpauldevence.org\)](#)
- [Voisins vigilants - Mairie de Cardet](#)
- [Mairie Vigilante – Voisins Vigilants et Solidaires – Saint-André-le-Gaz \(saintandrelegaz.fr\)](#)
- [Mairie et Voisins Vigilants - Ville de Serris](#)
- [Voisins vigilants - Saint-Maurice-Montcouronne - Site officiel de la commune \(mairie-saint-maurice-montcouronne.fr\)](#)
- [GUIDE VOISINS VIGILANTS - Site officiel de la ville de Mézières sur Seine \(78\) \(mezieres78.com\)](#)
- [Voisins vigilants - Coutras - Site officiel de la commune](#)
- [Voisins vigilants - Gœulzin \(mairie-goelzin.fr\)](#)
- [Mairie de Rivesaltes › Services & Démarches › Sécurité › Voisins vigilants et solidaires](#)
- [Voisins vigilants - Mairie de Chevrières \(mairie-chevrieres.fr\)](#)
- [Voisins vigilants - Mairie de Sonnaz](#)
- [Dispositif Voisins Vigilants – Découvrez Souillac](#)
- [Voisins Vigilants | Mairie d'Argent sur Sauldre](#)
- [Voisins vigilants | Commune de Sancé \(71\) \(sance.fr\)](#)
- [Voisins Vigilants - Saint-Marc-Jaumegarde](#)
- [Voisins vigilants – Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle](#)
- [Voisins vigilants - Commune de Creuzier le Vieux \(creuzier-le-vieux.com\)](#)
- [Voisins vigilants - Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer \(ville-saintmandrier.fr\)](#)
- [Voisins Vigilants - Mairie de Carnoux \(carnoux-en-provence.com\)](#)

- [Lancement du dispositif Voisins Vigilants et Solidaires à Saint-Brice-sous-Forêt \(saintbrice95.fr\)](http://saintbrice95.fr)
- [Mairie vigilante - Marolles-en-Brie \(marollesenbrie.fr\)](http://marollesenbrie.fr)
- [Voisins Vigilants \(lovagny.fr\)](http://lovagny.fr)
- [Voisins vigilants et solidaires – Saint-Georges-des-Coteaux \(saintgeorgesdescoteaux.fr\)](http://saintgeorgesdescoteaux.fr)
- [Bienvenue sur le site officiel de la mairie de Marcilly-la-campagne \(mairie-marcilly-la-campagne.fr\)](http://mairie-marcilly-la-campagne.fr)
- [Voisins vigilants - Cagnes-sur-Mer](#)
- [Voisins vigilants : je m'inscris ! – COGOLIN | Site officiel de la mairie](#)
- [Dispositif Voisins vigilants | Gravelines \(ville-gravelines.fr\)](http://ville-gravelines.fr)
- [Voisins vigilants à Puteaux - Mairie de Puteaux](#)
- [Voisins vigilants - Ville de Mennecey Ville de Mennecey](#)
- [Voisins vigilants - Mairie de Lèves \(leves.fr\)](http://leves.fr)

ANNEXES

A : Analyse descriptive du corpus de presse

	Le titre de l'article	Date	Auteur	Journal	Echelle	Périodicité	Nbr de mots	Image
1	A Rueil, le maire appelle les habitants à s'autosurveiller	11/07/2001	Frédéric Mouchon	Le Parisien	Régionale	Quotidien	306	Non
2	Des méthodes à l'américaine pour la sécurité de Rueil-Malmaison	08/08/2001	Cyril HOFSTEIN	Le Figaro	Nationale	Quotidien	557	Non
3	Des voisins vigilants	22/05/2002		La Voix de l'Est	Régionale	Quotidien	54	Non
4	Citoyens délateurs	02/02/2004	Cousin Marie	L'Express (magazine)	National	Hebdomadaire	1021	Non
5	« Ils veulent attirer l'attention des autorités	02/10/2009	Pascale Égré	Le Parisien	Régionale	Quotidien	362	Non
6	Des «voisins vigilants» contre les cambriolages	03/11/2009	Christophe Cornevin	Le Figaro	Nationale	Quotidien	1072	Oui
7	Dans le Gers, des voisins pour veiller au grain	11/12/2009	JEAN-CHARLES GALIACY AVEC MICHEL HAMON	Sud-Ouest	Régionale	Quotidien	800	Non
8	Ces « voisins vigilants » qui font polémique	12/01/2010	La rédaction, avec Yann Abback	RMC Info Talk Sport			455	Oui
9	Rillieux-la-pape; Cambriolages : les « monte-en-l'air passent par les façades	12/04/2010	Marien Trompette; et Youssef Lachkhab	Le Progres	Régionale	Quotidien	537	Non
10	Nîmes: la première convention "voisins vigilants" en	23/06/2010		Agence France Presse	Mondial		189	Non

	zone gendarmerie							
11	Des voisins très vigilants pour veiller sur 835 âmes	24/06/2010	Catherine MILLE	Midi Libre	Régionale	Quotidien	452	Non
12	Majorité et opposition ont débattu des outils déployés pour contrer l'insécurité	15/12/2020	Matthieu Perrinaud	La Montagne	Régionale	Quotidien	718	Non
13	Le dispositif Voisins vigilants mis en place	18/01/2021		Midi Libre	Régionale	Quotidien	206	Non
14	«Voisins vigilants, répondre à l'insécurité par le collectif	25/04/2021		Midi Libre	Régionale	Quotidien	321	Non
15	Ces «voisins vigilants» qui gardent un oeil sur les Weppes	30/04/2021	Louise Martel	La Voix du Nord	Régionale	Quotidien	409	Oui
16	Le dispositif Voisins vigilants mis en place	18/01/2021		Midi Libre	Régionale	Quotidien	206	Non
17	Deux cambrioleuses arrêtées grâce au WhatsApp des voisins vigilants	14/05/2021	Raphaëlle Remande	La Voix du Nord	Régionale	Quotidien	401	Oui
18	L'avenue St-Exupéry rejoint le réseau voisins vigilants	14/04/2022	Nice-Matin NIMAT	Local Cannes			556	Non
19	«Tout le monde peut être acteur de sa sécurité»	12/05/2022	Tonneins et Confluent	Sud-Ouest	Régional	Quotidien	322	Oui
20	Devenir " Voisins vigilants et solidaires " en un clic	26/05/2022	Var-Matin VARMAT	Local Brignoles			286	Oui

B : légende explicative du tableau d'analyse du corpus

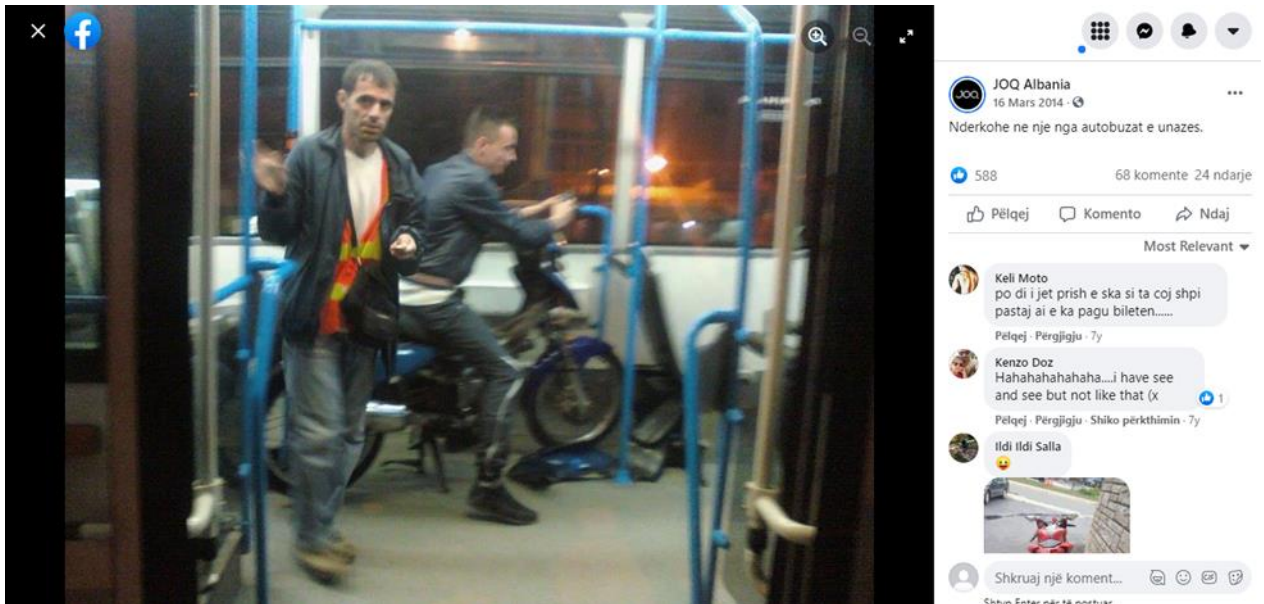
Style	
Argumentatif	Qui discute, qui compare ou qui critique.
Descriptif	
Prise en charge	
Prise en charge par le narrateur	Exprime une déclaration sur un état, une action, ...
Mise en scène: dynamique,action	Dynamique: exprime des faits ou des actions
Mise en scène: ancrée dans le réel	Dans le réel: exprime des états ou des notions de possessions
Verbes	
Factif	Ces verbes expriment des actions.
Statif	Expriment des états ou des notions de possession.
Déclaratif	Expriment une déclaration sur un état, une action, un être etc.
Connecteurs	
Addition	Ces connecteurs permettent d'énumérer des faits ou des caractéristiques.
Adjectifs	
Objectif	Indiquent l'existence ou l'absence d'une propriété.
Modalisations	
Intensité	Les modalisations d'intensité et de négation permettent de dramatiser le discours

C : Données extraites du logiciel Tropes

Date	Le titre de l'article	Style général de l'article	Type de mise en scène
11/07/2001	A Rueil, le maire appelle les habitants à s'autosurveiller	Style plutôt argumentatif	Prise en charge par le narrateur
08/08/2001	Des méthodes à l'américaine pour la sécurité de Rueil-Malmaison	Style plutôt argumentatif	Prise en charge par le narrateur
22/05/2002	Des voisins vigilants	Style plutôt argumentatif	Prise en charge par le narrateur
02/02/2004	Citoyens délateurs	Style plutôt argumentatif	Prise en charge par le narrateur
02/10/2009	DIV « Ils veulent attirer l'attention des autorités	Style plutôt argumentatif	Mise en scène: dynamique,action
03/11/2009	Des «voisins vigilants» contre les cambriolages	Style plutôt argumentatif	Mise en scène: dynamique,action
11/12/2009	Dans le Gers, des voisins pour veiller au grain	Style général non-identifié	Mise en scène: ancrée dans le réel
12/01/2010	Ces « voisins vigilants » qui font polémique	Style plutôt argumentatif	Prise en charge par le narrateur
12/04/2010	Rillieux-la-pape; Cambriolages : les « monte-en-l'air passent par les façades	Style plutôt descriptif	Mise en scène: ancrée dans le réel
23/06/2010	Nîmes: la première convention "voisins vigilants" en zone gendarmerie	Style général non-identifié	Mise en scène: ancrée dans le réel
24/06/2010	Des voisins très vigilants pour veiller sur 835 âmes	Style plutôt argumentatif	Mise en scène: ancrée dans le réel
2ème période			
15/12/2020	Majorité et opposition ont débattu des outils déployés pour contrer l'insécurité	Style plutôt argumentatif	Mise en scène: ancrée dans le réel
18/01/2021	Le dispositif Voisins vigilants mis en place	Style général non-identifié	Mise en scène: ancrée dans le réel
25/04/2021	«Voisins vigilants, répondre à l'insécurité par le collectif	Style général non-identifié	Mise en scène: dynamique,action
30/04/2021	Ces «voisins vigilants» qui gardent un oeil sur les Weppes	Style plutôt argumentatif	Prise en charge par le narrateur
01/05/2021	Un habitant propose d'étendre les Voisins vigilants à toute la commune	Style général non-identifié	Mise en scène: ancrée dans le réel
14/05/2021	Deux cambrioleuses arrêtées grâce au WhatsApp des voisins vigilants	Style général non-identifié	Mise en scène: ancrée dans le réel
14/04/2022	L'avenue St-Exupéry rejoint le réseau voisins vigilants	Style général non-identifié	Mise en scène: dynamique,action
12/05/2022	«Tout le monde peut être acteur de sa sécurité»	Style plutôt argumentatif	Mise en scène: dynamique,action
26/05/2022	Devenir " Voisins vigilants et solidaires " en un clic	Style général non-identifié	Mise en scène: dynamique,action

Verbes	Pronoms	Modalisations	Connecteurs	Adjectifs
Factif (42,9%)	Il (38,1%)	Intensité (37,8%)	Addition (65,5%)	Objectif (46,3%)
Factif (43,5%)	Nous (20,0 %)	Intensité (53,8%)	Addition (59,6%)	Numérique (52,2%)
Statif (50,0 %)	Il,On (50,0%)	Intensité (57,1%)	Addition (63,6%)	Numérique (55,9%)
Statif (40,5%)	Il (25,5%)	Intensité (44,7%)	Addition (59,3%)	Objectif (48,1%)
Factif (47,6 %)	Ils (33,3%) On (14,3%)	Intensité (65,4%)	Cause (14,3%) Oposition (28,6%)	Numérique (48,3%)
Factif (54,9 %)	Nous (18,5 %) Ils (14,8%°) On (11,1%)	Manière (12,1%) Intensité (55,2%)	Cause (14,3%) Disjonction (33,3%)	Numérique (35,9%)
Statif (37,6%)	Je, Nous (15,2 %) On (9,1%)	Intensité (48,1%)	Disjonction (39,1%)	Numérique (34,9%)
Statif (36,5%) Declaratif (20,6%)	Je,Ils(20,7%)	Intensité (76%)	Oposition (29,4%)	Numérique (43,2%)
Statif (40%)	Je (23,1 %) Ils (11,5%°) On (11,5%)	Temps (17,9 %) Intensité (53,8%)	Addition (57,9%) Disjonction (15,8%)	Numérique (43,2%)
Factif (86,4%)	-	Intensité (73,3%)	Disjonction (40,0%)	Numérique (42,9%)
Statif (54,3%)	-	Manière (13,3 %) Négation(20%) Intensité (56,7%)	Disjonction (40,0%)	Numérique (40,9%)
Statif (46,9%)	Je(39,1%)	Intensité (44,6%)	Addition (50,0%)	Numérique (40,5%)
Factif,Statif (42,9%)	Vous (40,0%)	Intensité (56,3%)	Addition (81,0%)	Numérique (42,9%)
Factif (50,0%)	Il (27,6%)	Intensité (43,5%)	Addition (53,8%)	Numérique (34,6%)
Factif (48,6%)	Je,Il (21,4%)	Intensité (55,8%)	Addition (51,7%)	Numérique (49,2%)
Statif (47,4%)	Il (55,6%)	Intensité (64,3%)	Addition (52,9%)	Numérique (41,8%)
Statif (52,7%)	Ils,On,Nous (26,7%)	Intensité (63,3%)	Addition (46,8%)	Numérique (57,4%)
Factif (56,6%)	Ils (10,0%) On (13,3%)	Intensité (53,8%)	Comparaison (21,1%) Temps (15,8%)	Numérique (38,0%)
Factif (54,1%)	-	Négation(22,2%) Intensité (44,4%)	Addition (74,1%) Oposition (14,8%)	Numérique (32,4%)
Factif (71,4%)	-	Manière (32,0 %) Intensité (68,0%)	Addition (77,8%) Disjonction (16,7%)	Numérique (38,9%)

D : Captures d'écrans sur la page Facebook « JOQ Albania »



*Capture d'écran sur la page Facebook « JOQ Albania » 22/05/2021 12 :40



*Capture d'écran sur la page Facebook « JOQ Albania » 22/05/2021 12 :03

The screenshot shows a Facebook post from the page 'JOQ Albania', dated 28 qershor 2014. The main content is a video from a security camera labeled 'Camera 06'. The video depicts a woman in a dark jacket and pants walking through a parking garage with a bicycle. A white car is partially visible on the left. The video player interface at the bottom shows a progress bar at 0:52 / 1:00. To the right of the video, the post text reads: 'Tirane, vajza tenton te vjedhe biçikleten, por deshton.' followed by 'Vajza tenton te vjedhe biçikleten, por deshton...'. It shows 2 mijë likes and 244 komente. Below the post are interaction buttons for 'Pëlqej', 'Komento', and 'Ndaj'. A section titled 'Up Next' features three video thumbnails: 'NGA KRYEMINISTRIA ME... Edi Rama', 'L'école permet de lutter contre les...', and 'Intervista ime në CNN përballë Christiane...'. At the bottom, there is a 'Komentet' section with a 'Shiko të oittha' link and a text input field for comments.

*Capture d'écran sur la page Facebook « JOQ Albania » 22/05/2021 12 :59

E : Captures d'écrans des mairies mises en places Voisins Vigilants

1

The screenshot shows the homepage of the Saint-Paul de Vence municipal website. At the top left is the logo for Saint-Paul de Vence, featuring the text 'SAINT PAUL DE VENCE' and a coat of arms. To the right is a search bar with the placeholder text 'RECHERCHER...'. Below the logo and search bar is a blue navigation menu with the following items: ACCUEIL, DÉMARCHES, VIE AU QUOTIDIEN, LOISIRS & CULTURE, ART & PATRIMOINE, COMMUNE & ELUS, SAINT-PAUL & L'EUROPE, and JE SUIS. The main content area has a breadcrumb trail: ACCUEIL > VIE AU QUOTIDIEN > SÉCURITÉ > Dispositifs locaux. On the left, there are two expandable sections: '+ Opération tranquillité vacances' and '- Voisins vigilants'. The 'Voisins vigilants' section contains text explaining the concept, how to join, and its history. On the right, there is a blue box titled 'INFOS PRATIQUES' with contact information for the municipal police. To the right of this box is a vertical list of services under the heading 'VOS SERVICES EN 1 CLIC', including 'Numéros utiles', 'Accès village et stationnement', 'Crèche, école', 'Elections', 'Portail famille école la Fontette', 'Etat civil', 'Médiathèque', 'Travaux / Voirie', 'Urbanisme', 'La mairie recrute', 'Kiosque', and 'Nous contacter'.

SAINT PAUL DE VENCE

RECHERCHER...

ACCUEIL DÉMARCHES VIE AU QUOTIDIEN LOISIRS & CULTURE ART & PATRIMOINE COMMUNE & ELUS SAINT-PAUL & L'EUROPE JE SUIS

ACCUEIL > VIE AU QUOTIDIEN > SÉCURITÉ > Dispositifs locaux

+ Opération tranquillité vacances

- Voisins vigilants

En France, un cambriolage se produit toutes les 90 secondes. Le dispositif Voisins Vigilants et Solidaires est une solution efficace reposant sur des valeurs essentielles : sécurité, convivialité, entraide entre voisins > [Voir les quartiers](#)

Comment adhérer aux voisins vigilants ?
Contactez la Police Municipale ou la Gendarmerie

Un concept né à Saint-Paul de Vence en 2003
Inspiré d'un concept anglo-saxon, le principe des « Voisins vigilants » est d'impliquer les habitants d'un même quartier dans leur propre sécurité. Le but est de créer un réseau d'information relié directement à la gendarmerie. Chaque voisin vigilant surveille son quartier, prévient ses voisins d'éventuels dangers et alerte la gendarmerie via un référent de quartier. Ce dispositif se matérialise par la signalétique, la vigilance, l'alerte. L'intervention incombe uniquement aux services de sécurité (gendarmerie et police municipale)

INFOS PRATIQUES

Contact Police municipale
Espace Sainte Claire - Niveau 1
06570 Saint-Paul-de-Vence > [Voir sur la carte](#)
Tél : 04 93 32 41 41 ou 06 07 01 10 82 (urgences)
police.municipale@saint-pauldevence.fr
Lundi au vendredi 9H-16H

VOS SERVICES EN 1 CLIC

Numéros utiles
Accès village et stationnement
Crèche, école
Elections
Portail famille école la Fontette
Etat civil
Médiathèque
Travaux / Voirie
Urbanisme
La mairie recrute
Kiosque
Nous contacter

+ Vidéo protection



Voisins vigilants

Pourquoi devenir Voisin Vigilant et Solidaire ?

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.

Réduisez efficacement l'insécurité

En France, un cambriolage se produit toutes les 90 secondes. Le dispositif Voisins Vigilants et Solidaires est la réponse la plus efficace face à cette délinquance intolérable. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages de -40% par an. Vous aussi, retrouvez la sérénité et réduisez efficacement la délinquance de votre quartier en adhérant au dispositif !

Faites revivre l'entraide et la convivialité

Vous pourrez, grâce à la plateforme de communication sécurisée des Voisins Vigilants et Solidaires, partager vos dates de départ en vacances, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins,... Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité sont les valeurs essentielles qui rassemblent le voisinage.

Dissuadez les cambrioleurs

Suite à votre inscription, vous aurez accès à la boutique en ligne « Voisins Vigilants et Solidaires » qui met à votre disposition autocollants et panneaux dissuasifs pour faire fuir d'éventuels cambrioleurs. Des centaines de communes soutiennent l'action des Voisins Vigilants en finançant cette signalétique et en devenant Mairie Vigilante et Solidaire.

Informez et soyez informé de tout événement suspect

Restez connecté à la vie de votre quartier avec un simple téléphone portable ! Pas besoin d'être expert en nouvelles technologies, le système d'alertes Voisins Vigilants a été conçu pour être accessible à tous. Performant et innovant, il informe instantanément chaque Voisin Vigilant dès qu'un danger potentiel est signalé par un voisin ou par la police municipale.

Laissez-vous guider

Notre équipe vous accompagne pas à pas pour vous aider à développer votre communauté. Un kit de démarrage (envoyé par courrier), un dossier de présentation, un manuel utilisateur... sont à votre disposition dans la boîte à outils (accessible après inscription).

Accédez à la boîte à outils (manuel utilisateur, dossier de présentation, conseils et méthodologie ...), à la boutique (commande de la signalétique), au système d'alertes gratuit par SMS, ... en vous inscrivant gratuitement.

Inscrivez vous



Services > Voisins vigilants

Voisins vigilants

Le services "Voisins Vigilants" est en place dans notre village. <http://www.voisinsvigilants.org/>

Ce dispositif rassemble les élus, les agents municipaux et la police municipale, avec l'appui et le contrôle du maire, acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire.

La plate-forme informatique voisinsvigilants.org permet aux voisins d'un même quartier, d'une rue ou d'un immeuble de participer à la sécurité de leur cadre de vie, avec l'appui et sous le contrôle de la police municipale. Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre mairie, police municipale et Voisins Vigilants.

Attentifs et solidaires, les Voisins Vigilants se servent de la plate-forme voisinsvigilants.org pour signaler les faits inhabituels et prévenir leurs voisins en cas d'anomalie. Ils veillent aussi les uns sur les autres et recréent un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité sont les valeurs essentielles qui rassemblent le voisinage.

Devenir Voisin Vigilant, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de vrais liens de voisinage. C'est établir un climat de confiance et d'écoute pour ne plus se sentir isolé dans son logement.

Restez connecté à la vie de votre quartier avec un simple téléphone portable !

Pas besoin d'être expert en nouvelles technologies, le système d'alertes Voisins Vigilants a été conçu pour être accessible à tous. Performant et innovant, il informe instantanément chaque Voisin Vigilant dès qu'un danger potentiel est signalé par un voisin ou par la police municipale qui fera le relais avec la gendarmerie.

Vous pourrez également partager vos dates de départ de vacances, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins.

Vous recevrez aussi de la part de la police municipale des alertes SMS ayant pour objet des conseils, des réflexes à adopter selon les situations, des manifestations culturelles, des informations données par la gendarmerie.

Vous serez informé des faits anormaux commis sur la commune ou dans votre quartier tels que les cambriolages, vols, inondations, grèves...

Ce dispositif est dissuasif, des panneaux annonçant que la ville ou votre quartier est sous la vigilance citoyenne peuvent être installés, des autocollants pourront être apposés sur votre boîte aux lettres, différents supports vous seront proposés...

Cette démarche n'exclut pas les appels directs vers la gendarmerie pour des faits caractérisés par l'urgence de la situation en composant le « 17 ».

http://www.limours.fr/IMG/jpg/alerte_voisins_vigilants.jpg

Pour vous inscrire en tant que Voisin Vigilant, c'est simple et gratuit :

- connectez-vous sur www.voisinsvigilants.org
- cliquez sur « s'inscrire » puis sur « s'inscrire » en tant que voisin vigilant,
- renseignez le formulaire,
- recherchez si une communauté représentant votre rue ou votre quartier est inscrite sur le site (voisin référent).

Si votre quartier n'est pas encore répertorié, si vous ne possédez pas internet : prenez contact avec VALERIE est à votre disposition pour tous renseignements et informations relatifs à votre inscription.

 Port. 06 61 55 73 16

Accédez aux Démarches en ligne

En un clic	Associations	Portail famille
Flashes	Comptes Rendus	Culture


NON à la publicité et aux journaux d'annonces
STOP PUB
 Réduisons vite nos déchets !
 OUI à l'info des collectivités **Merci**

Liberté - Égalité - Fraternité
 République Française
 Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



A Saint-André-le-Gaz la sécurité est l'une des priorités de l'équipe municipale. Pour lutter efficacement contre la délinquance (cambriolages, etc.) et les incivilités, la mairie a choisi d'adhérer au dispositif "Mairie Vigilante" pour promouvoir le développement de "Voisins Vigilants et Solidaires" sur son territoire.

[Visualisez la présentation de la réunion publique du 19 mars 2017.](#)

MAIRIE VIGILANTE

Ce dispositif permet des liens privilégiés entre la mairie et les Voisins Vigilants (les administrés) de la commune, afin d'accroître la prévention dans le village et de soutenir les initiatives collectives visant à améliorer le bien-vivre ensemble.

Mairie Vigilante est un moyen de veille collaborative, efficace pour lutter en priorité contre les cambriolages mais ce dispositif permet surtout à la mairie de communiquer rapidement avec les habitants sur tous types de risques (alerte inondations, feux, pollutions etc.) mais également sur les modifications de sens de circulation, les travaux en cours, les animations... **C'est un outil supplémentaire d'écoute de la population.**

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

C'est un dispositif sécurisant mais c'est aussi l'opportunité de créer des liens de voisinage, d'entraide et de prévention.

"Voisins Vigilants et Solidaires" est un site web communautaire qui met en relation les habitants d'une même zone afin d'accroître les rapports de voisinage, ce qui permet de lutter de manière simple et gratuite contre l'isolement et les actes malveillants

La Ville de Serris a adhéré à la démarche Mairie Vigilante. Ce dispositif complète l'initiative "Voisins vigilants et solidaires" pour plus de sécurité et de convivialité dans son voisinage.

Pour plus de sécurité et de convivialité

Le dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires », au travers de sa plateforme web www.voisinsvigilants.org, est un réseau de solidarité de voisinage qui permet aux habitants d'un même secteur, d'une même rue ou d'une même résidence de participer à la sécurité de leur cadre de vie.

Attentifs à leur quartier, les voisins vigilants et solidaires repèrent les événements inhabituels : véhicule ou individu effectuant un repérage, fenêtre d'une habitation avoisinante ouverte en l'absence des occupants, aucune nouvelle d'une personne âgée depuis 15 jours, etc. Ils les signalent à l'ensemble de leurs voisins en postant une alerte sur la plateforme web ou en envoyant un SMS. Tous les membres de la communauté reçoivent par SMS l'alerte et une notification par mail. Ce dispositif de veille (et non de surveillance) facilite ainsi la lutte contre les incivilités ou les cambriolages par exemple.

La plateforme de communication « Voisins Vigilants et Solidaires » permet aussi aux riverains d'échanger sur d'autres sujets que la sécurité. Grâce aux outils mis en place, ils peuvent par exemple s'occuper de la vie du quartier et améliorer la convivialité entre eux. Libre à eux d'organiser la prochaine fête des voisins, l'arrivée d'un nouveau membre, etc. **Les habitants s'entraident, se soutiennent et se sentent ainsi tranquilisés dans leur environnement.**

Serris devient "Mairie Vigilante"

La Ville de Serris a décidé de compléter ce dispositif en adhérant à « Mairie Vigilante » qui permet à la commune d'encadrer et de structurer la démarche des « voisins vigilants » et d'impliquer les citoyens dans la sécurité du quotidien. « Mairie vigilante » est un outil de communication qui facilite la relation de proximité et de confiance entre les habitants et la Police Municipale (PM). Il favorise en effet, la montée et la descente d'informations et d'alertes entre les riverains d'un secteur défini et la PM.

Ce dispositif déployé en avril 2019, permet également d'avoir une vision en temps réel de l'activité des Voisins Vigilants et Solidaires à Serris.

La mise en place de « Mairie vigilante » impulse une dynamique permettant de renforcer la sécurité, mais aussi de créer du lien social et ainsi améliorer le cadre de vie des Serrisiens.



CONTACT



POLICE MUNICIPALE

Police municipale

police.municipale@serris.fr

01 60 43 27 15

www.serris.fr

Poste de Police municipale - 12, rue Émile Cloud
77700 Serris

EN SAVOIR PLUS

LOCALISER

— DÉMARCHES —

JE DEVIENS
RÉFÉRENT/VOISIN
VIGILANT ET
SOLIDAIRE



Services > Voisins vigilants

Voisins vigilants

Le services "Voisins Vigilants" est en place dans notre village. <http://www.voisinsvigilants.org/>

Ce dispositif rassemble les élus, les agents municipaux et la police municipale, avec l'appui et le contrôle du maire, acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire.

La plate-forme informatique [voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) permet aux voisins d'un même quartier, d'une rue ou d'un immeuble de participer à la sécurité de leur cadre de vie, avec l'appui et sous le contrôle de la police municipale. Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre mairie, police municipale et Voisins Vigilants.

Attentifs et solidaires, les Voisins Vigilants se servent de la plate-forme [voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) pour signaler les faits inhabituels et prévenir leurs voisins en cas d'anomalie. Ils veillent aussi les uns sur les autres et recréent un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité sont les valeurs essentielles qui rassemblent le voisinage.

Devenir Voisin Vigilant, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de vrais liens de voisinage. C'est établir un climat de confiance et d'écoute pour ne plus se sentir isolé dans son logement.

Restez connecté à la vie de votre quartier avec un simple téléphone portable !

Pas besoin d'être expert en nouvelles technologies, le système d'alertes Voisins Vigilants a été conçu pour être accessible à tous. Performant et innovant, il informe instantanément chaque Voisin Vigilant dès qu'un danger potentiel est signalé par un voisin ou par la police municipale qui fera le relais avec la gendarmerie.

Vous pourrez également partager vos dates de départ de vacances, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins.

Vous recevrez aussi de la part de la police municipale des alertes SMS ayant pour objet des conseils, des réflexes à adopter selon les situations, des manifestations culturelles, des informations données par la gendarmerie.

Vous serez informé des faits anormaux commis sur la commune ou dans votre quartier tels que les cambriolages, vols, inondations, grèves...

Ce dispositif est dissuasif, des panneaux annonçant que la ville ou votre quartier est sous la vigilance citoyenne peuvent être installés, des autocollants pourront être apposés sur votre boîte aux lettres, différents supports vous seront proposés...

Cette démarche n'exclut pas les appels directs vers la gendarmerie pour des faits caractérisés par l'urgence de la situation en composant le « 17 ».

http://www.limours.fr/IMG/jpg/alerte_voisins_vigilants.jpg

Pour vous inscrire en tant que Voisin Vigilant, c'est simple et gratuit :

- connectez-vous sur www.voisinsvigilants.org
- cliquez sur « s'inscrire » puis sur « s'inscrire » en tant que voisin vigilant,
- renseignez le formulaire,
- recherchez si une communauté représentant votre rue ou votre quartier est inscrite sur le site (voisin référent).

Si votre quartier n'est pas encore répertorié, si vous ne possédez pas internet : prenez contact avec VALERIE est à votre disposition pour tous renseignements et informations relatifs à votre inscription.

Port. 06 61 55 73 16





Voisins vigilants

Devenez voisin vigilant !

**Incivilités, vols et cambriolages
Une Mairie vigilante !**

Dispositif voisins vigilants
La mairie de Coutras vous permet d'adhérer au dispositif «voisins vigilants».

Le but ?
Échanger, partager, lutter contre les vols, les incivilités et les cambriolages !

Le principe ?
Alerter et être alerté par SMS ou sur le site en cas de danger.

Le plus ?
Faire connaissance avec ses voisins, instaurer un climat de confiance !

Toutes les infos sur le site web de la ville et sur voisinsvigilants.org

f Ville de Coutras
• www.coutras.fr
• www.voisinsvigilants.org

VILLE DE
COUSTRAS

En un clic	Allo Mairie !	Menu Cantine
Publications	Conseil Muni.	Offres emploi

Devenez voisin vigilant !

Le dispositif « voisins vigilants » est lancé par la Mairie de Coutras ! Le principe ? Réduire l'insécurité, les vols, les cambriolages et les incivilités dans son quartier, développer la convivialité, alerter en cas de danger et être alerté par la Mairie de tous les risques possibles dans sa ville (sanitaire, météo, sécurité, etc.)

Comment ça marche ?

Un référent est nommé dans chaque quartier, son rôle étant de créer une communauté avec un nom défini par la commune, puis de valider les adhésions de ses voisins à la communauté. Deux référents par secteur peuvent s'inscrire.

Le dispositif de « voisins vigilants » est mis en place pour faciliter la vie de ses usagers. Il est donc adapté aux personnes de tous âges et accessible à tous ! Il suffit de posséder un téléphone portable pour avoir accès au système d'alerte et pouvoir envoyer et recevoir des SMS. Ces SMS permettent d'être informé rapidement dès qu'un danger potentiel est signalé par un voisin ou par la police municipale. Le rôle du voisin vigilant est donc de veiller et d'informer, mais il ne doit pas surveiller ni intervenir, chacun devant respecter la vie privée, les droits individuelles et les libertés publiques. La charte du voisin vigilant se trouve en document joint ci-dessous.

Chaque personne souhaitant s'inscrire en tant que voisin vigilant peut se rendre sur le site web www.voisinsvigilants.org. Il suffit ensuite de rentrer son adresse, indiquer son adresse mail et cliquer sur « rejoignez vos voisins ». Une fois inscrits, cette plateforme de communication permet aux voisins de créer ou de rejoindre une communauté, de s'envoyer des alertes, de publier des annonces... Entièrement gratuit, il permet également à la Mairie de Coutras de communiquer, aux habitants inscrits, sur des situations à risques telles que des cambriolages, des inondations mais aussi des grèves, des travaux, etc...

Vous êtes ici : Accueil > Commune

Voisins vigilants



Voisins vigilants : qu'est ce cela veut dire ?

Inspiré du terme anglo-saxon : "neighbourhood Watch : surveillance de quartier", le dispositif voisins vigilants existe en France depuis 2007, dans le but premier, **de lutter contre les cambriolages**. Il s'agit avant tout d'une mesure de prévention afin de sensibiliser les habitants de la commune à la protection des biens et des personnes.

Petit à petit les communes françaises adhèrent à ce dispositif et notre commune y adhère depuis 2016.

Effectivement, c'est en juillet 2016 que se sont réunies dans la salle du cadran solaire, les communes de Fressain, Marcq-en-ostrevant, Monchecourt, ainsi que la notre en partenariat avec la gendarmerie et les services de la sous-préfecture de Douai pour signer une convention triparties "Participation citoyenne" appelée "Voisins vigilants".

Il ne s'agit en aucun cas de régler les problèmes de voisinage, d'établir des fichiers et prendre note de faits et d'actes, de rondes, de délation ou substitution aux services d'ordre, **mais de leur signaler des faits inhabituels** (présence de démarcheurs, rassemblement de jeunes non connus du voisinage, présence de véhicules, de bouteilles d'alcool, de mégots de cigarettes...) afin que les investigations puissent débiter immédiatement.

Certains habitants de la commune se sont portés volontaires en qualité de référent pour ce dispositif.



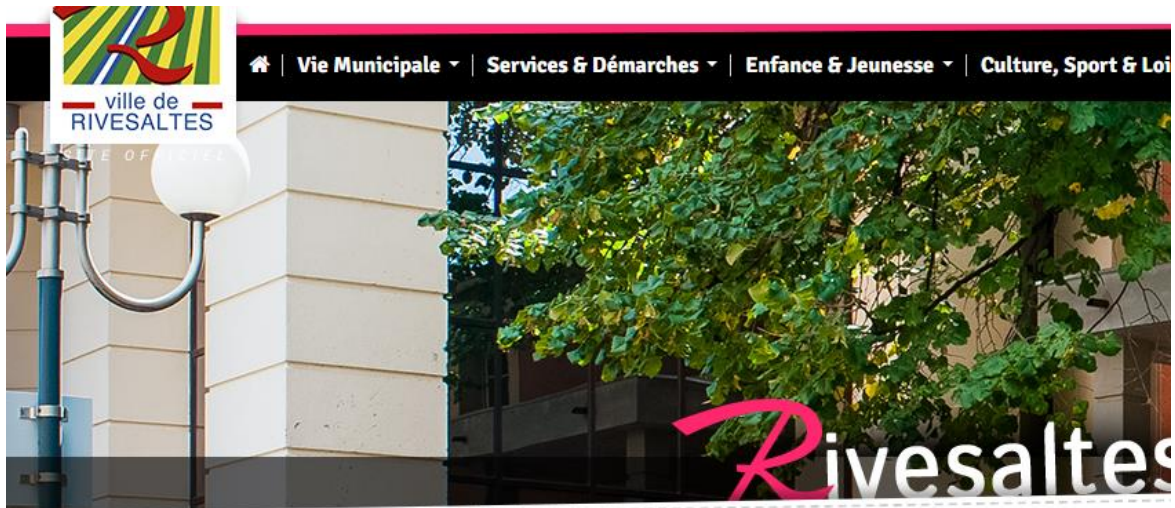
Liste des voisins référents de notre commune :

- Résidence la Prairie : MATHIEU RAPHAEL / SERRURIER FLAVIE / BONTEMPS AURORE
- Résidence du Val Fleuri : ROUSSE EVELYNE / JAMBART ROLAND / BIALECKI RENE
- Ruelle Jonquet : GAVAZZI MARIE-JULIENNE
- Rue Jules Ferry : DESPREZ JEAN-CLAUDE / KUKULA ERIC
- Résidence de la Plaine : MAIRESSE FABRICE
- Rue Charles Lefebvre : WIART EMMANUEL / LECLERCQ PATRICK
- Rue du Marais: HERFEUIL ALEXANDRE

Si vous désirez étoffer ce réseau de voisins vigilants de votre village, n'hésitez pas à prendre contact en mairie.

Signature de la convention triparties





Accueil > Services & Démarches > Sécurité

Voisins vigilants et solidaires

ACCUEIL TELEPHONIQUE POLICE MUNICIPALE: du lundi au jeudi de 08h00-12h00/14h00-18h00 - Vendredi 08h00-12h00/13h30-16h30

TELEPHONE: 04.68.64.93.55

En France un cambriolage à lieu toutes les 90 secondes.

En repoussant efficacement toutes les formes de délinquances, le dispositif **voisins vigilants et solidaires** rétablit confiance et sérénité.

Dans les quartiers de voisins vigilants et solidaires, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse de cambriolages pouvant aller jusqu'à 40 % par an.

Après la mise en place de la vidéo protection, la Municipalité souhaite renforcer la sécurité au quotidien et offrir un cadre de vie encore plus rassurant et vous invite à vous inscrire sur « voisins vigilants et solidaires »

Concrètement voisins vigilants c'est quoi ?

Le dispositif voisins vigilants et solidaires, au travers d'une plateforme

WEB « www.voisinsvigilants.org » est un réseau social de voisinage qui consiste pour les habitants d'un même secteur à apporter une aide aux forces d'ordre dans la lutte contre les phénomènes de délinquances par une action complémentaires et de proximité.

Le principe du dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la Gendarmerie et de la Police Municipale contre la délinquance d'appropriation, accroître l'efficacité de la prévention de proximité, sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

En empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage, constitués d'une ou plusieurs chaînes de vigilances structurées autour des habitants d'un même secteur, le dispositif doit renforcer les relations entre les institutions et citoyens, permettre d'alerter les services de Police ou de Gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

En aucun cas ce dispositif n'a vocation à se substituer à l'action des forces de l'ordre.

L'efficacité des **voisins vigilants et Solidaires** repose sur la communication et l'écoute : un système qui rassure et resserre les liens entre voisins et renforce les relations entre citoyens et élus.

La municipalité joue un rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance dans le cadre du dispositif. C'est elle qui mettra en relation les voisins vigilants et solidaires et les forces de l'ordre.



Voisins vigilants et solidaires



Voisins vigilants et solidaires



Accueil

Spécial Covid

Agenda

Commune

Conseil municipal

Emploi

C.C.A.S.

Démarches

Vie pratique

Culture et loisirs

Transports

Entretien des haies
et végétaux

Horaires autorisés
pour les travaux

Voisins vigilants

Voisins vigilants

Pourquoi adhérer à Voisins Vigilants ?

Cette chaîne de vigilance est mise en place à l'initiative des citoyens et de la commune, dans un but de dissuasion. La commune se positionne comme pivot du dispositif.

Le rôle de "Voisins vigilants" consiste à échanger avec les habitants de son quartier, à rester attentif à son environnement.

En fonction de la teneur des alertes, celles-ci sont diffusées à l'ensemble du dispositif. Ainsi, la sécurité par le biais de l'information et de l'entraide est améliorée, dans le respect de la vie privée des citoyens.

Pour adhérer au dispositif, rendez-vous sur le site [Voisins vigilants et solidaires](#).



AGENDA

LA MAIRIE

HORAIRES

LUNDI	13h30 - 17h15
MARDI	13h30 - 18H00
MERC.	13h30 - 17h15
JEUDI	08h00 - 11h30
VEND.	13h30 - 17h15

CONTACT

Tél. : 04 79 72 00 32

Fax : 04 79 72 02 18

mairiedesonnaz@orange.fr

L'ÉCOLE

CONTACT

Site officiel de La Mairie de Chevrières – Oise (60)



VOISINS VIGILANTS

Nous venons de finaliser la mise en place des « Voisins Vigilants » dont l'appellation officielle est la Participation Citoyenne.

La commune de CHEVRIERES est divisée en six grands secteurs de vigilance. Ces secteurs ont été déterminés avec le concours de la Gendarmerie. Dans chacun de ces secteurs deux à trois Référents sont chargés d'animer leur réseau de Voisins Vigilants.

Lors des réunions de présentations le Lieutenant DUVERGER, qui dirige la Communauté de Brigades d'Estrées Saint Denis Ressons sur Matz, a expliqué le fonctionnement de ce système. Celui-ci est basé sur la solidarité entre voisins, la vigilance pour la prévention de la délinquance. En participant à ce programme, vous apprendrez :

- à rendre votre habitation moins attrayante pour les cambrioleurs donc moins vulnérable
- à reconnaître et signaler les activités suspectes dans votre quartier
- à rendre vos biens plus difficiles à revendre en cas de vol, voire à rendre plus facile leur recherche.

Les membres de ce dispositif sont les piliers du système et sont à même de coordonner les différents moyens d'action possibles.

L'objectif principal du programme de Participation Citoyenne consiste à mettre un terme aux actes de vandalisme et à réduire le nombre de cambriolages.

La Commune a signé une convention avec Mr le Sous Préfet pour officialiser le programme qui renforce la SECURITE sur notre territoire.



Dispositif Voisins Vigilants



Fondé sur la solidarité de voisinage, il permet aux voisins d'un même quartier de s'impliquer dans la vie de leur commune en développant **entraide et communication**.

Ils ne surveillent pas, ils sont attentifs à la vie de leur quartier.

Ils repèrent les événements suspects et les signalent à l'ensemble de leurs voisins et à la mairie en postant une alerte sur la plateforme voisinsvigilants.org. Ils se seront auparavant enregistrés sur le site.

Concrètement, quand un « *Voisin Vigilant* » observe un fait suspect ou très inhabituel, il appelle son référent de quartier qui, lui-même, appelle la Gendarmerie ou la Police Municipale pour reporter les éléments mémorisés : plaque d'immatriculation, signe distinctif, voisin concerné, coordonnées des témoins.

La plateforme renvoie ensuite l'information aux adhérents du quartier.

Le référent est une personne volontaire qui prend la responsabilité de son quartier.

Important : le rôle des « Voisins Vigilants » se limite à avoir l'œil, à de possibles déplacements anodins, mais ils ne se substituent pas à la Police Municipale ou à la Gendarmerie Nationale. En aucun cas, ils ne peuvent organiser des patrouilles civiles ou intervenir dans le maintien de l'ordre.

Le dispositif est encadré par un protocole citoyen signé entre la Gendarmerie, la Police municipale, la mairie et la préfecture. Il est encouragé par l'Etat depuis 2011. Il est constaté une diminution de 40% des cambriolages dans les communes adhérentes.

Il permet également à la mairie d'envoyer des messages immédiats d'ordre pratique : coupure d'eau par exemple et pour l'adhérent, de signaler son absence : départ en vacances par exemple.


Le matériel :

Pour l'adhérent :

- Posséder un téléphone portable permettant de recevoir des SMS
- Disposer éventuellement d'un ordinateur avec accès internet.


Pour la mairie :

- Signalétique à l'entrée du quartier «Voisins vigilants»
- Autocollants sur les boîtes aux lettres
- Invitations à réunion publique



Mairie d'Argent sur Sauldre
Place de l'hôtel de ville
Téléphone : 02 48 81 50 60

VOTRE VILLE | VIE QUOTIDIENNE | ECONOMIE | CULTURE ET TOURISME | SPORTS ET LOISIRS | SERVICES



Accueil > Vie quotidienne > Civisme > Voisins Vigilants


CIVISME

Règles de civisme

Opération voisins vigilants

Prévention cambriolage

Voisins Vigilants



Dispositif "Participation Citoyenne" Les citoyens vigilants sont des habitants d'un quartier, volontaires, recensés par la Mairie, puis formés par la Gendarmerie.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS APPELEZ LE 02.48.81.50.60

Ils sont répartis en secteurs et coordonnés par un référent unique. Leurs objectifs sont notamment de faire remonter les attentes des habitants en matière de prévention, de sécurité et de tranquillité publique, et d'informer, selon les cas, la Gendarmerie, des faits de délinquance avérés dont ils ont connaissance.
Ce dispositif a également pour mission de renforcer la réactivité des forces de Police via un relais citoyen, et de relayer les conseils de prévention à destination de leurs voisins.

Devenez un voisin vigilant !

Quelles sont les règles d'usage des voisins vigilants ? Les citoyens vigilants sont attentifs aux logements inoccupés notamment pendant les week-ends et les vacances.
Ils sont également attentifs aux déplacements d'individus ou véhicules suspects, démarcheurs et autres, lesquels pourraient potentiellement faire du repérage.
Enfin, ils pourront signaler les véhicules stationnés au même endroit depuis plusieurs jours, inscription de signes ou symbole sur un portail ou un mur,...

Toutefois, il ne s'agit pas de créer une police secondaire. Aussi, le citoyen vigilant ne doit en aucun cas intervenir sur les cas précités, car il n'est titulaire d'aucun pouvoir de Police, administratif ou judiciaire. Aussi, son rôle se limite à prévenir la Gendarmerie selon une procédure bien définie, fonction des faits rencontrés.



DÉCOUVRIR SANCÉ » MAIRIE » VIE QUOTIDIENNE » CULTURE ET LOISIRS » ENFANCE ET JEUNESSE »

DÉVELOPPEMENT DURABLE » ACTION SOCIALE »

MAIRIE DE SANCÉ

3 rue du Bourg
71000 Sancé
Tél : 03 85 20 53 60
Fax : 03 85 20 28 12
Courriel : mairie@sance.fr

Horaires Mairie

- Lundi : 8h30-12h30
- Mardi : fermé
- Mercredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00
- Jeudi : 8h30-12h30
- Vendredi : 14h00-17h00

J'AIME... SANCÉ !

Suivez la vie de la commune et partagez, aimez et commentez les informations

 Rejoignez-nous sur Facebook

SANCÉ INFOS



La version en ligne de SANCÉ Infos

Voisins vigilants



Les « voisins vigilants » sont simplement des citoyens désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans leur quartier pour rendre leur vie plus agréable. Ils s'intéressent à la vie de leur quartier, apprennent à se connaître et sont attentifs les uns aux autres. Devenir voisins vigilants c'est avant

tout un état d'esprit fait de convivialité, serviabilité et solidarité.

Ce comportement a pour vocation de rassurer et de protéger la population, d'améliorer la réactivité des forces de Police contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Le but est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des quartiers de la commune, afin d'assurer une vigilance passive, dans le respect de la vie privée des concitoyens, sur des déplacements ou comportements suspects, en vue de diminuer les cambriolages, actes de délinquance ou agressions. Cette chaîne de vigilance est mise en place, avant tout, dans un but de dissuasion. D'ailleurs, sur les accotements des entrées à Sancé, un panneau signale son adhésion à l'opération.

Quand un « voisin vigilant » observe un fait suspect ou très inhabituel, il transmet à la Police Nationale les éléments mémorisés (véhicule douteux, fenêtre ou porte d'une habitation ouverte en l'absence des occupants, perception de cris ou de bruits anormaux, etc.). Ce rôle se limite à avoir l'œil, mais, en aucun cas, il ne se substitue aux forces de sécurité. Surveiller ne veut pas dire patrouiller. Il est bien entendu exclu de faire intrusion dans la vie privée des voisins.

La réunion du 20 mars 2013 a permis l'inscription de quatorze référents volontaires qui ont été invités le 22 juillet 2013 par Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire à la signature du protocole de participation citoyenne appelée également « voisins vigilants ».

Si d'autres personnes souhaitent adhérer à cette action, être référent de son quartier, elles peuvent se faire inscrire au secrétariat de la Mairie.

Démarches en ligne

- Réservation des services périscolaires
- Paiement des services périscolaires et EMMS
- Actes d'état civil
- Inscription sur les listes électorales
- Recensement citoyen

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

Il n'y a aucun événement à venir.

[Voir le calendrier](#) →

RECHERCHE

Rechercher

RÉAGIR AUX ARTICLES D'ACTUALITÉ DE SANCÉ.FR

Merci de prendre connaissance des règles d'utilisation et de convivialité de cet espace d'expression

Voisins Vigilants



La sécurité est une affaire de comportement collectif !

Initié par des Saint-Marcais et soutenu par la municipalité devenue Mairie Vigilante en janvier 2015, le dispositif de prévention « Voisins Vigilants » a conquis de nombreux administrés.

Plus de 13 communautés de quartier ont été créées représentant une centaine d'adhérents.

Le principe de cette plateforme communautaire est de mettre en relation les habitants d'un même quartier, ainsi que la municipalité et le policier municipal pour lutter ensemble contre les cambriolages, l'isolement et les impondérables du quotidien grâce à un système d'alertes par mails, SMS et notifications.

Les études du Ministère de l'Intérieur ont montré que l'adhésion à Voisins Vigilants permet de réduire de 40 % le nombre de cambriolages.

Associé à la vidéo protection, cette organisation de proximité donne d'excellents résultats et contribue à entretenir les relations de bienveillance mutuelle entre voisins d'un même quartier.

Pour rejoindre ou créer une communauté, consulter le site www.voisinsvigilants.org ou contacter, via la Mairie, l'élu délégué à la sécurité, Jean-Pierre JEANNE.

Mairie de Bonnepos-sur-Aussonnelle


ACCUEIL NOTRE VILLAGE LA MAIRIE VIE QUOTIDIENNE ENFANCE SÉCURITÉ

A la Une FR-Alert : système gouvernemental d'alerte aux populations

VOISINS VIGILANTS

Opération "Voisins vigilants"

Le dispositif "Voisins vigilants" s'appuie sur la vigilance et la solidarité des habitants d'un même quartier pour lutter contre les actes de délinquance parmi lesquels, en premier lieu, les cambriolages.

Le principe repose, entre autres, sur le signalement aux forces de l'ordre de faits inhabituels relayés par un résident du quartier désigné comme référent et par la mise en place d'une signalétique dissuasive.

Ce dispositif dont les résultats sont probants (de 20 à 40 % de cambriolages en moins dans les zones couvertes) est soutenu par l'Etat qui incite les préfets à le développer.

La réunion du 16 mai 2013 co-animée par la Police Municipale et la Gendarmerie de Saint-Lys sur l'opération "VOISINS VIGILANTS", eu égard à la nombreuse assistance, a révélé que le sujet, a priori, intéresse la plupart d'entre vous.

Les animateurs nous ont informés de la méthodologie et des différentes étapes à réaliser pour la mise en place.

Il est rappelé que ce concept procède du seul volontariat, tant pour l'inscription des foyers qui souhaitent y adhérer que pour la désignation du référent et de son suppléant par zone à identifier.

Vous trouverez ci-dessous les différents documents relatifs à la procédure de mise en oeuvre :

- [Une note de présentation](#) ;
- [Les différentes étapes de mise en oeuvre](#) ;
- [Un plan de Bonnepos-sur-Aussonnelle](#) avec identification théorique des "quartiers". Il s'agit là d'une proposition. Eu égard au nombre et aux périmètres, des regroupements s'avèrent possibles, voire conseillés ;
- [Un modèle de fiche d'inscription](#) pour les foyers (un modèle similaire pourrait être utilisé pour renseigner les référents désignés et suppléants) ;
- [Un modèle de support de transmission d'information papier.](#)

Dès lors que vous envisageriez de donner suite à cette opération, la Police Municipale de Saint-Lys et la mairie de Bonnepos-sur-Aussonnelle seront à la disposition des référents désignés pour échanger avec eux.

Pour en savoir plus consultez www.voisinsvigilants.org

ILLIWAP

[Retrouvez tous les messages diffusés sur illiwap](#)

Et surtout, si ce n'est déjà fait, téléchargez, sur votre smartphone, l'application "illiwap" qui vous donnera en direct toutes les informations sur la vie de votre village !

TOUT SAVOIR SUR LE CORONAVIRUS COVID-19.

[Informations sur le Coronavirus](#)

RECHERCHE SUR LE SITE

VOUS AVEZ PERDU UN SAC, UN TROUSSEAU DE CLÉS ?

ACTUELLEMENT, DEUX OBJETS TROUVÉS DISPONIBLES À LA MAIRIE.



[Municipalité](#) ▾
 [Au quotidien](#) ▾
 [Economie](#) ▾
 [Tourisme et patrimoine](#) ▾
 [Sport, loisirs](#)



Le dispositif « voisins vigilants/mairie vigilante » est un moyen parmi d'autres d'améliorer l'incivilité des cambriolages. Il renforce également le contact et les échanges au sein d'un quartier, crée un lien social entre les habitants.

Créé en juin 2016 sur la commune, il est en pleine croissance et compte de plus en plus d'adeptes de la citoyenneté active et de l'entraide entre voisins.

La commune a été sectorisée en 6 communautés de voisins vigilants.

- Crépin
- Le quartier centre
- Creuzier Sud
- Laudemarière
- La Viala les Fleurs
- Boutiron Rhue

Ces communautés fondées sur le principe de solidarité sont animées par un esprit civique et respectueux et permettent le partage d'informations instantanées entre la municipalité et ses concitoyens très rapidement.

Inscrivez-vous sur

<https://www.voisinsvigilants.org/>

C'est simple et gratuit !

Vous aurez toutes les informations utiles de la mairie en temps réel sur votre téléphone portable ainsi que les alertes de votre communauté de voisins.

Si vous n'avez pas internet, pas de panique ! Il suffit qu'une personne de votre entourage fasse la démarche de vous inscrire sur le site et vous pourrez ensuite envoyer des alertes et en recevoir uniquement grâce à votre téléphone portable.

Enregistrez dès maintenant le numéro **06 47 49 26 26** (non surtaxé) qui vous permettra d'**envoyer des alertes UNIQUEMENT par SMS** (s'inscrire avant sur la plateforme voisins vigilants) qui seront reçues instantanément par tous les voisins vigilants de votre quartier et par votre mairie



DÉCOUVRIR

LA MAIRIE

ÉCONOMIE

URBANISME

SPORT

VIE QUOTIDIEN

[Accueil](#) | [La mairie](#) | [La sécurité](#) | [Voisins vigilants](#)



VOISINS VIGILANTS

Améliorer la sécurité par le biais de l'information et de l'entraide



En avril 2015, nous avons organisé notre première réunion de quartier au Pin Rolland pour inciter les résidents à s'inscrire à « www.voisinsvigilants.org ». Depuis nous avons eu d'autres réunions d'informations au village et à Pin Rolland/Marégau.

Cette démarche vient en complément de la création d'un poste de police Municipale au Pin Rolland et de la vidéo protection.

Mairie Vigilante nous permet de gérer l'ensemble du dispositif Voisins Vigilants. Nous avons une vision globale de l'activité des Voisins Vigilants présents sur la commune.

Le développement de rapports de voisinage est un facteur important de la lutte contre les cambriolages, les démarchages abusifs et les escroqueries. L'attention de chacun dans son quartier peut aider à prévenir l'action des malfaiteurs et faciliter l'intervention de la police

Cette chaîne de vigilance est mise en place à l'initiative des citoyens, dans un but de dissuasion. Le rôle des « Voisins vigilants » consiste à échanger avec les habitants de leur quartier, à rester attentifs à leur environnement. La Ville se positionne ainsi comme pivot du dispositif.

La police municipale fera circuler les flux d'informations en sélectionnant, avec les référents, celles qui nécessitent d'être relayées au sein des quartiers. En fonction de leur teneur, la police nationale sera alertée.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Police Municipale, Police Nationale et



MAIRIE & SERVICES

◆ VOISINS VIGILANTS

Le dispositif "voisins vigilants" a été **mis en place en 2010**. Une étroite collaboration entre la gendarmerie, les présidents de quartier, et les habitants rend cette initiative très efficace.

En pratique, tout habitant ayant vu un évènement suspect ou anormal **contacte la gendarmerie** pour le signaler. La gendarmerie prend en compte la demande et agit. **Ne prenez pas l'initiative**, seule la gendarmerie est habilitée à intervenir.



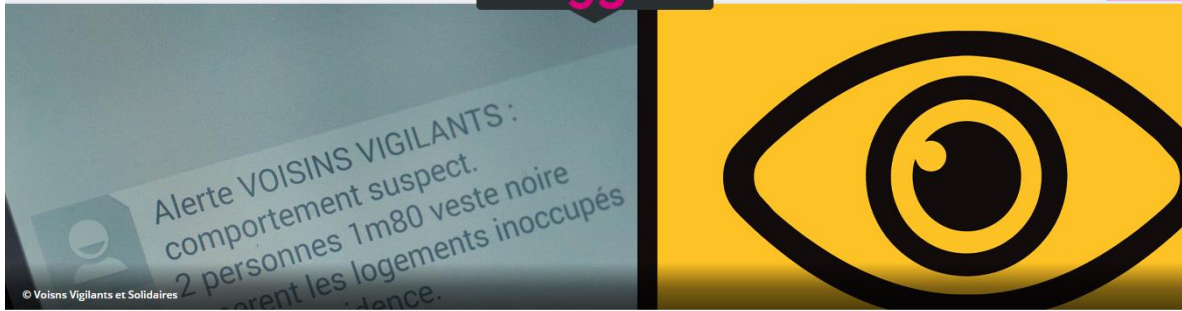
Une stratégie de prévention est conduite par le commandant de la brigade de gendarmerie. **Celui-ci avertit le référent du quartier**, de faits signalés suspects : une voiture, camion ou individus présumés douteux... et prodigue des conseils de sécurité.

Le correspondant de quartier fait suivre ces mises en garde aux riverains ayant adhéré au dispositif. Au-delà de conseils de prévention, une véritable attention est instaurée entre voisins. C'est un geste de solidarité qui crée un dialogue entre les habitants du quartier.

Ce dispositif vient compléter l'opération de gendarmerie "tranquillité vacances", mise en place, pour tout citoyen, commerçant ou patron d'entreprise qui s'absente ou part en congés. Une simple visite à la gendarmerie pour signaler votre absence, permet aux gendarmes de mieux surveiller votre habitation dans le cadre de leurs missions et patrouilles habituelles.

Gendarmerie :

> Av. Maréchal de Lattre de Tassigny



Publié le 13 avril 2021 - Mis à jour le 13 avril 2021

La Municipalité franchit une nouvelle étape en ce début avril, en faveur de la protection et du bien vivre de ses habitants, avec le lancement du dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires. Une quinzaine de panneaux signalétiques seront installés dans différents endroits stratégiques de la commune.



[S'y rendre](#)

POLICE MUNICIPALE

97 rue de Paris
95350 Saint-Brice-sous-Forêt

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél : 01 34 29 42 17

Mobile : 06 30 10 02 30

Complémentaire aux actions engagées par la Ville pour renforcer la sécurité et le vivre-ensemble, l'objectif de ce nouvel outil est de mettre en relation les habitants d'un même quartier, la Mairie et la police municipale pour prévenir la délinquance et contribuer à l'amélioration du cadre de vie, mais pas seulement. En effet, cette plateforme propose aussi aux voisins de renforcer leurs échanges sur des besoins du quotidien, en toute bienveillance, transparence et dans le respect de leur vie privée.

Quels objectifs ?

- Accroître la prévention dans chaque quartier avec un outil simple.
- Développer l'entraide et le lien social, dans chaque quartier.
- Améliorer l'action et la réactivité des forces de sécurité.
- S'informer facilement sur des faits commis ou des événements inhabituels.

Un outil mis en place avec les habitants et les commerçants

Le territoire communal a été découpé en dix secteurs. Chacun correspond à un quartier : Clos, Grand Park, Kauffman (Les Constellations), Plante-Gare, Rougemonts, Village...

À cela, s'ajoute celle des commerçants.

Mise en place avec le concours de Saint-Briciens, la plateforme affiche plus de 160 habitants inscrits, depuis son lancement le 8 avril. Chaque jour, une trentaine de Saint-Briciennes et Saint-Briciens rejoignent le dispositif.



MAIRIE VIGILANTE

Ville de Marolles-en-Brie > Vivre > Tranquillité > Mairie vigilante

La commune est adhérente au dispositif « Mairie Vigilante » qui s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de prévention qui invite les Marollais à devenir des « Voisins Vigilants et Solidaires ».

— COMMENT ÇA MARCHE ?

— POURQUOI ET COMMENT DEVENIR VOISINS VIGILANT ?

— VOISINS VIGILANTS, C'EST QUOI ?

— MAROLLES, MAIRIE VIGILANTE

COMMENT ÇA MARCHE ?

En s'inscrivant sur le site www.voisinsvigilants.org, chaque Marollais pourra signaler une situation inhabituelle dans son quartier (démarchage suspecte, tentative de cambriolage, ...) avec un simple envoi de SMS (gratuit) au 06 47 49 26 26. Automatiquement, l'information sera relayée auprès de ses voisins inscrits également au dispositif, ainsi qu'à la Mairie.



VOISINS VIGILANTS, C'EST QUOI ?

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à -40 % par an.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre la Mairie, la Police et les Voisins Vigilants.

Le but est de former un maillage de personnes volontaires dans tous les quartiers de Marolles, afin d'assurer une vigilance passive sur des déplacements ou comportements suspects. Tout ceci dans le respect de la vie privée des habitants bien sûr : cette chaîne de vigilance est mise en place, avant tout, dans un but de dissuasion.

POURQUOI ET COMMENT DEVENIR VOISINS VIGILANT ?

Devenir Voisin Vigilant, c'est aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage. C'est partager des valeurs de solidarité et de cohésion avec ses voisins. C'est aussi signer un contrat moral avec eux pour lutter efficacement contre toute sorte d'agressions et en particulier les cambriolages.

En devenant un Voisin Vigilant, vous protégez aussi votre cadre de vie et votre famille.

Votre rôle est de veiller et d'alerter : en aucun cas, un Voisin Vigilant ne surveille. Il s'agit uniquement de repérer et de signaler toute situation inhabituelle dans votre quartier.

Par ailleurs, un Voisin Vigilant ne remplace pas les forces de l'ordre.

Il envoie une alerte sur la plate-forme internet officielle pour informer sur un événement susceptible de menacer la sécurité de ses voisins ou de leurs biens.

Pour devenir Voisin Vigilant, c'est très simple ! Il suffit de s'inscrire sur la plate-forme Voisins Vigilants www.voisinsvigilants.org, site internet communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.

Votre inscription vous permettra de rejoindre ou de créer une communauté de Voisins Vigilants.

Ainsi, vous pourrez partager entre autres vos dates de départ en vacances, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins, ou encore, envoyer des alertes que la mairie et les Voisins Vigilants recevront et qui permettront de prendre toutes les mesures nécessaires.

MAROLLES, MAIRIE VIGILANTE

La Mairie a fait le choix Mairie Vigilante. À ce titre, elle peut recevoir, en temps réel, les alertes publiées sur la plate-forme par les Voisins Vigilants.


Elle a également la possibilité de communiquer avec les Marollais sur tous types de risques ou de désagréments (cambriolages, inondations, etc.).

En plus de pouvoir informer rapidement les administrés, la mairie pourra augmenter la réactivité de ses services grâce à la réception en temps réel de toutes les alertes des Voisins Vigilants.

Enfin, en tant que Mairie Vigilante, la ville s'engage à installer les panneaux signalétiques Voisins Vigilants aux entrées de la commune, ainsi que dans les quartiers.

La Mairie a proposé une répartition par quartier pour faciliter le développement des communautés de Voisins Vigilants.

Vous les découvrirez en détail sur la plate-forme.



**Mairie de
LOVAGNY**

PLAN LOCAL D'URBANISME


PPRM, RISQUES MINIERS

URBANISME

REGLEMENTATIONS DIVERSES

LA BOITE A LIVRES

Place de l'Eglise



LOVAGNY

BON A SAVOIR...

[La baignade dans le Fier est strictement INTERDITE](#)

[Lutte contre l'influenza aviaire](#)

[Fiche recensement à retourner grippe aviaire](#)

[Le déploiement de la fibre à Lovagny](#)


▼ Parutions municipales


▼ Revues de presse

▼ Les Tout-petits

▼ Autour de l'école

▼ Nos Aînés






En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif **VOISINS VIGILANTS**® rétablit confiance et sérénité au sein de nos communes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à - 40% par an.

Le conseil municipal de Lovagny a décidé d'adhérer au dispositif en devenant MAIRIE VIGILANTE.

Il est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Gendarmerie et Voisins Vigilants. Il permettra, nous l'espérons, d'établir des relations de proximité et de confiance et de rendre notre commune encore plus agréable à vivre.

Des panneaux ont été installés sur Lovagny.

Vous pouvez vous inscrire sur le site



Votre inscription est gratuite, l'adhésion annuelle est prise en charge par la commune.

Saint-Georges-des-Coteaux


[VIE MUNICIPALE](#)
[DÉMARCHES](#)
[ENFANCE – JEUNESSE](#)
[ECONOMIE – SOCIAL](#)
[CULTURE – LOISI](#)
[Accueil](#) » [Infos pratiques](#) » [Voisins vigilants et solidaires](#)

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

La commune de Saint Georges des Coteaux est maintenant membre du réseau «Voisins Vigilants et Solidaires» qui permet la diffusion d'alertes au sein de communautés basées sur la proximité. Une dynamique que la mairie souhaite soutenir et développer pour préserver ensemble notre cadre de vie.

La plateforme communautaire Voisins Vigilants et Solidaires met en relation les habitants d'un même quartier désireux de lutter ensemble contre l'insécurité. En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes ; dans les villes ayant adhéré au dispositif, leur nombre a baissé de 20 à 40 %, grâce aux liens privilégiés créés entre la Mairie, les forces de l'ordre et les voisins vigilants.

[Comment ça marche](#)

Une fois inscrit, votre rôle principal consiste à veiller et alerter. Il s'agit d'une vigilance passive, les voisins ne se substituant pas à la police. Vous constatez un événement inhabituel ou une personne suspecte ? Envoyez une alerte depuis votre téléphone. Elle sera transmise par SMS ou par mail aux autres voisins, mais également à la Mairie, permettant d'accroître la réactivité et l'efficacité des actions qu'ils mènent en matière de tranquillité publique. Vous pouvez également partager vos dates de départ en vacances avec vos voisins pour partir sereinement, publier des annonces ou encore faire connaissance avec les membres de votre communauté. Basé sur la convivialité, l'entraide et la solidarité, le site vous permettra de vous construire un cadre de vie agréable et serein.

[Comme s'inscrire ?](#)

L'inscription est simple et gratuite. Rendez-vous depuis votre ordinateur personnel, à votre domicile, sur le site www.voisinsvigilants.org. Pour plus de sécurité, votre inscription sera vérifiée et validée. Pour recevoir des alertes par SMS, vous devrez indiquer votre numéro de téléphone, mais pourrez ensuite choisir de le masquer. Vous n'avez pas accès à internet ? Demandez à une personne de votre entourage de vous inscrire pour pouvoir envoyer des alertes ou en recevoir sur votre téléphone portable. Le dispositif prévoit également une inscription particulière pour les seniors dont les enfants ou les proches veulent recevoir les alertes.



Accueil

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES
Le site web sécurisé pour votre voisinage

Marcilly-la-campagne a rejoint le réseau « Mairie Vigilante »
Inscrivez-vous sur la plateforme dédiée,
ou rendez-vous en mairie

Voisinsvigilants.org met en relation les habitants d'un même quartier, village pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages et améliorer leur cadre de vie de manière simple et gratuite.

- 1 000 000 foyers inscrits sur le site www.voisinsvigilants.org
- 600 Mairies émettent et reçoivent les alertes
- Les autocollants et panneaux dissuadent les cambrioleurs

-40% de cambriolages par an*
* Chiffres officiels du Ministère de l'Intérieur

www.voisinsvigilants.org

100% gratuit

SYSTÈME D'ALERTE SMS
Informez et soyez informé par vos voisins de tout événement suspect par simple SMS

En plus du système d'alerte SMS, vous aurez accès aux coordonnées de vos voisins, vous pourrez publier des petites annonces, organiser des événements, envoyer des messages ciblés à certains de vos voisins...

+ de sécurité, + de convivialité dans votre voisinage

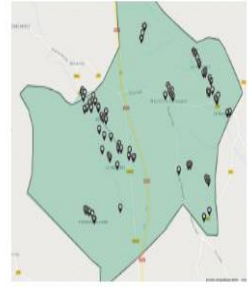
DEVENEZ VOISIN VIGILANT ET SOLIDAIRE

- 1 Je me rends sur le site : www.voisinsvigilants.org
- 2 Je saisis mon adresse postale et mon adresse e-mail
- 3 Je me rends à la Mairie
- 4 Je rejoins la communauté Voisins Vigilants et Solidaires de mon quartier
- 5 Je suis alerté par mes voisins ou par la Mairie dès qu'un événement se produit près de mon domicile

www.voisinsvigilants.org

100% gratuit

Situation au 9 mai 2021 - 90 foyers inscrits avec le début d'un réel maillage de la commune



POUR VOUS INSCRIRE

Vous êtes ici : Accueil > Sécurité > Voisins vigilants



Voisins vigilants



Le mode de fonctionnement du dispositif « voisins vigilants » regroupe un petit nombre de résidents d'un même secteur. Seul le commissariat de police qui assure cette mission de service public est décisionnaire pour sa mise en service. Retenons également que le concept « voisins vigilants » importé des Etats-Unis au début des années 2000, concerne principalement les secteurs pavillonnaires, où par définition

les intrusions malveillantes sont plus difficiles à contrôler. Sans se substituer aux forces de l'ordre, un voisin référent dispose d'un contact direct et permanent avec les fonctionnaires du commissariat, afin de signaler immédiatement tout mouvement suspect dans son quartier, assurant ainsi une intervention rapide des policiers et une efficacité renforcée.

Le panneau d'information sur fond jaune marquant les zones placées sous cette surveillance, constitue lui aussi un avertissement clair pour celles et ceux qui auraient l'intention de commettre un acte répréhensible.

SÉCURITÉ

VIDÉO-PROTECTION

PROTECTION DES MINEURS

RAPPELS À L'ORDRE

MÉDIATION - COORDINATION

STRATÉGIE TERRITORIALE

RISQUES MAJEURS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DICRIM

VOISINS VIGILANTS

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

COMMERCE ET SÉCURITÉ





Voisins vigilants : je m'inscris !



Voisins vigilants : je m'inscris !

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants rétablit confiance et sérénité au sein de des communes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à -40% par an. C'est pour cette raison que la ville de Cogolin a adopté le dispositif en devenant Mairie Vigilante.

Voisins vigilants, qu'est-ce que c'est ?

La plateforme Voisins Vigilants est un [site web communautaire](#) (également décliné en application pour smartphones) permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier grâce à un simple téléphone portable afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite. Ce dispositif permet de créer des liens privilégiés entre Mairie, Police Municipale, Police Nationale, Gendarmerie et Voisins Vigilants.

Devenir Voisin Vigilant, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage. Ainsi, vous pourrez partager entre autres publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins. Ou encore, envoyer des alertes que la mairie et les Voisins Vigilants recevront et qui permettront de prendre les mesures nécessaires en cas de phénomène anormal (une voiture qui rôde, etc.). Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité seront les valeurs essentielles de votre communauté.

Si vous n'avez pas internet, pas de panique ! Il suffit qu'une personne de votre entourage fasse la démarche de vous inscrire sur le site et vous pourrez ensuite envoyer des alertes et en recevoir uniquement grâce à votre téléphone portable. Enregistrez dès maintenant le numéro 06 47 49 26 26 (non surtaxé) qui vous permettra d'envoyer des alertes directement par SMS qui seront reçues instantanément par tous les voisins vigilants de votre quartier et par votre mairie.

Voisins vigilants à Cogolin

À Cogolin, le dispositif compte pour l'instant une soixantaine de voisins vigilants répartis en 9 zones dites « communautés » (Bas Cogolin, Centre ville, extérieur zone artisanale, Cogolin hauteurs, Vallée de la Môle, Front de mer, Collobrières, Trémouriers).

Sommaire

[Voisins vigilants, qu'est-ce que c'est ?](#)

[Voisins vigilants à cogolin](#)

[Comment s'inscrire ?](#)

Actualités

[Enquête sur vos habitudes de consommation](#)

[Bateaux verts : pass résident](#)

[Lutte contre les moustiques](#)

[Un nouveau club enfants sur la plage](#)

[Service d'aide aux personnes isolées](#)



Je recherche



Ma Mairie

Sécurité et
préventionDispositif Voisins
vigilants

Dispositif Voisins vigilants

LA MUNICIPALITÉ A ADHÉRÉ AU DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS.

VOISINS VIGILANTS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Inspiré d'un concept anglo-saxon, le dispositif existe en France depuis 2007. Dans notre pays, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. Le dispositif Voisins vigilants consiste à inciter les habitants d'une commune à adopter une attitude vigilante face aux cambriolages et aux incivilités.

Ainsi, lorsqu'un événement anormal est constaté, les habitants préviennent le ou les référents Voisins vigilants du secteur, en lien avec les forces de l'ordre. Attention, il ne s'agit pas de surveiller mais de veiller à son quartier !

Voisins vigilants, c'est aussi une bonne occasion de mieux connaître son voisinage, de créer des moments de convivialité et participer à la bonne entente d'un quartier.

La Municipalité a donc décidé d'adhérer à ce système et le Conseil Municipal (du 4 avril 2018), a voté pour à l'unanimité.

A Gravelines, chaque quartier sera divisé en secteur et toute personne souhaitant devenir référent de son secteur peut se manifester à la Police Municipale. Un rendez-vous est alors établi afin d'expliquer la démarche.

POURQUOI DEVENIR VOISINS VIGILANTS ?

- Réduire efficacement l'insécurité : dans les quartiers Voisins vigilants, on constate une baisse de 40% des cambriolages par an.
- Etre rassuré lors de vos déplacements ou vacances.
- Aider la Police Municipale et la Police Nationale à intervenir plus rapidement et efficacement.
- Informer et être informé de tout événement suspect : restez connecté à la vie de votre quartier et communiquez instantanément avec un voisin ou la Police Municipale.

DEVENIR VOISIN VIGILANT VOUS INTÉRESSE ?

N'hésitez pas à vous rendre sur www.voisinsvigilants.org. La démarche vous sera alors expliquée en détails.

En
clie



MA VILLE

CADRE DE VIE

VIE SOCIALE

ECONOMIE & EMPLOI

JEUNESSE

LOISIRS

VOUS ÊTES...?

Actualités

- Travaux
- Stationnement et parkings
- Mobilités durables
- Transports
- EcoQuartier des Bergères
- Prévention / Sécurité
- Urbanisme
- Habitat
- Permis de louer
- Meublé de tourisme
- Gestion des déchets
- Parcs et jardins
- Puteaux ville verte et fleurie
- Développement durable
- Point d'accès wifi
- Cimetières
- Lieux de culte
- Smart City
- Applications Ville

Accès rapide

- ÉcoQuartier3D
- Les bébés de Puteaux
- ZenBus
- Objets perdus
- Résultats sportifs
- Médiathèques
- Puteaux Culture
- Cinéma
- Puteaux & ses artistes
- Puteaux Famille
- Artothèque
- Écoquartier
- Archives
- Écrire au Maire
- Agenda

Accueil / Cadre de vie / Actualités / Voisins vigilants à Puteaux

Voisins vigilants à Puteaux

13 juillet 2016

Plus que jamais, la sécurité est l'affaire de chacun d'entre nous et une priorité pour la ville. Pour cette raison, Puteaux adhère au réseau Voisins vigilants.



En rejoignant cette communauté de voisins de quartier, vous contribuez à faire de Puteaux une ville sûre où il fait bon vivre.

En France, un cambriolage a lieu, en moyenne, toutes les 90 secondes. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants rétablit confiance et sérénité. Dans les quartiers Voisins Vigilants, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à -40 % par an.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre la Mairie, la Police municipale et les Voisins Vigilants. Le but est de former un maillage de personnes volontaires dans tous les quartiers de Puteaux afin d'assurer une vigilance passive sur des déplacements ou comportements suspects.

Tout ceci dans le respect de la vie privée des habitants bien sûr. Cette chaîne de vigilance est mise en place, avant tout, dans un but de dissuasion.

Devenir Voisin Vigilant, c'est partager des valeurs de solidarité, de partage et de cohésion avec ses voisins. C'est aussi signer un contrat moral avec eux pour lutter efficacement contre toutes sortes d'agressions et en particulier les cambriolages. C'est enfin protéger votre cadre de vie et votre famille.

En tant que Voisin Vigilant, votre rôle principal est de veiller et d'alerter. Attention, un Voisin Vigilant veille mais en aucun cas ne surveille. Le but n'est pas d'épier les moindres faits et gestes. Il s'agit uniquement de repérer et de signaler toute situation inhabituelle dans votre quartier. Un Voisin Vigilant ne remplace pas les forces de l'ordre. Il poste une alerte sur la plateforme

Internet officielle www.voisinsvigilants.org pour signaler les événements susceptibles de menacer la sécurité de ses voisins ou de leurs biens. En cas d'urgence, il peut même, comme tout citoyen, contacter directement les forces de l'ordre.

Accessible à tous, il suffit d'avoir un téléphone portable pour émettre gratuitement et recevoir les alertes sms en direct. Un système d'alertes par sms et par email permet à tous les Voisins Vigilants d'alerter facilement et rapidement toute la communauté ainsi que la Police municipale.

Le référent Voisins Vigilants est le maillon central du dispositif. C'est lui qui recrute et anime sa communauté. Interlocuteur privilégié de ses voisins, de la Police municipale et de la Mairie, il dispose de droits et d'outils spécifiques. Puteaux, vos référents sont vos conseillers de quartiers.



Téléchargez l'affiche Voisins Vigilants pour l'accrocher dans votre hall d'immeuble 2,21 MB

LES RÉFÉRENTS

BERGÈRES / MOULIN	COLLINE	CENTRE VILLE	DÉFENSE	VIEUX PUTEAUX
 Aissatou THIAM	 Lydia PINSARD	 Michel ROLLINAT	 Valérie LAUDE	 Jacqueline BIANCONI
 Akila NASRI	 Janine GODAT	 Eric SZATKOWSKI	 Danny GOUIN	
 Jean-Pierre COUSTENOBLE				
ROSIERS	LORILLEUX	FRONT DE SEINE / BELLINI	PRESSEUSE / RIVES DE SEINE	RÉPUBLIQUE
 Samia BELBOUAB	 Suzanne COUPEZ	 Thierry GROU	 Caroline GEANHAN	 Patricia VALENTINI
 Anissa BENALI	 Chantal LABORDA			
 Robert JOBAUX				

Twitter

Partager

Voisins vigilants

Depuis 2013, la Municipalité a installé le dispositif de participation citoyenne appelé "Voisins Vigilants". Structurée par secteurs d'habitations, cette organisation repose sur l'action bénévoles de voisins référents et de voisins vigilants.

Grâce à cette solidarité et à une relation organisée avec la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale, la lutte contre les cambriolages et certaines incivilités est plus efficace.

Ce dispositif est générateur de sécurité, de tranquillité et de lien social. Sur la commune, il couvre déjà une quinzaine de quartiers et d'autres sont à venir.

Pour rejoindre ce dispositif et devenir vous-même voisin vigilant, il vous suffit de remplir le coupon en dernière page et le retourner en Mairie - Cabinet du Maire, Centre administratif Jacques Broz, 31 rue de Milly, 91540 Mennecey.

Lire aussi

- > Police municipale
- > Prévention routière
- > Le CLSPD
- > Opération tranquillité vacances
- > La Gendarmerie vous informe

PROTÉGEZ VOUS ET LES AUTRES

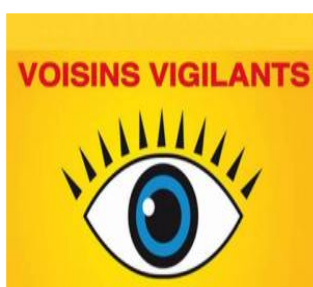
Depuis 2013, la Municipalité a installé le dispositif de participation citoyenne appelé "Voisins Vigilants". Structurée par secteurs d'habitations, cette organisation repose sur l'action bénévoles de voisins référents et de voisins vigilants.

Grâce à cette solidarité et à une relation organisée avec la **Police Municipale** et la **Gendarmerie Nationale**, la lutte contre les cambriolages et certaines incivilités est plus efficace.

Ce dispositif est générateur de **sécurité**, de **tranquillité** et de **lien social**. Sur la commune, il couvre déjà une quinzaine de quartiers et d'autres sont à venir.

Pour rejoindre ce dispositif et devenir vous-même voisin vigilant, il vous suffit de remplir le coupon en dernière page et le retourner en Mairie - Cabinet du Maire, **Centre administratif Jacques Broz, 31 rue de Milly, 91540 Mennecey.**

Voisins vigilants



En 2016, Lèves a été la première ville du département située en zone police à signer le « protocole de participation citoyenne », plus connu sous le nom de « voisins vigilants ».

Le but est de compléter le dispositif des caméras par une surveillance humaine accrue. L'intérêt de la surveillance humaine c'est d'être mobile et discrète, donc efficace pour la politique locale de lutte contre le cambriolage et la délinquance de proximité.

Les volontaires sont recensés et formés afin d'aider à la tranquillité de tous, en lien avec la police municipale et la police nationale. Ils ont également pour mission de collecter les informations pouvant orienter le travail des services de police telles que le signalement de rôdeurs, de voitures suspectes, ou de phénomènes d'incivilités récurrents, etc.

La ville de Lèves recrute autant de voisins vigilants que de personnes volontaires ! Pour être efficace nous devons créer un maillage sur toute la commune.

Contact : Lionel Lecointre, conseiller municipal délégué en charge de la sécurité

Lionel.lecointre@leves.fr / 06 18 21 59 61

Le Parisien

Nom de la source

Le Parisien

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Paris, Île-de-France, France

Mercredi 11 juillet 2001

Le Parisien • p. 2 • 306 mots

A Rueil, le maire appelle les habitants à s'autosurveiller

Frédéric Mouchon

SURVEILLEZ-VOUS les uns les autres. C'est le nouveau credo du maire de Rueil. Pour prévenir les infractions commises pendant les vacances, Jacques Baumel a décidé de faire de la sécurité l'affaire de tous cet été en appelant les habitants à l'autosurveillance. Outre le renforcement des patrouilles policières, le député RPR recommande aux habitants d'« ouvrir l'œil » et d'« alerter le commissariat » en cas d'événements suspects. « Le plan de sécurité estival mis en place par la mairie n'exclut pas la surveillance spontanée et permanente que peuvent assurer dans une rue ou dans une résidence les voisins et voisins restés à Rueil, susceptibles s'il le faut d'appeler la police sans hésiter », explique l'élu.

Une initiative diversement appréciée

Une initiative diversement appréciée à Rueil. « Il peut y avoir un risque moral de transformer certains citoyens en délateurs, estime Thierry Saussez, opposant divers droite du maire aux dernières municipales. Mais je crois surtout qu'il revient aux autorités compétentes de faire ce travail et qu'on ne doit pas faire prendre un risque aux habitants en leur faisant jouer un rôle qui n'est pas le leur. » Jean-Pierre Favennec, le président du groupe socialiste au conseil municipal, est lui aussi partagé : « Sur le principe, je ne suis pas contre une certaine atten-

tion et une certaine vigilance de la part des habitants. Mais à condition que tout cela soit parfaitement contrôlé et qu'il n'y ait pas de débordements. » « Il ne s'agit pas du tout de mettre en place une milice privée ni de faire de la délation, rétorque Jacques Baumel, mais simplement d'associer la population à sa propre sécurité. C'est purement de la citoyenneté et le processus sera d'ailleurs contrôlé très sérieusement pour éviter tout dérapage. » Pour Patrick Ollier, maire adjoint chargé de la politique générale de la ville, « si l'on veut lutter contre l'insécurité, il faut imaginer des moyens pour mieux sensibiliser et faire participer la population ». A partir de la rentrée, ce principe de « voisins vigilants » devrait d'ailleurs être pérennisé avec la mise en place d'un système de numéro vert permettant aux habitants d'avoir une liaison directe avec la police municipale s'ils constatent, par exemple, un cambriolage. Une méthode que le maire a directement importée des États-Unis. Outre cette mesure symbolique, la municipalité a décidé de renouveler cette année encore son plan de sécurité estival jusqu'au 15 septembre. Outre la participation de la police nationale et de la police municipale, les gardiens de square et les agents de prévention de la ville sont également mobilisés.

© 2001 Le Parisien. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PuDi Certificat créé le 18 mai 2021 à l'Université Lumière Lyon 2 à des fins de visualisation personnelle et temporaire.
www.2004711-PA-2241986

EUROPRESSE
www.europresse.com

Ce document est réservé à l'usage exclusif de l'utilisateur désigné par Université Lumière-Lyon-2 et ne peut faire l'objet d'aucune autre utilisation ou diffusion auprès de tiers. • Tous droits réservés • Service fourni par CEDROM-SNI Inc.



LE FIGARO

Nom de la source

Le Figaro

Type de source

Presse - Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Mercredi 8 août 2001

Le Figaro • no. 17727 • p. 8 • 557 mots

DÉLINQUANCE Une unité de cavaliers et des « voisins vigilants » pour doper la police municipale

Des méthodes à l'américaine pour la sécurité de Rueil-Malmaison

Cyril HOFSTEIN

Dressée sur ses étriers, Christèle inspecte lentement les fenêtres et les portes des hautes maisons qui bordent la voie piétonnière. Comme elle, cinq autres cavaliers recrutés par la mairie de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) patrouillent chaque jour, dans le cadre de l'opération « sécurité vacances », pour surveiller les résidences des quelque mille habitants de la commune qui en ont fait la demande.

« Nous avons un net avantage sur les piétons, explique-t-elle en souriant. Montés sur nos chevaux, nous pouvons en effet regarder par-dessus les murs et les haies, sans pénétrer directement chez les gens. En temps normal nos missions consistent surtout à surveiller les 500 hectares de forêts et d'espaces verts de Rueil-Malmaison. Mais avec les vacances, nos patrouilles se diversifient. »

Pour le moment, ces cavaliers sont des contractuels placés sous le régime des emplois jeunes. Mais la Ville entend leur proposer de passer prochainement le concours nécessaire à leur entrée dans la police municipale. Une démarche qui s'inscrit dans le processus de renforcement de la sécurité voulue par le maire (RPR), Jacques Baumel, pour son sixième mandat à la tête de la municipalité.

Six cavaliers surveillent les résidences des quelque mille habitants de la commune qui en ont fait la demande. Ils peuvent ainsi regarder par-dessus les murs et les haies.

En plus des cinquante-cinq hommes de la police municipale et des cent trente policiers nationaux qui assurent au quotidien la sécurité des Rueillois, dans le cadre du contrat local de sécurité, la Ville a déjà titularisé sept « médiateurs de rue » et mis en place un corps d'agents de prévention », dont l'uniforme de couleur « amarante » ne passe pas inaperçu. Destinés en particulier à la surveillance des sorties d'écoles et à l'assistance aux personnes âgées, ces dix hommes et femmes, équipés d'une radio, sont également considérés par la mairie comme les « yeux et les oreilles de Rueil ».

Mais la municipalité ne souhaite pas s'arrêter là. « Nous ne voulons pas que l'insécurité règne à Rueil-Malmaison, lance Jacques Baumel, approuvé par Patrick Ollier, vice-président de l'Assemblée nationale et adjoint spécial chargé de la politique générale de la ville et des finances. En dépit de l'apparente tranquillité qui règne dans la commune, nous pensons qu'il est indispensable de tout faire pour prévenir une montée toujours possible de l'insécurité

© 2001 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PuBli Certifié le 18 mai 2021 à l'Université Lumière Lyon 2 à des fins de consultation personnelle et temporaire.
www.20010668-LF-4732962

Repères

À lire demain

Un Club des petits dejeuners s'implante à Granby



MONTAGNE 23 MA 2003 - LA MATINEE 1598

Météo

Aujourd'hui
max 19 min 5

Demain
max 19 min 9

Loteries

Quotidienne 3
583

Quotidienne 4
7360

Extra
548558

Vendredi
max 19 min 11

Index

Agenda	page 33
À ne pas répéter	page 22
Horoscope	page 33
Décès	page 32
Économie	pages 24-25
Jeux	page 35
Opinion	page 18
Petites annonces	page 27
Sports	page 36
Statistiques	page 36

Pour nous joindre

Numéro général 375-4555
Les Petites annonces 375-8888
Événements sportifs 375-6081
Ses modalités (gratuit) #15000P

Télécopieurs

Rédaction 777-4865
Publicité 777-7221
Petites annonces 375-2195

Internet

Rédaction redaction@lavoiedest.qc.ca
Publicité publicite@lavoiedest.qc.ca

Prix du journal à la semaine
(tous les jours) **Librairie**
par exemplaire 3,85 \$
par trimestre 4,15 \$

La Voie de l'Est 76, rue Duflour
Granby, Q1G 3K4

Le Réseau de la Voie de l'Est est un organisme à but non lucratif.
Le Réseau de la Voie de l'Est est un organisme à but non lucratif.
Le Réseau de la Voie de l'Est est un organisme à but non lucratif.

ACTUALITÉS

Les pertes dépasseraient 400 000 \$

Beaucoup d'incertitude deux jours après l'incendie au centre-ville

Richard Gosselin
rgosselin@lavoiedest.qc.ca

GRANBY

L'incertitude signe toujours deux jours après l'incendie ayant dévasté un édifice commercial du centre-ville de Granby.

Il est encore, la cause du sinistre demeurant inconnue, tout comme l'évaluation des pertes, d'abord estimées à 400 000 \$, mais qui seront vraisemblablement beaucoup plus élevées.

Paul Pelletier, de la Société des alcools, rencontré devant le commerce, ne savait qu'une chose. «Ce sera ici demain (aujourd'hui), pour le démantèlement de la marchandise.»

Comme le bail prévoit fin l'an prochain, il est possible que les gestionnaires de la SAQ décident de dévancer le déménagement de ce point de service. Entre-temps, les employés ont été transférés au commerce voisin des Galeries. Quant aux bouillottes, même si elles ne sont apparemment pas affectées, il faudra leur faire subir des tests avant de savoir si elles seront remises en vente ou détruites. La SAQ a des normes de qualité très strictes, a conclu M. Pelletier.

Chez l'évaluateur Guy Barbeau, et au centre d'esthétique Derna-Forme, on se croit que l'incendie a pu commencer, on se pose pas de questions: tout est irrémédiablement détruit.

Le centre de prévention du suicide devra renouveler entièrement son matériel



photos Alain Duro

Plus de pertes qu'initialement évalué? Probablement.

et ses locataires, selon son porte-parole, Richard Chagnon.

«Nous sommes actuellement réinstallés pour quelques semaines au cégep et, puisque nous étions inassurés, nous devons de nouveau faire appel à la générosité du public pour poursuivre notre travail. Nous avons besoin de dons de matériel de bureau et d'équipement informatique, chaises, etc. À cet égard, le numéro de téléphone est le 375-4252. Entre-temps, la ligne d'urgence reste inextinguible.»

Fermeture

Du côté du resto-bistro L'Escalier au-

si, c'était l'incertitude. Ses propriétaires ne pourraient évaluer la durée de la fermeture que les travaux de réparation nécessiteront. Dans ce cas, il semble qu'il s'agisse de quelques semaines.

Le propriétaire de l'édifice abritant la SAQ, Guy Nolin, s'est refusé à tout commentaire.

Des spécialistes sont attendus aujourd'hui au milieu des débris, pour tenter de trouver la cause de l'incendie au clair. «Nous n'excluons aucune possibilité, mais nous penchons plus pour le moment vers une cause accidentelle», a indiqué le porte-parole de la SM, Daniel Dion.



Panier à salade

Semer

LAC-BROME (QC) - Un volé de véhicule a fait courir les policiers, mardi soir. Le Cascan qu'il avait volé quelques minutes plus tôt dans la région de Granby a été repéré sur l'autoroute 30, vers 22h30, filant à 140 km/h. Les patrouilles de la SQ l'ont intercepté, mais le conducteur a démissionné en voyant que les policiers sont descendus de leur véhicule. La poursuite s'est aussitôt esclenchée et s'est étirée dans les méandres des chemins secondaires de Lac-Brome. Présent dans les parages, un véhicule de patrouille de la SM Lac-Brome s'est joint à la poursuite. Au terme de huit minutes de poursuite, le hayard a lâché et brusquement que l'auto-patrouille de la SQ l'a percuté à l'arrière



soûllement fait pour mettre ce véhicule hors d'état. Ses occupants n'ont cependant pas été blessés. Les collègues ont poursuivi la chasse, mais ont fini par perdre de vue le hayard, toujours recherché hier.

Des voisins vigilants

Les occupants du 534 Wilby, dans le Canton de Granby, peuvent dire merci au voisinage qui a alerté les pompiers quand un incendie a commencé à dévaster un... matériel, vers 14h hier. La prompt intervention du service des incendies a limité les dégâts à la seule chambre à coucher. Il n'y avait personne dans la maison au moment de l'incendie qu'on croit attribuable à une défectuosité d'une consourette électrique restée branchée.

**TAPIS
PRÉLART
CÉRAMIQUE
BOIS**



**TAPIS
Pit Lallier
ET FILS INC.**



Vente et installation

1054 Denison Est, Granby (chemin Waterloo) 372-4440

L'EXPRESS

Nom de la source

L'Express

Type de source

Presse • Magazines et revues

Périodicité

Hebdomadaire

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Lundi 2 février 2004

L'Express • no. 2744 • p. 76 • 1021 mots

Ordre public

Citoyens délateurs

Cousin Marie

Faire appel à des bénévoles pour signaler à la police les problèmes de leurs quartiers: l'initiative d'un commissaire de Douai o'lémiq. Où æ...rête l'acte civique, où commence la délation?

La délation serait-elle devenue un sport national? A Douai (Nord), le commissaire divisionnaire veut créer des «citoyens relais» pour seconder la police nationale. Bénévoles, ils sont une soixantaine à s'être portés volontaires pour signaler les problèmes de leurs quartiers. Les conducteurs de la RATP, eux, pourraient bientôt déclencher les radars installés dans leur bus par la préfecture de police de Paris. Leur mission? «Flasher» les automobiles stationnées dans les couloirs de circulation. A Chambéry (Savoie), des travailleurs sociaux dénoncent un protocole selon lequel tout éducateur ayant «connaissance de faits constitutifs d'une infraction ou d'une tentative d'infraction pénale» se doit d'avertir sa hiérarchie, qui contactera à son tour les autorités compétentes. Un couple de Moselle est accusé de ne pas avoir dénoncé à la police l'un de ses invités qui, reparti ivre d'un dîner, a provoqué un accident mortel. Au motif que cela instituerait un «devoir de délations», l'avocat général s'est opposé aux poursuites. Mais les juges, eux, ont estimé la plainte recevable: le couple comparaitra prochainement devant le

tribunal correctionnel de Nancy.

Où s'arrête l'acte civique - le devoir de signalement ou l'assistance à personne en danger - et où commence la délation, la dénonciation inspirée par des motifs méprisables? Assiste-t-on, en France, à l'institutionnalisation d'une sorte de devoir civique de délation?

Petit rappel historique. Au VI^e siècle avant Jésus-Christ, le législateur Solon instaurait une justice populaire dans l'antique cité d'Athènes: chaque citoyen était un accusateur potentiel et pouvait poursuivre quiconque commettait un crime. En récompense, il recevait une somme d'argent prélevée sur le montant de la condamnation. Mais l'appât du gain a vite pris le pas sur le sens civique. Pour prévenir ce fléau, le citoyen accusateur fut peu à peu remplacé par le ministère public. Pourtant, de la dénonciation de la présence de Louis XVI à Varennes par le maître des postes Drouot aux comités de surveillance de la Révolution française, en passant par les heures sombres du régime de Vichy, la délation a jalonné l'histoire de France.

Une dénonciation anonyme et officieuse

Aujourd'hui encore, les «corbeaux» ont la part belle dans les faits divers ou les affaires politico-financières. Le cas Executive Life ne vient-il pas de défrayer la chronique grâce à l'intervention - opportune et anonyme - d'un Français

© 2004 L'Express. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi Certifié sans le 18 mai 2021 à Université Lumière Lyon 2 à des fins de circulation personnelle et temporaire.
www.2046200-02-010306

EUROPRESSE

Ce document est réservé à l'usage exclusif de l'utilisateur désigné par Université Lumière Lyon 2 et ne peut faire l'objet d'aucune autre utilisation ou diffusion auprès de tiers. • Tous droits réservés • Service fourni par CEDROM-SNI Inc.



3

« Ils veulent attirer l'attention des autorités »

PHILIPPE ROBERT, directeur de recherches au CNRS



Par

Le 2 octobre 2009 à 07h00

Sociologue spécialisé dans l'étude des délinquances, Philippe Robert est directeur de recherches au CNRS (Cesdip - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales). Il évalue les manifestations d'autodéfense au regard des caractéristiques du travail policier en France et du sentiment d'insécurité.

Ce phénomène de groupes d'autodéfense est-il fréquent ?

Philippe Robert. On observe des vellétés de ce genre. Mais elles sont éphémères. Les gens qui en sont à l'origine souhaitent avant tout faire du bruit pour appeler l'attention des autorités : ils veulent qu'on s'occupe d'eux et de leurs problèmes. Ils s'exaspèrent sur un état de la délinquance, plus ou moins fondé selon les cas. Or cela ne dure pas, d'autant que personne ne le voit d'un bon oeil. Une fois le meurtre ou le préfet arrêté, le groupe s'efface. D'autant qu'on se

Des «voisins vigilants» contre les cambriolages

Par De notre envoyé spécial à Grasse, Christophe Cornevin
Publié le 02/11/2009 à 23:20, mis à jour le 02/11/2009 à 23:21



Le quartier résidentiel de Mouans-Sartoux, dans les Alpes-Maritimes. (Crédits photo : JP Amet / Fedephoto pour Le Figaro)

Formant des chaînes d'alerte reliées à la gendarmerie et aux polices municipales, des riverains s'organisent par centaines sur le terrain.

L'œil bleu stylisé, hérissé de cils pointus, scrute le visiteur dès l'entrée du lotissement propre, aux murs ocre et bordé de pins. Placardé sur les panneaux municipaux, accolé aux plaques des rues, scotché sur les boîtes aux lettres, ce logo évocateur fleurit à l'envi dans le paysage. Son ubiquité est obsédante. Et le texte qui l'accompagne en lettres capitales, sans ambiguïté : «Protection voisins vigilants, en liaison immédiate avec la gendarmerie et la police municipale.» Tout comme les volontaires de trois autres secteurs limitrophes, les habitants du quartier des Bosquets animent la chaîne des quelque 300 «habitants citoyens» regroupés à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) pour alerter la gendarmerie ou la police municipale au moindre signe suspect. Ici comme ailleurs, on se défend d'accoucher d'un «Big Brother» à la française. Tout soupçon de délation déclenche cris d'orfraies et concert de protestations effarouchées.

Régions

Dans le Gers, des voisins pour veiller au grain

800 mots

11 décembre 2009

Sud Ouest

SOUEST

TOUTES

10

Français

Copyright 2009 Sud Ouest All Rights Reserved.

SÉCURITÉ À Mirande, capitale estivale de la country, le dispositif **Voisins vigilants**, lancé par la mairie UMP, vise à lutter contre la délinquance et à retisser le lien social

JEAN-CHARLES GALIACY AVEC MICHEL HAMON

Mobilisation quasi générale. À Mirande, dans le sud du Gers - 3 700 habitants et un fameux festival international de country -, les habitants volontaires sont appelés à la rescousse. Objectif : retisser le lien social, dynamiser le sentiment d'insécurité et aider les forces de l'ordre dans leur lutte contre la délinquance. La sous-préfecture gersoise s'engage dans le dispositif **Voisins vigilants**, un concept fleurissant un peu partout en France mais qui reste, malgré tout, une première dans le Grand Sud-Ouest.

Les stickers ou les panneaux, affichant généralement un œil grand ouvert, n'ont pas encore colonisé les boîtes aux lettres ou l'entrée des quartiers de la commune. Cela ne saurait tarder. Il y a une dizaine de jours, plus de 250 personnes se sont massées dans une salle municipale pour une réunion d'information. 170 formulaires d'adhésion ont été retirés ce soir-là, et une bonne cinquantaine sont déjà revenus à l'hôtel de ville. Apparemment, la population mirandaise répond présent.

L'idée, héritée de la Grande-Bretagne, particulièrement déclinée dans le sud-est de la France depuis 2005, est simple. Des habitants labellisés « **voisins vigilants** » sont chargés de veiller au grain dans leur quartier. Des volets restent désespérément fermés depuis deux jours chez une personne âgée ? Illico, le « voisin vigilant » prévient les autorités. Un camion de déménageurs s'installe curieusement chez un riverain à 3 heures du matin ? Idem. Un groupe d'inconnus aux mines patibulaires débarque dans la rue ? Même réflexe.

Sentiment d'insécurité

Sur les bords de la Baïse, la délinquance ne semble pourtant pas débordante. Cette année, la police municipale compte 126 interventions, et la gendarmerie une cinquantaine de faits délictueux. On est loin de Harlem. « C'est une réflexion que l'on a entamée il y a quelque temps, explique le maire UMP, Pierre Beaudran. Par rapport à une vingtaine d'années en arrière, la délinquance a augmenté. Nous avons pensé à éclairer certaines zones sombres, à installer des caméras de surveillance devant certains bâtiments. Et l'idée de ce dispositif nous a séduits. »

Surtout, la municipalité souhaite endiguer ce sentiment d'insécurité qui hante de nombreux habitants, principalement les personnes âgées. À la compagnie de gendarmerie de Mirande, le commandant Éric Lebas travaille donc depuis plus d'un an sur le projet. Selon lui, c'est tout bénéfique : « C'est transparent, gratuit et cela ne peut apporter qu'une plus-value. Partout où il a été adopté, le dispositif a permis de faire reculer la délinquance et de retisser le lien entre les gens. Même les plaintes pour tapage ou différends entre riverains dégringolent. À chaque fois, c'est le jackpot. » Et le gradé de dresser le portrait-robot du parfait voisin vigilant : un ancien policier ou un gendarme à la retraite.

CES « VOISINS VIGILANTS » QUI FONT POLÉMIQUE

La rédaction, avec Yann Abbeck Le 12/01/2010 à 16:49 | MAJ à 17:49



Enquête sur les "Voisins vigilants". Un dispositif qui fait polémique, mais qui a fait baisser la délinquance de 40% dans les Alpes-Maritimes, à en croire les gendarmes...

Quand vos voisins surveillent votre maison... RMC a mené l'enquête sur les "Voisins vigilants". Le principe : les habitants d'un quartier s'organisent en réseaux et dès qu'ils voient quelque chose qu'ils jugent anormal (voiture, scooter suspects, un inconnu qui traîne...) ils avertissent leur "voisin référent", qui fait remonter l'information aux gendarmes. Un dispositif qui suscite quelques inquiétudes, mais qui aurait fait baisser la délinquance de 40% dans les Alpes-Maritimes, d'après les gendarmes.

« La gendarmerie fait ce qu'elle veut de cette info, précise Philippe Younès, le coordinateur des "Voisins-référents" à Spéracèdes, un village de 1 300 habitants près de Grasse, l'une des premières communes à avoir mis en place ce dispositif il y a trois ans. *Mais elle a des moyens de recoupement, elle.* » Et se voulant rassurant, il ajoute : « *Il n'y a aucune action de type dissuasif ou répressif - qui est du travail de la police -, qui est faite par l'un des membres de "Voisins vigilants". Et si par hasard, il y avait un petit cowboy dans le groupe qui serait apparu, on s'en séparerait, bien évidemment.* »

« Ça me fait penser à une milice »

Aujourd'hui, une cinquantaine de communes des Alpes-Maritimes ont opté pour ce dispositif citoyen de surveillance. Et cette année, de nouvelles villes vont suivre. Mais des voix s'élèvent déjà contre, comme celle de la Ligue des Droits de l'Homme, qui dénonce les risques de dérapages du dispositif. Henri Rossi, vice-président de la section Cannes-Grasses de la Ligue des Droits de l'Homme : « *ils n'osent pas le dire, mais moi ça me fait penser à une milice. Des gens comme ça, qui vont être investis d'un pouvoir qu'ils ne méritent pas et dont ils n'ont pas la véritable formation, ce sont des milices. Il suffit qu'il y ait un abruti dans le lot de ces "Voisins vigilants" et il peut entraîner les pires débordements.* »

« Je préfère ça, plutôt que des pitbulls »

De son côté, Joël Pasquelin, maire UMP de Spéracèdes se félicite des résultats de ce dispositif testé sur sa commune : « *sur les quartiers couverts par ce concept, [il y a eu] une tentative de cambriolage en 2009. Je préfère nettement ce concept à ce que les gens aient des pitbulls, qui risquent d'entraîner des drames beaucoup plus importants ; il vaut mieux diffuser une information ; ça ne fait de mal à personne.* »

LE PROGRÈS

69G Rillieux

rillieux-la-pape; Cambriolages : les « monte-en-l'air passent par les façades

Marien Trompette; et Youssef Lachkhab

537 mots

22 avril 2010

Le Progrès

PROGRS

69 G

14

Français

(c) 2010 Le Progrès.

Entre vendredi soir et lundi, trois cambriolages ont été commis dans des appartements de la Ville nouvelle. Trois vols par effraction dans le même quartier. Alagniers Sud : place Le-Nôtre et avenue de l'Europe.

Et avec le même mode opératoire : les malfrats sont passés par les façades.

À chaque fois, les « monte-en-l'air s'attaquent aux bâtiments par l'arrière. Deux rez-de-chaussée ont été visés, ainsi qu'un logement situé au 2^e étage. Une fois sur le balcon, il leur suffit de forcer un volet ou de casser une porte-fenêtre pour entrer dans l'habitation. Là, ils font main basse sur tout ce qui est facile à revendre : bijoux, matériel hi-fi. Sans oublier les espèces.

« Nous étions partis en week-end. En revenant dimanche soir à 18 heures, on a découvert le cambriolage. L'appartement était en désordre, tous les placards et les buffets étaient ouverts. J'habite ici depuis quinze ans, et c'est la deuxième fois que cela nous arrive. Mes enfants ont très peur, ils veulent que l'on déménage », raconte cette victime, jointe hier.

Des plaintes ont été déposées et la gendarmerie de Rillieux a ouvert une enquête. Tout semble indiquer que les délits auraient été perpétrés par le ou les mêmes individus. Bref, l'affaire est prise au sérieux. D'autant que ces « vols par escalade étaient jusqu'à présent peu répandus sur la Ville nouvelle. « Habituellement, ce sont les zones pavillonnaires les plus touchées », précise le capitaine Philippe Massé, commandant de la brigade. La gendarmerie lance par ailleurs un appel à témoins. Et invite toute personne ayant des informations à contacter les enquêteurs (1) dans les plus brefs délais.

« Les habitants peuvent même témoigner sous couvert d'anonymat », ajoute l'officier.

Car dans le quartier, le climat s'est alourdi ces dernières semaines. Squats, incivilités, trafics... « Cela fait quarante ans que j'habite ici. Et là, ça devient épouvantable. Les jeunes dégradent tout », témoigne cette retraitée.

> NOTE

(1) Brigade de gendarmerie de Rillieux : 04 78 88 95 12

Entre voisins,

faites jouer la solidarité

L'opération s'appelle « **Voisins vigilants** ». Il s'agit d'un rappel de quelques consignes élémentaires de prudence. Lancé par la gendarmerie, ce dispositif a pour objectif de prévenir les cambriolages.

10 :



Nîmes: la première convention "voisins vigilants" en zone gendarmerie

189 mots
23 juin 2010
12:52

[Agence France Presse](#)

AFPFR

Français

Copyright Agence France-Presse, 2010 All reproduction and presentation rights reserved.

Une convention "voisins vigilants", qui vise à associer des habitants à la sécurité dans leur commune, a été signée mercredi à Nîmes, première convention de ce type dans le Gard, mais aussi la première signée en France en zone gendarmerie, a annoncé la préfecture.

La convention a été signée par le préfet du Gard Hugues Bousiges, le procureur de la République de Nîmes Robert Gelli et le maire d'Aujargues, Guy Lamadie.

Le dispositif a pour objectif d'associer les habitants à la sécurité de leur propre environnement et d'accroître l'efficacité de la gendarmerie en lui permettant d'intervenir plus rapidement.

Il s'appuie sur des "voisins référents" qui ont pour mission d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

En revanche, ce dispositif ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie, fait valoir la préfecture, et exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention hors le cas de crimes ou délits flagrants.

Midi Libre

Des voisins très vigilants pour veiller sur 835 âmes

Catherine MILLE

452 mots

24 juin 2010

Midi Libre

MIDLIB

CATALAN; LOZERE; RODEZ; MILLAU; CARCASSONNE; NARBONNE; BEZIERS; ALES; GARD
RHODANIEN; SETE; LUNEL; LODEVE; MONTPELLIER; NIMES

Français

Copyright 2010 Midi Libre All Rights Reserved

Gard Des voisins très vigilants pour veiller sur 835 âmes

LES FAITS Le village gardois, à côté de Sommières, a signé hier la première convention **Voisins vigilants** du Gard. Une première en France en zone gendarmerie « Les **voisins vigilants** ne sont ni des gendarmes auxiliaires, ni des shérifs. Ce sont simplement des citoyens qui s'engagent à être un relais auprès des gendarmes tout en respectant certains principes », prévient le préfet Hugues Bousiges, qui signait hier la première convention

Voisins vigilants du Gard, en présence de Robert Gelli, procureur de la République, de la gendarmerie et du maire de la commune à l'origine de cette initiative, Aujargues. Avec ses 835 habitants, ce petit village proche de Sommières «

n'est pas une des communes les plus impactées par la délinquance, même si 54 crimes et délits y ont été recensés en 2009. Ce qui n'est pas rien rapporté à une population de 835 habitants », souligne le lieutenant-colonel Hebert, commandant en second du Groupement de gendarmerie du Gard, en évoquant une délinquance ordinaire, avec son lot de cambriolages, de vols de voitures, mais avec un fort impact sur les victimes. **Voisins vigilants** vient d'un concept anglo-saxon, institutionnalisant dans un cadre réglementaire la surveillance entre voisins. C'est d'ailleurs pour l'avoir vécue en Angleterre, que Denis Méjean, colonel de l'armée de l'Air en retraite a voulu proposer cette expérience à sa commune. Guy Lamadie, le maire sans étiquettes d'Aujargues, a adhéré à « cette démarche citoyenne ». Concrètement, le dispositif s'appuie donc sur un voisin référent par quartier qui transmet à la gendarmerie d'éventuels faits suspects dont la population aurait été témoin. « Bien évidemment, un témoin d'un flagrant délit appellera directement le 17 », note le procureur. Qui reconnaît qu'il peut « potentiellement exister des dérapages, d'où l'intérêt d'une convention encadrant et structurant l'initiative ». La convention exclut notamment toute patrouille ou intervention directe, la transmission d'information touchant la vie privée ou ayant un caractère politique, raciste, racial ou religieux. «

Dans le village, personne n'a évoqué de risques de délation », remarque le maire qui a organisé une réunion d'information pour ses habitants. « On est sur quelque chose d'un peu exploratoire. On ouvre un sillon », conclut le lieutenant-colonel Hebert. D'autres communes gardoises seraient intéressées. A noter enfin que le village pourra implanter une signalétique « informant les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un domaine où les résidents sont particulièrement vigilants ». Le panneau représente un œil. Grand ouvert...

Catherine MILLE

A Aujargues, la surveillance des habitations entre voisins est désormais réglementée. Photo William TRUFFY

MARCHÉ. Carreau des Célestins. Le marché de quartier du Carreau des Célestins réunit des producteurs locaux depuis plus de 35 ans. Installés désormais place Charles-de-Gaulle et de l'Hôtel-de-Ville, ces producteurs sont présents trois fois par semaine : les dimanches, sur la place De-Gaulle, vers le kiosque de presse ; les mardis et jeudis, la place de l'Hôtel-de-Ville, sur le parvis de la mairie. ■

CARNET

LA MONTAGNE

■ **RÉDACTION.** 04.70.30.11.11. vichy@centrefrance.com et Facebook
Agence ouverte le matin, de 9 à 12 heures, du lundi au vendredi.

■ **ABONNEMENTS.** www.centrefrancelejournal.com, abonnements@centrefrance.com, 0800.96.00.30 (gratuit).

RÉGIE PUBLICITAIRE

Publicité. Vichy ; Tél. 04.70.30.59.59

Petites annonces. Tél. 0825.818.818*. Fax. 04.73.17.30.19.

Avis d'obsèques. Tél. 0825.311.010*. Fax. 04.73.17.31.19.

Annonces légales. Tél. 0826.09.01.02*. Fax. 04.73.17.30.59.

Annonces emploi. Tél. 0826.09.00.26*. Fax. 04.73.17.30.39.

(* 0,18 € TTC/mn. 45, rue du Clos-Four, BP 90124, 63020

Clermont-Ferrand Cedex 2

URGENCES

COMMISSARIAT DE POLICE. Le 17.

GENDARMERIE. Tél. 04.70.30.42.50.

POMPIERS. Appeler le 18.

HÔPITAL. Tél. 04.70.97.33.33.

VIOLENCES FEMMES INFO. 3919.

PROTECTION DES ENFANTS. 119.

VICHY SOLIDAIRES. 0800.70.99.99.

ACCIDENTÉS DE LA ROUTE.

04.70.31.25.50 ou 04.70.98.05.01.

EAU ET ASSAINISSEMENT. Dépannage

24 h/24 ; Tél. 04.70.58.84.30.

GRDF. Dépannage gaz ;

Tél. 0.800.47.33.33.

ENEDIS. Dépannage électricité ;

Tél. 09.726.750.03.

UTILIS

DÉCHÈTERIES DE L'AGGLO.

Charmel : 8 h 30 à 12 heures et

13 h 30 à 16 h 45. 06.84.83.96.04.

Cusset : 8 h 30 à 12 heures et

13 h 30 à 17 heures. 04.70.96.22.61.

Saint-Germain-des-Fossés : 8 h 30 à

12 heures et 13 h 30 à 16 h 45.

06.85.01.72.14.

Saint-Yorre : 8 h 30 à 12 heures et

13 h 30 à 16 h 45. 06.85.01.72.15.

VICHY COMMUNAUTÉ. 9, place

Charles-de-Gaulle ; de 8 h 30 à

12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Tél. 04.70.96.57.00.

Vichy → Vivre sa ville

CONSEIL MUNICIPAL ■ Majorité et opposition ont débattu des outils déployés pour contrer l'insécurité

Une certaine conception du voisinage

En termes d'insécurité, chacun voit midi à sa portée. Du concept de Voisins vigilants à la délation, pour l'opposition de gauche, il n'y a qu'un pas. La majorité municipale, elle, assume « la vigilance citoyenne ».

Matthieu Perrinaud
matthieu.perrinaud@centrefrance.com

Deux heures de séance, hier soir, pour les élus municipaux, dans une ambiance pas vraiment empreinte de l'esprit de Noël.

Après une minute de silence en hommage à l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing, récemment décédé, le conseil a déroulé l'ordre du jour. Le domaine thermal, d'abord, avec un dernier pas vers la cession de l'État à la commune, et un vote unanime (lire ci-dessous).

Mais un thème, surtout, a déchaîné les passions, et réveillé les vieilles antennes idéologiques : l'insécurité. D'un côté une majorité qui assume, de l'autre, une opposition qui agite le chiffon rouge du tout sécuritaire.

« En fait, c'est un business subventionné »

À l'origine, une délibération sur la participation de la Ville au dispositif « Voisins vigilants ». « J'étais assez ignorante de ce dispositif, je l'avoue, alors je me suis documentée, a entamé Isabelle Réchard, conseillère municipale d'opposition (PRG). La porte d'entrée, c'est un site internet avec une couleur asso-



SÉCURITÉ. Le dispositif « Voisins vigilants » a fait débat, hier soir, au conseil municipal. PHOTO D'ILLUSTRATION SYLVAIN NÉRON

ciative. Jusque-là, pourquoi pas. Ça dépend où tout le monde place le curseur de la solidarité. Là où c'est plus discutable, c'est la dimension lucrative de ce site. Le prestataire propose une interface payée par les collectivités, comme la nôtre, en donnant accès aux données qu'il recueille. En fait, c'est un business subventionné ».

Et l'Étne de poursuivre : « L'article 5 nous inquiète, il enjoint de « signaler des comportements suspects ». Entre le signalement et la délation potentielle, je ne sais pas où on place le curseur... »

Jérôme Cury, conseiller municipal de la majorité, délégué aux risques majeurs et aux voisins vigilants, lui a répondu : « Vous posez deux questions, celle des données et celle de la délation.

Pour la première, la société « Voisins vigilants » est conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous n'avons pas de raison de nous en inquiéter. En ce qui concerne la délation, l'organisme se considère comme responsable de son contenu, à la différence des réseaux sociaux. Aujourd'hui, cette plateforme recense 600 mairies, et 1 million de voisins vigilants. Ce n'est pas de la délation, c'est un garde-fou. D'autant que des personnes « physiques » valident chaque nouvelle inscription. »

« Aujourd'hui, à Vichy, la délinquance n'est pas catastrophique, a repris Frédéric Aguilera, maire LR. Mais le phénomène progresse, évolue. Et nous réfléchissons à des mécanismes de prévention à tous les niveaux.

Oui, je n'ai pas de scrupules. Depuis que je suis maire, j'ai décidé l'armement non légal de la police municipale, et je suis extrêmement heureux qu'elle puisse se protéger. Oui, nous continuerons d'augmenter le nombre de caméras de vidéo-protection, qui a déjà été doublé en deux ans. Cela correspond aussi à une attente en termes de tranquillité publique. »

Par ailleurs, « nous travaillons à la création d'un hôtel des polices, sur l'ex-site EDF, avec un centre de supervision urbaine très efficace, a poursuivi l'édile. Tout cela n'est pas l'alpha et l'oméga en termes d'insécurité, mais ce sont des outils. Si vous voyez un faux ouvrier faire le tour du quartier et frapper aux

portes, oui, il faut prévenir la police nationale et municipale. Il ne faut pas d'omerta, mais une solidarité entre voisins. »

Puis Frédéric Aguilera est revenu sur la « délation » : « J'entends bien cette notion. Mais quand j'encourage le voisin d'une famille où la femme ou l'enfant est battu à prévenir la police, on appelle ça de la vigilance citoyenne. Pourquoi faire une différence ? Les Voisins vigilants sont un outil complémentaire qui permet justement de structurer, de filtrer. C'est tout l'inverse de l'image qu'on voudrait lui coller, de surveillance malsaine. Là, il s'agit de vigilance citoyenne. Je n'ai aucun scrupules à faire passer ce dispositif. »

« Il ne faut pas d'omerta, mais une solidarité entre voisins »

À son tour, Mahmoud Farwati, élu d'opposition PS, a interrogé le maire : « Il y a déjà la police, les pompiers, pourquoi financer autre chose ? Il faut investir dans plus de social ! »

« Il y a quelques années, quand nous avons été enlevés et séquestrés avec mon mari, nous aurions aimé, lors du repérage du quartier, avoir des voisins vigilants », a alors lancé la conseillère de la majorité Linda Pellissier, ranimant de douloureux souvenirs. Isabelle Réchard a repris la parole, mais Frédéric Aguilera a coupé court aux débats. La délibération a été votée sans les trois voix de l'opposition de gauche. ■

Midi Libre

Nom de la source

Midi Libre

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Montpellier, Occitanie, France

Lundi 18 janvier 2021

Midi Libre • LUNEL • 206 mots

Le dispositif **Voisins vigilants** mis en place

En application de la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020, la municipalité met en place le dispositif **Voisins vigilants** et solidaires, face à l'augmentation des signalements d'incivilités, et intègre officiellement le réseau de voisinage connecté aux forces de l'ordre. Jean-François Pruvot, conseiller municipal délégué à la coordination des **"Voisins vigilants"** et à la vidéoprotection, précise: «Il s'agit d'une veille collaborative pour assurer une meilleure prévention au sein des quartiers avec notamment la lutte contre la délinquance. La plateforme est également un outil d'entraide aux personnes isolées et de services de proximité entre **voisins** (prêt d'objets, covoiturage, etc.). Les **voisins vigilants** veillent mais ne surveillent pas.» Ce dispositif s'inscrit dans un volet plus large d'actions «sécurité» mises en place au Crès comprenant la vidéoprotection et la "participation citoyenne" proposée par la gendarmerie nationale. L'objectif est de créer des liens privilégiés d'entraide et d'écoute entre la Ville, la police municipale et les **voisins vigilants** volontaires sur la commune pour alerter des cambriolages, incivilités et autres actes malveillants. Vous souhaitez vous inscrire au dispositif? Rendez-vous sur le site www.voisinsvigilants.org. L'inscription est entièrement gratuite pour les Cressois. Correspondant Midi Libre: 0671261124. Jean-François Pruvot montre un des huit panneaux **"Voisins**

vigilants".

© 2021 Midi Libre. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

 Certificat créé le 18 mai 2021 à l'Université Lumière Lyon II à des fins de consultation personnelle et temporaire.
www.20210118-ML-47423812

Midi Libre

Nom de la source

Midi Libre

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Montpellier, Occitanie, France

Dimanche 25 avril 2021

Midi Libre • MONTPELLIER • 321 mots

Voisins vigilants, «Voisins vigilants, «répondre à l'insécurité par le collectif»

"Mettre en place de façon active le service Voisins vigilants et solidaires permettant d'instaurer la solidarité au sein des différents quartiers", c'était une promesse de campagne de la liste du maire Patrice Spéziade. Elle est aujourd'hui réalisée. Geoffrey Sommer, adjoint à la sécurité, met toute son énergie dans le projet. «Nous souhaitons ainsi répondre à l'insécurité, aux incivilités par le collectif» explique-t-il. L'opération Voisins vigilants et solidaires permet en effet de mettre en relation les voisins, pour une attention collaborative et bienveillante. Quelles sont les grandes lignes de ce projet? Voisins vigilants et solidaires est un outil de veille collective qui renforce la tranquillité en créant des liens entre les habitants d'un même quartier. C'est une communauté d'informations qui permet de rassurer les habitants. Elle s'inscrit dans un projet plus global sur la sécurité, notamment avec l'installation prochaine de caméras de vidéosurveillance. Quelles sont les applications mises en oeuvre? Via l'application mobile ou via le site internet, plusieurs services sont à la disposition des voisins inscrits: système d'alerte, annuaire, messagerie ou gazette pour poster des annonces, rechercher un animal ou un objet perdu. Comment les personnes volontaires peuvent-elles s'inscrire? Les Marsil-

largois sont invités à s'inscrire gratuitement et de manière sécurisée sur le site Internet www.voisinsvigilants.org et à remplir un formulaire pour rejoindre le groupe de son quartier. Une fois l'inscription validée, chacun peut alerter ses voisins, notamment en cas de comportement suspect. Les personnes sans accès Internet peuvent soit être inscrites par une personne tierce, soit se rendre en mairie ou au CCAS pour être ajoutées sur un formulaire. Attention, le dispositif n'a pas vocation à se substituer aux forces de l'ordre. En cas de flagrant délit ou de danger immédiat, il est impératif de composer le 17. Correspondant Midi Libre: 0686832509 Le projet est conduit par Geoffrey Sommer, élu délégué à la sécurité.

© 2021 Midi Libre. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliCertifié from le 19 mai 2021 à Université Lumière Lyon II
à titre de reconnaissance personnelle et temporaire.
www.20210420-96-40127019

EUROPRESSE

Ce document est réservé à l'usage exclusif de l'utilisateur désigné par Université Lumière-Lyon-2 et ne peut faire l'objet d'aucune autre utilisation ou diffusion auprès de tiers. • Tous droits réservés • Service fourni par CEDROM-SNI Inc.



3

Ces « voisins vigilants » qui gardent un œil sur les Weppes

Un temps délaissée, la participation citoyenne renaît doucement dans le secteur. Le principe ? Des citoyens bénévoles veillent sur leur commune et préviennent les forces de l'ordre en cas de petits ou gros pépins. Rencontre avec l'un d'eux à Santes.

PAR LOUISE MARTEL
lou@voixdunord.fr

WEPPES. Tous les jours ou presque, Philippe, 60 ans, fait de petites sorties. L'une pour promener ses deux chiens Abri et Ducco, la seconde pour une course à pied de quelques kilomètres autour de la maison. Ensal, dres-vous. Mais pas pour ce père de famille. Car c'est autant de temps passé dans les rues de Santes, où il peut monter la garde. « Plus grâce à mes libéralités, il ne s'est pas très dynamisé », plaisante-t-il. Il y a deux mois, le jeune retraité et son épouse Magali se sont portés volontaires pour être « voisins vigilants ».

« Avec mon temps libre, j'ai voulu m'engager auprès de la mairie, pour veiller à ce que tout se passe bien dans ma commune », sourit Philippe. Individu louche, voiture encore jamais vue, groupe de jeunes un peu trop bruyant, cambriolage de leur maison ou de l'extérieur, Philippe et sa femme guettent le moindre événement suspect. Des situations qui, si elles le méritent, sont signalées à d'autres habitants du quartier, élus et forces de l'ordre. C'est la participation citoyenne.

ENTRAÏDE ET BONS PLANS

Un peu encadrée dans les Weppes, elle a été relancée voilà deux ans par la gendarmerie d'Hallennes, dans dix communes. Avec 123 autres bénévoles, retraités comme jeunes actifs, le couple veille sur Santes (6 000 habitants). Pour aller plus loin, la ville a signé une convention avec l'entreprise Voi-

sins vigilants et solidaires pour 1 800 € par an avec un engagement sur quatre années. Un coût pour animer la participation citoyenne qui leur laisse accès à un site web sécurisé afin que les citoyens référencés transmettent les informations.

« La participation citoyenne permet d'entretenir un lien social entre voisins et avec les personnes âgées. »

ÉLODIE DENIS

Mieux encore, grâce à la plateforme, les voisins vigilants peuvent s'entraider, voire échanger des bons plans : covoiturage, babysitting, surveiller un domicile pendant les vacances, etc. « Au-delà de la sécurité, la participation citoyenne permet d'entretenir un lien social entre voisins et avec les personnes âgées », souligne Élodie Denis, conseillère municipale en charge de la sécurité à Santes.

« PAS DES POLICIERS »

D'autant plus que le dispositif n'a pas vocation à suppléer les forces de l'ordre. Loin de là. « Le but est simplement d'appeler les rotules à se mêler ou d'informer les personnes compétentes pour intervenir », nuance Philippe. Comprenez : rien ne remplace un appel au 17 en cas de problème.

Ce message, la conseillère de Santes entend le faire passer lors de réunions d'informations avec les adhérents. Car Philippe insiste : « Nevez ne solliciter pas des policiers. »



Il y a deux mois, Philippe Tajoux, jeune retraité, est devenu voisin vigilant à Santes.

« Une réelle aide »

La quasi totalité des communes des Weppes adhèrent à la participation citoyenne. Les villes choisissent des personnes « de confiance », dont le casier judiciaire est ensuite étudié par les gendarmes ou policiers. Mais, à la différence de Santes par exemple, c'est via un groupe sur la messagerie WhatsApp ou par mail que les adhérents informent élus et forces de l'ordre.

QUELQUES AFFAIRES RÉSOUES

« Une réelle aide » pour les militaires, annonce-t de concert les lieutenants Pessé à la brigade d'Hallennes-lez-Haubourdin et Borsac à La Bassée.

Les précieuses sentinelles sont, en partie, à l'origine de la résolution de quelques affaires : un escroc chassé de Santes, un trio jetant des pierres sur des véhicules dans les Weppes, etc. Subsiste un risque, celui de verser dans la délation. Mais aucun « voisin vigilant » ne s'y est risqué, se réjouissent les gendarmes.

Brigade d'Hallennes : Anzuamps-Étoy (20 adhérents), Wavrin (21), Bois-Grenier (21), Santes (23), Le Monastère (24), Hallinghen-en-Weppes (52), Erquinghem-lez-Lice (48), Hallennes (26), Erquinghem-Étoy et Roubecques.

Brigade de La Bassée, 200 adhérents sur six communes : Aubry, Auvillers-en-Weppes, Herles, Salinghien-en-Weppes, Salmes et La Bassée.



Le lieutenant Pessé utilise WhatsApp pour communiquer avec les adhérents. PHOTO COURTESY

Participation citoyenne et voisins vigilants, quelle différence ?

Un peu de vocabulaire ! La participation citoyenne s'appelait autrefois « voisins vigilants ». Le terme a été repris par une entreprise proposant un service payant aux mairies en lien avec les forces de l'ordre. Comme à Santes donc, ou Enghien.

La « vraie » participation citoyenne, elle, est gratuite et gérée par la gendarmerie. Mais qu'il importe, le principe reste le même. À noter que pour évoquer la participation citoyenne, les noms « citoyens » ou « voisins vigilants » sont restés dans le langage courant.

LE BREUIL

Un habitant propose d'étendre les Voisins vigilants à toute la commune

Un habitant du quartier Bellevue au Breuil souhaite intégrer la mairie dans un dispositif permettant de partager des informations et d'alerter sur des faits de délinquance dont les cambriolages. Récemment, cet habitant a déposé une main courante contre un rôdeur qui aurait effectué des repérages.

La tranquillité du quartier Bellevue au Breuil a été troublée ces derniers semaines. Plusieurs habitants ont remarqué la présence d'un "rôdeur". « Cette personne gère sa voiture pendant de nombreuses minutes et rôde dans le quartier, souligne Patrick ». Il a même été agrippé avec sa femme.

Cet habitant du Breuil est un Voisins vigilants (lire par ailleurs) depuis cinq ans déjà. Grâce à cette application, il signale des informations concernant son quartier et d'autres voisins vigilants connectés. Et souhaiterait étendre le concept à toute la commune.

Une main courante déposée contre un rôdeur

« J'ai appris que mes voisins avait adhéré. On est plusieurs à être associés à cette applica-



Depuis quelques semaines, des habitants du quartier Bellevue ont remarqué la présence d'un rôdeur. Photo (S.) J.F.

tion. » Oui mais voilà, tous les habitants ne sont pas connectés aux Voisins vigilants. Alors Patrick a distribué 80 tracts dans les boîtes aux lettres de ses voisins pour les alerter sur le comportement suspect, selon lui, d'un homme. « J'ai déposé une main courante le 18 mars donc si mes voisins ont des informations, il faut qu'ils contactent la police », explique le retraité. Il décrit précisément le véhicule et son conducteur,

qui d'après lui semble effectuer depuis plusieurs semaines des repérages de maisons. « Lorsque j'ai donné la plaque d'immatriculation du véhicule, la policière m'a dit que cela correspondait à une moto. Donc visiblement, c'est une fausse plaque », lance Patrick. L'habitante avoue ne pas être serin. « Un voisin a subi des vols. On lui a volé sa voiture, des téléviseurs. On n'est pas tranquilles. »

La mairie du Breuil semble y réfléchir

Patrick a interpellé la mairie pour l'associer aux Voisins vigilants. En effet, les municipalités ont deux solutions pour participer à ce mouvement : soit intégrer cette application (qui émane d'une entreprise privée), soit activer la participation citoyenne, réglementée par une circulaire de 2011 et visant à inclure la population dans la

« Il en sera débattu avec les élus de la majorité lors d'une prochaine réunion. »

Chantal Cordelier, maire du Breuil

sécurité de leur commune. Un certain nombre de municipalités du bassin creusotin ont activé ce levier en lien avec la police ou la gendarmerie. La mairie du Breuil semble décidée à y réfléchir. « Nous avons effectivement reçu une sollicitation sur ce sujet, souligne la maire Chantal Cordelier. Il en sera débattu avec les élus de la majorité lors d'une prochaine réunion. »

Patrick attend beaucoup de cette réunion. « On est à peu près 200 maisons dans ce quartier qui est d'habitudes plutôt tranquille. Si Le Breuil se lançait dans les Voisins vigilants, ça tranquilliserait les riverains. »

Justine MALLARD avec J.F. (CLP)

*Poison d'empoison

Repères

Différence entre participation citoyenne et Voisins vigilants

La participation citoyenne consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'État. Si les personnes référentes de la participation citoyenne sont parfois nommées « voisins vigilants », il ne faut pas les confondre avec la plateforme privée Voisins vigilants. Les deux dispositifs tendent vers le même but mais l'un est privé et l'autre public. Voisins vigilants est « le plus grand système sécurisé d'alerte cambriolage entre voisins de France », selon leur site Internet. Il s'agit d'un réseau de voisinage qui repose sur des panneaux (à poser floqués d'un œil) et une appli de téléphone permettant d'alerter les voisins ou la mairie en cas de situations anormales. Cette start-up marseillaise existe depuis 2005 et se couple dans certaines communes à la participation citoyenne.

Les Voisins vigilants présents au Creusot et ses alentours Certains quartiers de communes sont inscrits sur le site des Voisins vigilants : Le Creusot, Torcy, Montcenis, Montchanin, Saint-Bélin-sur-Orbe ou encore Saint-Marc-le-Cheval. D'autres communes ont, quant à elle, adhéré à la participation citoyenne via la signature d'une convention entre le préfet, la gendarmerie et la mairie.

QUE PENSEZ-VOUS DES DISPOSITIFS DE VOISINS VIGILANTS ?

« Attentionnés les uns aux autres »



Photo (S.) J.F.

Chantal

« Pour l'instant, j'ai des voisins bienveillants. Nous sommes attentionnés les uns aux autres dans notre petite impasse. Nous restons dans le respect des idées de chacun, certains chrétiens, d'autres gérants de lieux. Les voisins vigilants, c'est une bonne chose car cela lutte contre l'individualisme. Cela représente la famille de proximité. Même si nous n'avons pas de parents, nous sommes solitaires. »

« On est vigilant sur ce qui se passe dans le quartier »



Photo (S.) J.F.

Serge

« Je ne suis pas exactement en quoi consiste le dispositif mais si cela permet d'assurer la sécurité matérielle du voisinage, c'est un bon principe. Avec les voisins, nous nous connaissons depuis 30 ans et on peut dire qu'on est vigilant sur ce qu'il se passe dans le quartier. Un voisin est propriétaire d'un bouledogue assez impressionnant, c'est un bon garde-muraille quand quelqu'un arrive dans le voisinage. »

« Quand je pars, ma voisine ouvre les volets »



Photo (S.) J.F.

Roland

« Depuis des années, les voisins de mon quartier sont dans la pratique d'une certaine forme des voisins vigilants. Quand je pars en vacances, ma voisine ouvre les volets pour signaler une présence. Lorsque nous voyons des voitures inhabituelles, nous sommes encore plus attentifs. Nous regardons également si les volets des personnes les plus âgées sont bien ouverts. La commune pourrait adhérer au dispositif. »

Page 16

LE CREUX DE L'OREILLE

LA FABRIQUE DES PIEDS, À ILLIES, FABRIQUE À SUCCÈS !

Il y a trois ans, nous avons consacré un article à cette société vraiment à part : la Fabrique des pieds. À l'origine de cette belle histoire, un illisien de 35 ans, en pleine reconversion, qui s'est installé dans l'exploitation parentale pour fabriquer des pieds en métal. Objectif : être à la pointe de la déco. L'entreprise s'est développée en vendant sur Internet. Quand nous avons visité l'atelier, l'entreprise comptait alors trois salariés. Aujourd'hui, la Fabrique des pieds ne cesse de poursuivre un développement croissant puisque 15 personnes travaillent désormais pour la société des Weppes. Cette dernière vient de lancer sa nouvelle collection : la structure cubique. Comme pour les premiers pieds créés à Illies (qui avaient plutôt la forme d'épingles), l'idée est d'acheter des pieds « prêts à monter » et de les adapter à des planches ou autre, pour créer vos propres tables basses, étagères, bancs, etc.



EN BREF

LE PARC MOSAÏC, DE NOUVEAU LABELLISÉ « JARDIN REMARQUABLE »

BOUFLIN-ANSCOÏNE. En attendant sa réouverture prochaine au grand public, le parc Mosaïc d'Ansoïcine a déjà reçu une bonne nouvelle en début de semaine. Le parc de 23 hectares s'est fait remarquer une nouvelle fois par le ministère de Culture. En 2015 déjà, cet espace naturel de la MEL s'est vu décerner le label « Jardin remarquable ». Attribué tous les cinq ans, ce gage de qualité est de nouveau associé au jardin des cultures grâce à son intérêt culturel, esthétique, historique et botanique. « Il constitue un état touristique et d'attractivité auprès du grand public », rappelle la Métropole Européenne de Lille. Pour obtenir ce titre, les jardins doivent en effet respecter certains critères de qualité : entretien régulier et respectueux des jardins, composition et intégration d'éléments remarquables, accueil et pédagogie auprès du public et participation à au moins une opération à l'échelle nationale. Tout ce que fait le parc Mosaïc pour le plaisir des visiteurs qui peuvent s'y promener gratuitement, en attendant le retour des activités prochainement. ■



400

Deux cambrioleuses arrêtées grâce au WhatsApp des voisins vigilants

Le réseau des Voisins vigilants a démontré son utilité et son efficacité. Mardi, deux femmes - qui avaient tenté plusieurs cambriolages - ont été appréhendées grâce au réseau.

PAR RAPHAËLE BENOIST
loos@lavoxdunord.fr

WEPPES. Dans les Weppes, ils sont plusieurs centaines à être ce qu'on appelle communément des « Voisins vigilants ». Des habitants en liaison avec les gendarmes pour alerter, et récupérer des informations. Ce dispositif de participation citoyenne, monté en patience ces derniers mois, vient de prouver toute son utilité d'après la brigade de gendarmerie d'Hallennes-les-Haubourdin.

« Si tout le monde n'avait pas été informé rapidement, on aurait pu tourner indéfiniment. »

LIEUTENANT PESSÉ

Voici les faits : mardi, vers 8 heures, les gendarmes sont appelés à Santes par un habitant qui a remarqué la présence étrange de deux femmes dans le jardin de son voisin, alors que ce dernier est absent. Les gendarmes se rendent sur place, rejoignent la police municipale, pour patrouiller avec trois équipages. Dans le même temps, ils alertent les maires du secteur : « On a un groupe sur WhatsApp avec tous les maires des Weppes, dit le lieutenant Pessé, qui commande la brigade de gendarmerie. Les élus sont très réactifs, ils ont répondu l'instant à leurs messages via WhatsApp. » Depuis



Pour le lieutenant Pessé, de la brigade d'Hallennes-les-Haubourdin, c'est le réseau des Voisins vigilants qui a permis de résoudre l'affaire.

quelques mois, des groupes WhatsApp de voisins vigilants ont été mis en place dans certaines communes. D'autres commencent à voir le jour.

LES DEUX FEMMES PLACÉES EN GARDE À VUE

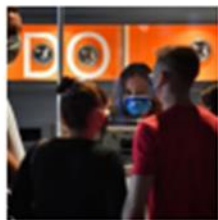
Quelques minutes plus tard, l'adjoint à la sécurité de Wierin appelle les gendarmes : deux femmes répondant au signalement donné ont été vues, également dans un jardin, à Wierin. Un peu plus tard, autre coup de téléphone, cette fois, d'un élu de Boucaucamp-Ligny : deux personnes, vraisemblablement les mêmes, font du porte-à-porte. « C'est là, rue de Ligny, que nous les avons appréhendées et arrêtées », poursuit le lieutenant Pessé. Les deux femmes ont été placées en garde à vue. La plus âgée était

connue des services de police, elle avait, le 3 mai, fait une tentative de cambriolage à Erquinghem-lez-Sec. Les deux seront convoquées au tribunal le 9 juillet.

Pour le lieutenant Pessé, c'est clair, c'est le réseau des Voisins vigilants qui a permis que l'affaire soit résolue : « C'est nous qui avons orienté sur les bonnes personnes ! Si tout le monde n'avait pas été informé rapidement, on aurait pu tourner indéfiniment. » Le dispositif de participation citoyenne, auquel nous avons consacré un large dossier il y a quelques jours, a été relancé il y a deux ans, par la brigade d'Hallennes-les-Haubourdin. Il y a près de 400 voisins vigilants dans ce secteur (dont plus de 100 à Santes) et également 200 volontaires du côté de la brigade de gendarmerie de La Bassée. ■

Kinopolis : 2 300 places réservées

LOMME. Entre mardi et mercredi, le compteur du Kinopolis de Lomme affichait 2 300 réservations, alors que sur le plan national, les Kinopolis comptabilisent en tout 7 000 réservations. Une belle performance pour le cinéma lommois : « C'est la preuve que les spectateurs sont réellement impatients de retrouver les salles », se réjouit Anne-Sophie Le Guindet, responsable des ventes. « Nous ne sommes pas surpris, c'est ce que l'on pensait à travers les messages que l'on recevait des gens, ils sont heureux et pressés de retrouver les spectateurs. » Un lien qui n'a, selon la



Les spectateurs vont retrouver le chemin des salles obscures. PHOTO : SÉBASTIEN ROBERT / MCGRAW

responsable, jamais été rompu : « Nous avons continué, pendant le confinement, à créer des concours, des animations, avec nos clients. » En temps normal, le cinéma n'aurait de réservations que pour des films très attendus. Cette stratégie permet de maîtriser le dispositif lié à la limitation de la jouée (55 % de la capacité de la salle jusqu'au 8 juin). Du côté de l'UGC Ciné-cité, les réservations ont été ouvertes mercredi. Le directeur, Jérôme Zeleni, se dit « très impatient ». On saura vite si l'engagement est suivi au rendez-vous dans les cinémas du centre-ville. ■ W. C.

LOCALE CANNES

L'avenue St-Exupéry rejoint le réseau **voisins vigilants**

556 mots

14 avril 2022

Nice-Matin

NIMAT

N5 Cannes

14

Français

Copyright 2022 Nice-Matin - All Rights Reserved

Pour favoriser la qualité de vie et le bien vivre ensemble des copropriétés de l'avenue St-Exupéry et chemin de la Mosquée, le dispositif "**voisins vigilants**" a été implanté.

Surveillée et rassurée. Plus jamais Monique n'aura à vivre un tel cauchemar, dont elle peine à chasser les souvenirs.

En novembre dernier, la retraitée, résidente de l'avenue Saint-Exupéry à Grasse, s'est retrouvée nez à nez avec des cambrioleurs cagoulés. Avant qu'ils ne la menacent à l'arme blanche, dérobent quelques affaires et son véhicule.

" Le scénario est digne d'un film policier, souligne son fils, David. Elle a réussi à prévenir les forces de l'ordre, dont je suis très satisfait de la réactivité. "

Ce énième " malheureux événement " a éveillé les esprits : il était grand temps d'entreprendre une démarche sécuritaire.

C'est comme cela que la municipalité, les polices nationale et municipale ont défini le quartier, délimité par l'avenue Antoine-Saint-Exupéry et le chemin de la Mosquée, comme étant une zone "**voisins vigilants**", inaugurée ce lundi. Cela concerne huit copropriétés.

Deux coordinateurs

" Les gens attendent de l'ordre. C'est ce que l'on veut incarner à Grasse, c'est la priorité de notre mandature, confie le maire, Jérôme Viaud. Vous, **voisins vigilants**, vous prenez cette initiative. "

Le principe ? Permettre à des personnes volontaires de devenir " acteurs " de la sécurité de la commune. Les voisins veillent sur les uns comme sur les autres. Si l'un d'eux constate un " fait anormal ", tel qu'une voiture vadrouillant depuis trente minutes en marquant des stops de temps à autre, il se doit de prévenir l'un des deux coordinateurs, dont David.

" Les référents doivent simplement rapporter les informations qu'on leur a fait remonter auprès des forces de l'ordre. Ce sont les seuls qui les rapportent, pour ne pas submerger les forces de l'ordre. "

Il n'est pas question de " se substituer à la police ni de s'interposer ", rappelle-t-il. Ce, même en cas d'urgence. " Notre rôle, c'est de composer le 17. Qu'il n'y ait pas de confusion du genre ! "

40 % de baisse de vols par effraction

Dans la ville, trente-trois zones de ce type ont été implantées. " En l'espace de trois, quatre ans, on a constaté une baisse de plus de 40 % de vols par effraction. C'est énorme, constate Major Jean-Régis Pascual, délégué de cohésion police population du commissariat de Grasse. Il est important que chacun puisse s'apercevoir de ce qu'il se passe chez son voisin. Le manque de lien a créé beaucoup de problèmes, a isolé beaucoup de personnes. "



Tonneins et Confluent

«Tout le monde peut être acteur de sa sécurité»

322 mots

12 mai 2022

Sud Ouest

SOUEST

TOUTES

19

Français

Copyright 2022 Sud Ouest All Rights Reserved.

Mises en place progressivement depuis sept ans, les six communautés **Voisins vigilants** (système privé et payant) et les 22 de la Participation citoyenne (public et gratuit) n'ont plus rien à prouver. Elles quadrillent littéralement l'ensemble de la ville et servent d'yeux et d'oreilles complémentaires à la police municipale et la gendarmerie. «Sur Tonneins cela représente 800 familles couvertes et les résultats sont là: moins 50% de faits de délinquance depuis 2017, a précisé le référent Gaston Rapin. Cette vigilance citoyenne n'en est bien sûr pas la seule cause, le travail de communication et la réactivité de la gendarmerie, ainsi que la pose massive d'alarmes ont contribué à cette baisse.» Pour le maire Dante Rinaudo, Participation citoyenne et **Voisins vigilants** sont complémentaires de la présence du système de vidéosurveillance «pour lutter contre les incivilités et assurer une certaine tranquillité.

Cependant, il ne s'agit pas de délation mais d'apport d'informations opérationnelles aux services de gendarmerie, une organisation qui a fait des émules à condition de trouver le juste équilibre entre vie privée et vigilance». Le lieutenant Joussemet, l'adjoint-chef Lecadre et le chef de la police municipale Frédéric Voisin approuvent, ravis aussi de pouvoir renforcer «l'action-réaction» et le lien avec la population. «Cependant, ces dispositifs sont efficaces mais ont une limite: repousser la délinquance hors du périmètre surveillé. Aujourd'hui, on aimerait bien les mettre en place à l'échelle départementale et pas seulement municipale.» En conclusion, les forces de l'ordre en ont profité pour rappeler quelques conseils pour éviter les arnaques sur Internet, au téléphone, limiter les risques de cambriolages et promouvoir l'opération Tranquillité vacances (qui permet de demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller son domicile durant ses vacances) et l'appli Ma Sécurité. «Et au moindre doute nous contacter, vous ne nous dérangerez jamais.»

Document SOUEST0020220512ei5c000c9

LOCALE BRIGNOLES

Devenir " **Voisins vigilants** et solidaires " en un clic

286 mots

26 mai 2022

Var-Matin

VARMAT

V5 Brignoles

13

Français

Copyright 2022 Nice Matin - All Rights Reserved

LE LUC-EN-PROVENCE

Lundi soir le dispositif " **Voisins vigilants** et solidaires " a été présenté en réunion publique par Dominique Lain, maire du Luc ,accompagné de Véronique Boulanger adjointe à l'urbanisme et à la tranquillité publique et Stéphanie Perez du service Prévention et responsable du dispositif.

Des services entre voisins

La nouvelle plateforme web, mise en place par les services de la mairie, a pour vocation de faire participer les habitants d'un même quartier à la sécurité de leur cadre de vie, mais également à venir en aide aux personnes isolées.

" Renforcer le bien-vivre ensemble "

Ainsi avec l'application mobile, tous les membres de la communauté reçoivent une alerte et une notification par mail.

Pour le maire : " Nous sommes tous concernés par l'amélioration de notre cadre de vie, tout en nous protégeant des intrusions ou de comportements suspects. Complémentaire aux actions engagées par la commune pour renforcer la sécurité et le bien-vivre ensemble, l'objectif de ce nouvel outil est de mettre en relation les habitants d'un même quartier, la mairie et la police municipale pour prévenir la délinquance et contribuer, notamment, à l'amélioration du cadre de vie. Grâce à une plateforme, les voisins pourront renforcer leurs échanges sur les besoins du quotidien, en toute bienveillance, transparence et dans le respect de leur vie privée ".

Pour devenir **voisins vigilants** et solidaires, il faut simplement s'inscrire, gratuitement et de façon sécurisée, sur le site, remplir le formulaire en quelques clics et rejoindre ainsi les voisins de son quartier et accéder à la plateforme.

A. B.

Application mobile ou par SMS au

06 47 49 26 26

www.voisinsvigilants.org

Document VARMAT0020220526ei5q0005w